

Rapport d'évaluation du Parc naturel Chasseral

Phase opérationnelle 2012-2021



Mars 2020

u^b

^b
**UNIVERSITÄT
BERN**

CDE
CENTRE FOR DEVELOPMENT
AND ENVIRONMENT

Photo :

©Vincent Bourrut

Commettant

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT)
Andreas Friedli et Katharina Dobler
Nydeggasse 11/13
3011 Berne

Mandataire

Université de Berne
Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE)
Mittelstrasse 43
CH-3012 Bern
Téléphone +41 31 631 88 22
info@cde.unibe.ch

Équipe d'évaluation (CDE)

Travaux scientifiques : Roger Bär, Albrecht Ehrensperger
Gestion de projet: Albrecht Ehrensperger, Thomas Hammer, Karina Liechti

Contributions du Parc régional Chasseral

Directeur : Fabien Vogelsperger
Président : Michel Walthert

Équipe professionnelle :

Anatole Gerber (projets nature), Saralina Thiévent (produits du terroir, développement régional),
Aline Brünger (éducation au développement durable)

Groupe de suivi

OACOT, Canton de Berne : Andras Friedli
Parc régional Chasseral : Fabien Vogelsperger :
Parc naturel Gantrisch : Christoph Kauz
Parc naturel Diemtigtal : Norbert Schmid
Académie suisse des sciences naturelles SCNAT : Astrid Wallner
Pan Bern AG : Andreas Bernasconi
CDE, Université de Berne : Thomas Hammer
CDE, Université de Berne : Roger Bär :

Citation proposée

Bär R. et Ehrensperger A. (2020) : « Rapport d'évaluation du Parc naturel Chasseral. Phase opérationnelle 2012-2021 », Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE), Université de Berne. À l'attention de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Canton de Berne.

Table des matières

RÉSUMÉ.....	4
1 INTRODUCTION	6
1.1 CONTEXTE.....	6
1.2 RÉALISATION DE L'ÉVALUATION	7
2 ANALYSE GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉVOLUTIONS.....	9
2.1 EXPLICATIONS.....	9
2.2 MODIFICATIONS FONDAMENTALES SURVENUES DEPUIS LE DÉBUT DE LA PHASE OPÉRATIONNELLE	10
2.3 EFFETS SUR LA PROCÉDURE RETENUE POUR L'ÉVALUATION.....	14
2.4 MESURES À PRENDRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ULTÉRIEUR DU PARC.....	14
3 ANALYSE ET ÉVALUATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PARC	17
3.1 EXPLICATIONS.....	18
3.2 PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA QUALITÉ DE LA NATURE ET DU PAYSAGE.....	21
3.3 RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AXÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	27
3.4 DÉVELOPPER L'INFORMATION, L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, LES PARTENARIATS ET LA RECHERCHE.....	34
3.5 COORDINATION RÉGIONALE ET GESTION DU PARC	39
4 ÉVALUATION GLOBALE ET PROCÉDURE.....	43
4.1 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION GLOBALE	44
4.2 RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE	51
5 RÉFÉRENCES	52
ANNEXES	53
OBJECTIFS LÉGAUX – QUESTIONS D'ÉVALUATION	54
OBJECTIFS LÉGAUX – INDICATEURS ET PREUVES.....	64
THÈMES FOCALUX.....	83
AUTRES INDICATEURS.....	105
GROUPE DE SUIVI	108
DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION.....	109
ATELIERS	112
CALENDRIER DE L'ÉVALUATION.....	113

Résumé

Contexte

Depuis 2012, le Parc régional Chasseral fait partie des parcs naturels régionaux de Suisse. La base en était la charte, qui est constituée en grande partie par le contrat du parc, signé par toutes les communes du parc, et le plan de gestion. Le label « Parc naturel régional » est attribué pour 10 ans et expire en 2021. En 2021, le Parc régional Chasseral demandera à nouveau le label pour la phase opérationnelle 2022-2031 et l'organe responsable du parc devra en faire rapport à l'OFEV sous la forme d'une évaluation et d'une nouvelle Charte pour demander le renouvellement du label parc. L'objectif de l'évaluation est de vérifier le respect des exigences légales, de mettre en évidence les activités du parc et leur efficacité par rapport aux objectifs stratégiques et de fournir toutes les bases et conclusions nécessaires pour la révision de la charte en vue de la prochaine phase d'exploitation.

L'évaluation a été réalisée sous les auspices de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne (OACOT) et a été réalisée par le Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE), Université de Berne avec le support du Parc régional Chasseral.

Déroulement

Pour le déroulement, l'évaluation se base sur les « lignes directrices relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional » (OFEV 2014). Par conséquent, les quatre composantes principales de l'évaluation sont une « analyse générale de l'environnement et des évolutions », une analyse des « exigences légales », une analyse des « objectifs stratégiques » et une « synthèse des mesures et adaptations nécessaires ». L'évaluation a débuté en août 2018 et s'est terminée en mars 2020.

Un groupe composé de représentants de l'OACOT, des Parcs naturels bernois et du CDE ainsi que d'autres acteurs a accompagné l'évaluation. Les participants de ce groupe de suivi se sont réunis à intervalles réguliers pour des réunions de groupe de soutien, ont participé à la concrétisation de la planification de l'évaluation, au choix des thèmes prioritaires et à l'évaluation globale et ont activement participé aux ateliers organisés. En complément de ce rapport, une synthèse des trois parcs naturels bernois de Chasseral, Diemtigtal et Gantrisch a également été réalisée. Elle contient des approfondissements thématiques supplémentaires et peut être considérée comme un complément au présent rapport d'évaluation (spécifique au parc).

Données et documents de base

Le rapport d'évaluation se base sur les documents de base, les preuves et les indicateurs énumérés ci-dessous :

- Lignes directrices relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional : Ce document, mis à disposition par l'OFEV (OFEV, 2018), définit le contenu et quelques conditions-cadres méthodologiques et lignes directrices pour l'évaluation.
- Outils de travail développés depuis la création du Parc naturel régional (suivi, rapports internes et statistiques)
- Indicateurs et preuves d'objectifs légaux : ceux-ci ont été définis par l'OFEV (OFEV 2018), ils s'appliquent dans toute la Suisse à tous les parcs naturels régionaux et servent de preuve que les exigences légales sont remplies. (cf. Annexe p. 64)
- Indicateurs spécifiques au parc sur les effets attendus. Ceux-ci sont tirés de la charte du parc et servent à mesurer l'impact ou l'atteinte des objectifs du parc. (cf. Annexe p. 105)
- La consultation des archives de données et des bases de données pertinentes, les entretiens avec les acteurs concernés et les résultats des ateliers d'évaluation ont servi de base aux indicateurs.

Dans un premier temps, les données recueillies ont été évaluées par le CDE, puis discutées et évaluées avec des représentants de la direction du parc et du groupe d'accompagnement au cours de deux ateliers d'une journée.

Le parc a-t-il atteint les objectifs stratégiques et les effets attendus au terme de la durée de validité de la charte ?

En résumé, on peut conclure que le parc régional Chasseral peut démontrer des effets atteints dans l'ensemble de ses objectifs stratégiques. Pourtant, dans le cas des plusieurs objectifs opérationnels les effets attendus n'ont pas été atteints ou du moins pas au moment de l'évaluation. Les principales raisons en sont en général le manque de marge de manœuvre, qui empêche le parc d'exercer une influence plus forte et/ou plus directe sur la réalisation des objectifs. Les facteurs externes, qui ne peuvent pas être contrôlés par le parc et qui ont une influence initiale sur les objectifs du parc, peuvent également être évoqués comme une explication.

- Le parc mène beaucoup d'actions concrètes sur le terrain afin de préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage. L'effet de ces actions est manifeste mais plutôt de nature ponctuelle. Les effets des mesures indirectes, telle que les actions de médiation et l'information des acteurs principaux, sont probablement plus importants mais difficiles à mesurer.
- Le parc mène des actions concrètes sur le terrain afin de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable. Il est bien reconnu auprès des acteurs clés et poursuit une approche systémique. En plus, il arrive à initier et promouvoir des activités économiques importantes. Pourtant, il lui manque une légitimation économique au sens conventionnel et la marge de manœuvre est souvent limitée. En même temps, les questions liées à la durabilité dans l'économie prendront probablement de l'importance dans l'avenir.
- Le parc mène des actions concrètes sur le terrain afin de développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche. Les principales forces identifiées du parc sont que le parc est bien connu dans les milieux intéressés, qu'il existe des partenariats avec les médias et les écoles et que l'offre est bien structurée. Une des faiblesses principales est que le parc est très peu connu au-delà des milieux intéressés.
- Le parc mène une coordination régionale et une gestion du parc efficace. Le parc collabore avec un nombre important d'acteurs locaux différents et poursuit plusieurs stratégies pour participer aux coordinations et à l'élaboration des instruments de gestion du territoire. Le parc juge qu'il possède les moyens nécessaires (financiers, en personnel et compétences) pour le faire. En même temps, une faiblesse a été identifiée : la faible structuration de la planification et de la stratégie de collaboration.

Le parc se développe-t-il dans le cadre des exigences légales ?

Le parc régional naturel Chasseral a pu remplir son mandat légal. Ses activités sont conformes aux mandats de l'OFEV et du canton de Berne et font l'objet d'un suivi permanent dans le cadre des accords de programme quadriennaux et des rapports annuels. Les informations détaillées sur les preuves et les indicateurs concernant les objectifs légaux sont fournis dans le rapport d'évaluation spécifique du parc régional naturel Chasseral.

Quelles sont les mesures et adaptations nécessaires ?

Concernant le renouvellement de la Charte, l'équipe d'évaluation a identifié plusieurs mesures et adaptations nécessaires.

- L'équipe d'évaluation conseille de continuer les travaux sur les deux axes : des travaux concrets sur le terrain et des travaux d'information, de conseil et de médiation. De plus, elle conseille de réfléchir à des actions concrètes et d'ajuster la formulation des effets attendus. A l'avenir, la stratégie « Biodiversité » de la Confédération et les discussions actuelles autour du changement de l'aménagement du territoire pourraient offrir des opportunités considérables pour le parc. Il est donc conseillé d'anticiper et de saisir ces opportunités le mieux possible dans la nouvelle charte.
- L'équipe d'évaluation conseille d'examiner des niches et de mettre l'accent sur la durabilité de l'économie. Pour ce faire, le parc doit surveiller les développements en cours et identifier des niches afin de se focaliser. Une approche prometteuse, sous forme d'un « Think tank », qui serait chargé de produire des études, d'élaborer des propositions et de mettre en réseau des acteurs clés.
- L'équipe d'évaluation a identifié plusieurs mesures et adaptations nécessaires. Celles-ci comprennent : une diversification du portfolio des activités, une meilleure définition des acteurs cibles, un rôle plus actif d'un intermédiaire et médiateur et une surveillance plus active et proactive des opportunités liées aux niches pour des objectifs, activités et sources de financements.
- Le parc et l'équipe d'évaluation conseillent de prioriser les objectifs et les actions. Pour ce faire, la stratégie appropriée devrait inclure un renforcement de la participation des acteurs principaux, la création de nouvelles alliances stratégiques et mettre l'accent sur les projets concrets.

1 Introduction

1.1	CONTEXTE.....	6
1.1.1	<i>Situation de départ</i>	6
1.1.2	<i>Objectifs de l'évaluation</i>	6
1.2	RÉALISATION DE L'ÉVALUATION.....	7
1.2.1	<i>Organisation</i>	7
1.2.2	<i>Déroulement et calendrier</i>	7
1.2.3	<i>Approche méthodologique</i>	8

1.1 Contexte

1.1.1 Situation de départ

Depuis 2012, le Parc régional Chasseral fait partie des parcs naturels régionaux de Suisse. La base en était la charte, qui est constituée en grande partie par le contrat du parc, signé par toutes les communes du parc, et le plan directeur décennal.

Le label « Parc naturel régional » est attribué pour 10 ans et expire fin 2021. En 2021, le Parc régional Chasseral demandera à nouveau le label pour la phase opérationnelle 2022-2031 et l'organe responsable du parc devra en faire rapport à l'OFEV sous la forme d'une évaluation pour demander le renouvellement du label parc. L'objectif de l'évaluation est de vérifier le respect des exigences légales, de mettre en évidence les activités du parc et leur efficacité par rapport aux objectifs stratégiques et de fournir toutes les bases et conclusions nécessaires pour la révision de la charte en vue de la prochaine phase d'exploitation. Le présent rapport d'évaluation vise à fournir cette information.

1.1.2 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation met l'accent sur un bilan global de la réalisation des objectifs et des impacts du parc. L'évaluation devra fournir des informations sur la forme sous laquelle le plan de gestion et ses objectifs devront être maintenus, élargis ou réduits, réorientés stratégiquement et adaptés sur le plan du contenu. Il montre les activités et les effets les plus importants que le parc a réalisés au cours de sa période opérationnelle. Il s'agit en particulier :

- de fournir aux autorités du parc des informations sur le développement et l'amélioration à long terme des services et des effets,
- de démontrer au canton et à l'OFEV que l'aide financière est utilisée efficacement et que l'exécution du mandat est assurée conformément à l'ordonnance sur le parc (PäV),
- de démontrer aux tiers, partenaires et groupes de parties prenantes que les autorités du parc fournissent les services avec efficacité, professionnalisme, de manière ciblée et orientée vers les acteurs et
- de démontrer au public les bénéfices et la valeur ajoutée du parc.

Concrètement, l'évaluation de la Charte répond aux questions suivantes :

- Le parc a-t-il atteint les objectifs stratégiques et les effets attendus au terme de la durée de validité de la charte ?
- Le parc se développe-t-il dans le cadre des exigences légales ?
- Quelles sont les mesures et adaptations nécessaires ?

1.2 Réalisation de l'évaluation

1.2.1 Organisation

L'évaluation a été réalisée sous les auspices de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne (OACOT). L'évaluation a été réalisée par le Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE), Université de Berne et le Parc régional Chasseral.

Un groupe composé de représentants de l'OACOT, des Parcs naturels bernois et du CDE ainsi que d'autres acteurs a accompagné l'évaluation (cf. Annexe p. 108). Les participants de ce groupe de suivi se sont réunis à intervalles réguliers pour des réunions de groupe de soutien, ont participé à la concrétisation de la planification de l'évaluation, au choix des thèmes prioritaires et à l'évaluation globale et ont activement participé aux ateliers organisés.

En complément de ce rapport, une synthèse des trois parcs naturels bernois de Chasseral, Diemtigtal et Gantrisch a également été réalisée. Elle contient des approfondissements thématiques supplémentaires et peut être considérée comme un complément au présent rapport d'évaluation (spécifique au parc).

1.2.2 Déroulement et calendrier

Pour le déroulement et le calendrier, l'évaluation se base sur les « lignes directrices relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional » (OFEV 2014). Par conséquent, les quatre composantes principales de l'évaluation sont une « analyse générale de l'environnement et des évolutions », une analyse des « exigences légales », une analyse des « objectifs stratégiques » et une « synthèse des mesures et adaptations nécessaires ». (cf. Figure 1).

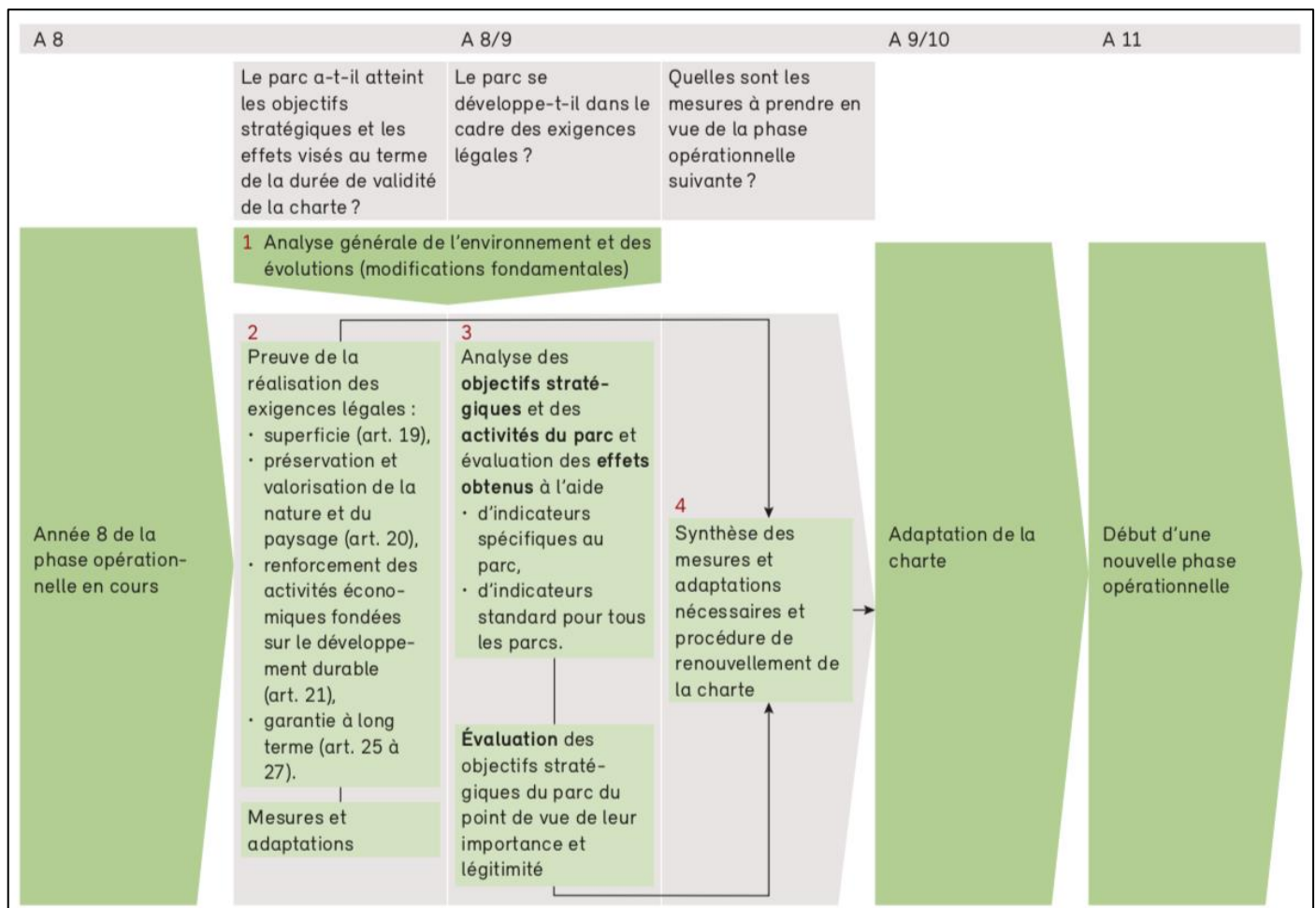


Figure 1: Schéma de la procédure

En outre, l'évaluation a été complétée par une analyse plus approfondie de certains thèmes. Les résultats de cette analyse font l'objet d'un document séparé, car ils concernent les trois parcs bernois (Parc régional Chasseral, Naturpark Diemtigtal, Naturpark Gantrisch).

Une description détaillée des éléments d'évaluation, des groupes cibles et des étapes concrètes du travail se trouve en annexe (cf. Annexe p. 109). La procédure comportait trois volets : (A) Initiation et concentration ; (B) Analyse et évaluation ; et (C) Synthèse et perspectives. Ces trois parties ont été encore subdivisées en un total de huit groupes : 1) la concrétisation de la planification de l'évaluation, 2) l'orientation de l'évaluation du parc, 3) l'analyse globale de l'environnement et du développement, 4) les exigences juridiques, 5) les objectifs stratégiques, 6) l'évaluation participative, 7) la synthèse par parc et 8) la synthèse entre parcs.

L'évaluation a débuté en août 2018 et s'est terminée en mars 2020. Le calendrier détaillé de la procédure figure également en annexe. (cf. Annexe p. 113).

1.2.3 Approche méthodologique

Évaluation formative

L'évaluation a été conçue et réalisée dans un processus formatif. La procédure était comprise comme un processus d'apprentissage visant à améliorer l'efficacité de l'évaluation. L'évaluation a donc un caractère participatif distinct et devrait permettre d'utiliser les résultats intermédiaires et finaux pour le développement ultérieur des parcs.

Données et documents de base

Le rapport d'évaluation se base sur les documents de base, les preuves et les indicateurs énumérés ci-dessous :

- Lignes directrices relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional : Ce document, mis à disposition par l'OFEV (OFEV, 2018), définit le contenu et quelques conditions-cadres méthodologiques et lignes directrices pour l'évaluation.
- Outils de travail développés depuis la création du Parc naturel régional (suivi, rapports internes et statistiques)
- Indicateurs et preuves d'objectifs légaux : ceux-ci ont été définis par l'OFEV (OFEV 2018), ils s'appliquent dans toute la Suisse à tous les parcs naturels régionaux et servent de preuve que les exigences légales sont remplies. (cf. Annexe p. 64)
- Indicateurs spécifiques au parc sur les effets attendus. Ceux-ci sont tirés de la charte du parc et servent à mesurer l'impact ou l'atteinte des objectifs du parc. (cf. Annexe p.105)
- La consultation des archives de données et des bases de données pertinentes, les entretiens avec les acteurs concernés et les résultats des ateliers d'évaluation ont servi de base aux indicateurs.

Dans un premier temps, les données recueillies ont été évaluées par le CDE, puis discutées et évaluées avec des représentants de la direction du parc et du groupe d'accompagnement au cours de deux ateliers d'une journée.

Période considérée

L'évaluation a été réalisée en 2019. La période d'évaluation considérée va donc de 2012 à 2018, les années restantes de la période d'exploitation actuelle, soit de 2019 à 2021, ne faisant pas partie de l'évaluation.

2 Analyse générale de l'environnement et des évolutions

2.1	EXPLICATIONS.....	9
2.2	MODIFICATIONS FONDAMENTALES SURVENUES DEPUIS LE DÉBUT DE LA PHASE OPÉRATIONNELLE	10
2.2.1	<i>Principales modifications dans le parc</i>	10
2.2.2	<i>Principales modifications autour du parc</i>	13
2.3	EFFETS SUR LA PROCÉDURE RETENUE POUR L'ÉVALUATION.....	14
2.4	MESURES À PRENDRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ULTÉRIEUR DU PARC.....	14
2.4.1	<i>Finances</i>	14
2.4.2	<i>Équipe</i>	15
2.4.3	<i>Comité et organes de gestion</i>	15
2.4.4	<i>Fusions des communes et collaboration avec celles-ci</i>	15
2.4.5	<i>Autres modifications notables</i>	15
2.4.6	<i>Parc du Doubs</i>	16
2.4.7	<i>Réorganisation et évolution des structures régionales dans le Jura bernois</i>	16
2.4.8	<i>Stratégie énergétique / éoliennes</i>	16
2.4.9	<i>La transition écologique</i>	16

2.1 Explications

Ce chapitre du rapport expose brièvement les modifications fondamentales (évolutions et influences) survenues dans le parc et ses environs ainsi que leurs répercussions sur la situation de l'organe responsable (communes sur lesquelles se trouve le parc). La section 2.2 montre tous les changements majeurs dans le parc (internes) et tous les changements majeurs dans les conditions cadres du parc (externes). Les sections 2.3 et 2.4 décrivent les effets des changements pertinents sur l'évaluation de la phase d'exploitation actuelle.

Les données de ce chapitre servent :

- à justifier la démarche retenue pour l'évaluation compte tenu des modifications fondamentales,
- à montrer en quoi les modifications fondamentales ont eu une influence et des répercussions sur le degré de satisfaction des exigences légales et sur les effets des objectifs stratégiques du parc, ainsi qu'à exposer les mesures prises ou à prendre et les données utiles pour l'évolution ultérieure du parc.

Les questions clés sont :

- Quelles évolutions et influences ont marqué le parc ? Quelles évolutions majeures (politiques sectorielles, société, etc.) ont eu des répercussions sur le parc ?
- Quels événements non prévus et non prévisibles ou inattendus (internes et externes) ont touché le parc (imprévus) ?
- Les attentes présumées des parties prenantes sont-elles encore d'actualité ? A-t-on observé de nouvelles attentes ou l'apparition de nouvelles parties prenantes ? A-t-on relevé des synergies ou des résistances particulières ?
- Quels sont les points forts et faibles, les opportunités et risques (dangers) ainsi que les mesures et prestations correspondantes constatés ? Quelle influence les changements ont-ils exercé sur les objectifs stratégiques du parc ?
- Dans quelle mesure des activités de tiers (canton, communes, autres acteurs) ont-elles eu une influence positive ou négative significative sur le parc ?

2.2 Modifications fondamentales survenues depuis le début de la phase opérationnelle

2.2.1 Principales modifications dans le parc

Les tableaux 1, 2 et 3 donnent un aperçu de tous les changements importants dans le parc (internes). Les deux premières colonnes indiquent l'année et la description de l'événement. La troisième colonne décrit les effets de l'événement sur le respect des exigences légales et sur les effets des objectifs stratégiques du parc. La quatrième colonne indique les mesures prises à la suite de l'événement. La dernière colonne décrit les mesures à prendre.

Tableau 1: Changements au niveau de l'organe de gestion

Année	Evènement	Effets	Mesures prises	Mesures à prendre
2012	L'équipe du Parc est constituée de 5 personnes pour un équivalent plein temps de 3,7.	Le Parc devient un acteur important de la région et il a les moyens d'agir		Consolider l'organisation +Nouveau règlement du personnel en cours d'élaboration
2012	Le budget réalisé en 2012 s'élève à 1'600'000, en 2018 à 2'250'000 CHF	Amélioration de la gestion interne - contrôle de qualité		
2012	Equipement informatique permettant le travail à distance	Structuration de la gestion des dossiers. Passage à l'informatique, numérisation des documents et limitation du papier Meilleure efficacité du travail par la facilité d'accès aux données Agendas informatisés et systématisation des smartphones	Introduction du télétravail Structurations des dossiers informatiques Mise en place d'une annualisation du temps de travail en 2018	
2013	Départ du responsable tourisme et communication	Effets positifs dans la mesure où la personne partante prend la direction de l'office de tourisme du Jura Bernois	Le remplacement est bien anticipé grâce au remplacement de la personne partante par une stagiaire en place depuis un an sur le domaine tourisme et communication	
2013	Renouvellement de près de la moitié du comité dans le cadre du renouvellement quadriennal planifié. L'important tournus est lié à un changement de conseillers communaux	Nouveau dynamisme Une continuité est assurée par les membres de longue date. Les nouveaux ont suivi et amené des idées comme par exemple le stationnement payant aux Prés d'Orvin		Maintenir le lien étroit avec les communes dans la durée
2016	Retrait du soutien financier de Bienne (30'000 CHF)	Moins de moyens non affectés	Offres pour les écoles de Bienne plus coûteuses	Retravailler sur le lien avec la Ville de Bienne
2018	Le budget réalisé en 2018 s'élève à 2'250'000 CHF	Amélioration de la gestion interne - contrôle de qualité		
2018	En 2018 l'équipe rassemble 8,5 EPT			

Analyse générale de l'environnement et des évolutions –
Modifications fondamentales survenues depuis le début de la phase opérationnelle

Tableau 2: Fusion de communes

Année	Evènement	Effets	Mesures prises	Mesures à prendre
2013	Création de la commune fusionnée de Val de Ruz : 5 communes neuchâteloises constituant une partie du périmètre du Parc fusionnent avec 10 communes à l'extérieur du Parc	Le Parc est intégré à l'élaboration du plan directeur de cette nouvelle commune La professionnalisation de l'exécutif communal facilite le développement des projets	Le Parc a développé de nouveaux projets sur cette partie de son territoire	Pour la prochaine Charte, tout le territoire communal devra être intégré au Parc (+70 km ²)
2014	Fusion de trois communes membres du Parc (Prêles, Diesse et Lamboing) pour former la nouvelle commune de Plateau de Diesse	Plateau de Diesse est formée de 2'000 habitants. Il n'y a pas de changements induits, car la fusion a lieu entre trois communes déjà membres. Au vu de la petite taille de la commune fusionnée il n'y a pas de changement des relations avec le Parc.		
2014	Fusion des deux communes de Vauffelin-Frinvillier et Plagne pour former la nouvelle commune de Sauge	Sauge est constituée de 834 habitants. Il n'y a pas de changements induits, car la fusion a lieu entre deux communes déjà membres. Au vu de la petite taille de la commune fusionnée il n'y a pas de changement des relations avec le Parc		
2015	Fusion des communes de Péry et de la Heutte pour former la nouvelle commune de Péry-La-Heutte	Péry-La-Heutte est formée de 1'900 habitants. Il n'y a pas de changements induits, car la fusion a lieu entre deux communes déjà membres. Au vu de la petite taille de la commune fusionnée il n'y a pas de changement des relations avec le Parc		

Analyse générale de l'environnement et des évolutions –
Modifications fondamentales survenues depuis le début de la phase opérationnelle

Tableau 3: Autres modifications notables

Année	Evènement	Effets	Mesures prises	Mesures à prendre
2012	Labélisation officielle du Parc	La labélisation renforce la crédibilité du Parc auprès des principaux acteurs régionaux	Développement de nouveaux projets et plus grande ampleur des actions menées	Rester à la hauteur des attentes
2013	Création de la deuxième réserve forestière partielle	Le Parc agit en faveur de la nature	Inauguration publique	Réaliser dans le temps les mesures planifiées (en cours)
2014	Premiers produits labélisés « produits des parcs »	Nouveau dynamisme au niveau de l'image du Parc par son apport à la région Depuis, labélisation de plus de 140 produits, 4 produits en vente à la COOP, le restant chez des artisans et petites boutiques		
2014	Elaboration des projets 2016-2019	Une large information de tous les acteurs sur les activités élaborées par le Parc a été mise en place pour marquer l'évolution par rapport aux intentions évoquées dans la Charte	Information renforcée sur les activités du Parc Rencontre de tous les conseils communaux	Maintenir le flux d'information avec les exécutifs communaux
2015	Inauguration de la Maison-Chasseral-les Savagnières	Cette infrastructure est le résultat de 8 années de préparation. Le Parc est membre du conseil de fondation. La réalisation renforce la crédibilité du Parc	Ce lieu sert de point de départ à de nombreuses animations estivales pour les classes et les groupes	
2016	Démarrage du projet pilote d'infrastructure écologique Doubs-Chasseral	Forte visibilité des Parcs dans le domaine de la nature et renforcement de la collaboration Doubs - Chasseral	Forte communication sur le thème de la nature. Renforcement du volume d'activités autour de la préservation de la nature	Intégrer des éléments de l'infrastructure écologique dans les planifications communales
2018	Produit labélisé Val de Ruz	Signal important : la commune de Val de Ruz, déjà grande, fait partie d'un ensemble plus vaste. L'appui du Parc est clairement visible.		Intégration de toute la commune au Parc pour faciliter la certification de nouveaux produits
2016	Début du projet Réseaux écologiques et contributions à la qualité du paysage	Le parc est le gestionnaire de tous les réseaux écologiques de son territoire hormis celui de la plaine de Val-de-Ruz	Facilite la réalisation de de projets complémentaires avec les agriculteurs	Pour 2020-2024, le parc souhaite organiser des suivis d'effets des mesures
2014	Systématisation des chantiers nature	Nouvelles prestations encore peu pratiquées dans la région : l'apport du Parc est largement reconnue sur ce thème	Structuration, organisation 2014 : 138 jours - personne 2018 : 869 jours - personne	
2012	Partenariat avec la Station ornithologique de Sempach	Reconnaissance des compétences du Parc pour la gestion forestière en faveur des tétraonidés	En 2018, soutien important de la station pour les projets renforçant l'infrastructure écologique	

2.2.2 Principales modifications autour du parc

Tableau 4 donne un aperçu de toutes les principales modifications autour du parc. Les deux premières colonnes indiquent l'année et la description de l'événement. La troisième colonne décrit les effets de l'événement sur le respect des exigences légales et sur les effets des objectifs stratégiques du parc. La quatrième colonne indique les mesures prises à la suite de l'événement. La dernière colonne décrit les mesures à prendre.

Tableau 4: Modifications autour du parc

Année	Evènement	Effets	Mesures prises	Mesures à prendre
2013	Approbation de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire	Nouveau paradigme de développement pour les communes, nécessité de réviser les planifications régionales et cantonales Le parc peut enfin aborder avec plus d'ambition son axe stratégique sur le patrimoine bâti et le Paysage	Thématisation de la densification dans les villages : travail de semestre avec la BFH, domaine architecture avec deux restitutions en 2015 et 2016	Travailler avec les communes sur le thème de la limitation de la zone à bâtir et de la densification (voir franges urbaines au Val-de-Ruz, projet patrimonial « cœur de village » à Nods)
2013	Votation des communes sur la question jurassienne	Ce vote clarifie les questions institutionnelles et recentre le débat public sur le développement de la région. Il donne plus de place au Parc comme acteur régional mais complexifie les relations avec des organisations jurassiennes. La Chambre d'économie publique (CEP) ouvre le débat sur la promotion de la région. Le Chasseral est perçu comme un étendard positif mais pas la notion de Parc	Le Parc participe à l'élaboration de la stratégie économique 2030 du Jura bernois	La notion de Parc est encore peu comprise et devra être explicitée
2014	Nouveau Directeur au Parc du Doubs (Thor Maeder)	Meilleure collaboration entre Chasseral et Doubs et développement d'activités conjointes	Rencontre annuelle des Présidents, présences respectives des directeurs dans chacun des comités, rencontre des équipes, projets communs.	Veiller à une collaboration équilibrée entre les deux Parcs
2014	Masterplan Jura Trois Lacs (J3L)	Les parcs (Chasseral, Doubs, Jura-vaudois et Thal) sont reconnus officiellement comme domaine d'action stratégique	L'articulation avec J3L est positive (brochure des Parcs de l'Arc jurassien, implication forte dans la route verte, bon relais promotionnel.)	La reconnaissance des Parcs ne doit pas se faire seulement au niveau des offres mais aussi par le fait que le Parc est un territoire classé. C'est un travail de fonds à mener avec les offices de tourisme
2016	Doublement des moyens financiers de la Confédération pour les Parcs	En 2016, avec la nouvelle convention programme, l'élargissement des moyens a entraîné un saut qualitatif et quantitatif des activités du Parc.		
2017	Adoption de la stratégie énergétique 2050	Révision de la planification directrice pour les éoliennes dans le Jura bernois. Avec une production multipliée par 2,5 par rapport à la planification de 2012	Le Parc exprime dans une lettre le risque aux communes de perdre la classification comme Parc en cas de réalisation de la planification	Des discussions plus larges devraient avoir lieu
2018	Création de l'association régionale Jura bernois. BienneJb.B (fusion de l'association régionale Jura-Bienne et ARJB, de Centre-Jura et de la Conférence des Maires du Jura bernois)	Clarification du paysage institutionnel notamment en matière d'aménagement du territoire et du développement régional	Le Parc est membre consultatif de la commission économique et de la commission d'aménagement du territoire	Mettre en place une coordination dans le domaine de l'énergie
2018	Développement des marches pour le climat	La transition écologique devient une préoccupation largement partagée par la société		Le Parc devra intégrer les préoccupations concrètes des habitants et d'autre part se positionner comme un acteur capable de réponses concrètes

2.3 Effets sur la procédure retenue pour l'évaluation

L'analyse des modifications fondamentales survenues depuis le début de la phase opérationnelle n'a pas révélé la nécessité d'adapter la méthode d'évaluation ni la période d'observation. L'évaluation a donc lieu pendant toute la durée de la période d'observation (2012 à 2018). Des changements importants, qui doivent cependant être pris en compte lors de l'interprétation des résultats sont :

- Le développement des finances
- Le développement du personnel
- Les fusions des communes
- La collaboration avec le Parc du Doubs
- La réorganisation et l'évolution des structures régionales dans le Jura bernois
- La stratégie énergétique / éoliennes
- La transition écologique

2.4 Mesures à prendre pour le développement ultérieur du parc

2.4.1 Finances

Depuis 2010, c'est-à-dire au milieu de la phase de création, le budget passe de 1 million à plus de 2 millions. Cette augmentation de ressources est due au soutien plus important de l'OFEV (de 550'000 en 2012 à 675'000 en 2018 environ + 23 %) mais aussi à la capacité croissante du Parc à mobiliser des financements de tiers notamment de fondations (de 62'000 en 2012 à 323'000 en 2018, soit +420% !). Ces moyens renforcent la capacité d'action et donc la crédibilité du Parc.

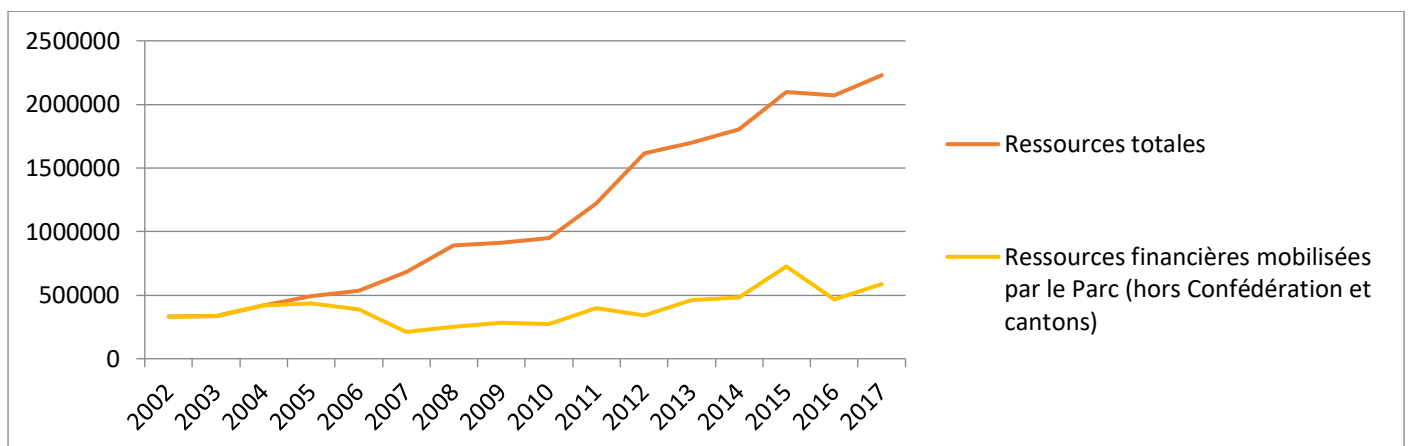


Figure 2: Évolution des ressources financières

(Remarque : la différence entre les ressources mobilisées par le Parc et le total provient de subventions cantonales et fédérales de diverses bases légales dont le crédit spécifique pour les Parcs)

La mobilisation des moyens auprès de fondations consolide également la capacité du Parc à monter des projets, à les mettre en œuvre de manière rigoureuse et à en rendre compte. Le Parc est ainsi reconnu par les bailleurs comme une organisation sérieuse et capable.

Les moyens financiers permettent de réaliser des actions concrètes qui, tout particulièrement dans le domaine de la biodiversité, sont indispensables pour améliorer son état général, qui est un axe déterminant de la Charte du Parc.

Conclusion : le Parc poursuivra sa stratégie de mobilisation de moyens hors-Crédit Parcs

2.4.2 Équipe

L'équipe du Parc est de 3,7 EPT en 2012 et de 8,5 EPT en 2019 (+130%). A l'entrée en vigueur de la première convention programme, il est vite apparu la nécessité de renforcer la capacité de mise en œuvre de projets par le Parc pour atteindre les indicateurs de prestations négociés. Ainsi une responsable « paysage et patrimoine », un responsable de la communication, et une informaticienne de gestion rejoignent l'équipe entre 2013 et 2014.

Ce changement a permis de donner plus de corps au projet de mise en valeur du petit patrimoine rural avec notamment la restauration de murs en pierres sèches. Les actions du Parc sont aussi rapidement devenues plus visibles par une communication publique plus régulière.

L'augmentation de la mobilisation de fonds auprès de fondations nécessite la mise en place rapide d'une comptabilité analytique fine pour rendre compte de projets ; ce sont des tâches importantes de l'informaticienne de gestion.

Conclusion : L'élargissement de l'équipe permet de mener mieux et davantage de projets. En parallèle, cela nécessite de consolider la gestion interne par la structuration informatique, la coordination interne et une gestion dynamique du personnel (le nouveau règlement est en cours d'élaboration en 2019).

2.4.3 Comité et organes de gestion

En 2013 : 10 nouvelles personnes rejoignent le comité : 6 d'entre elles à voix décisionnaires pour des remplacements suite à des changements dans les exécutifs communaux et 4 avec voix consultative dont trois nouveaux invités. Par ailleurs, un noyau de 10 personnes, actives depuis la création de l'association en 2001, est toujours présent et assure la continuité.

Ce changement est en phase avec la nouvelle dynamique créée par l'attribution du label « Parc » en 2012 et l'élargissement du champ d'activité. Ces mouvements permettent de recentrer le comité sur des fonctions plus stratégiques

Conclusion : si le comité a pu gagner en dynamisme, les trois commissions thématiques peinent à fixer leur rôle entre vision stratégique et opérationnelles : une restructuration de la gouvernance est nécessaire, avec les pistes suivantes : groupe directeur pour les questions de gestion, groupe prospectif pour la stratégie à long et moyen terme, comité élargi pour l'information, groupes de travail et commissions thématiques pour l'appui aux projets.

2.4.4 Fusions des communes et collaboration avec celles-ci

Le contrat de Parc est validé par 29 communes en 2009 ; en 2015 le Parc est encore formé de 21 communes suite à des fusions. La plus importante et spectaculaire est celle de Val-de-Ruz qui rassemble 15 localités et 17'000 habitants mais seulement une partie de son nouveau périmètre fait partie du Parc. Mais cette nouvelle commune intègre les réflexions de la Charte dans ses travaux pour l'élaboration de son plan directeur pour l'ensemble de son territoire. La mise en place d'un conseil municipal professionnel entraîne le développement des projets du Parc sur cette commune : restauration de murs en pierres sèches, développement des franges urbaines.

Trois autres fusions rassemblent des communes toutes membres du Parc. Mais elles sont de faible ampleur et n'engendrent pas de changements structurels importants. Un autre projet de fusion est encore à l'étude pour le Haut-Vallon de Saint-Imier qui devra rassembler un peu plus de 9'000 habitants. Cette fusion pourrait entrer en vigueur en 2021 et aura un impact proche de celui connu au Val-de-Ruz.

Conclusion : Pour le Parc, il s'agit de maintenir un lien étroit avec les autorités communales dans lesquelles les tournus ne sont pas à négliger. En même temps, le parc devra trouver des modalités pour développer des projets sur les territoires qui souhaitent rejoindre le Parc en 2022 (extension Val-de-Ruz, crête de Chaumont, Macolin-Evilard, Twann-Tüscherz) et développer son bilinguisme. Enfin les liens avec les Villes de Bienne et de Neuchâtel devront être renforcés.

2.4.5 Autres modifications notables

La production fromagère sur le territoire du Parc est importante grâce notamment aux Gruyère AOP et à la Tête de moine AOP dont le siège de l'interprofession est voisin du Parc à Saint-Imier. Pourtant, malgré la bonne santé de cette filière, des fromagers font volontiers les démarches pour labéliser des fromages dès 2014. D'autres producteurs franchissent également le pas. Cette labélisation est essentiellement perçue comme un attachement identitaire à la région, l'aspect économique n'étant pas déterminant. C'est pourquoi le comité du Parc comme les prestataires sont très ouverts et en attente de la démarche « valeurs des Parcs », qui permettra de reconnaître les efforts et l'attachement à sa région de l'entreprise dans son ensemble.

Les projets du parc en faveur de la nature, notamment suite au diagnostic de l'état de l'infrastructure écologique ainsi que les actions en faveur du paysage ont pris de l'importance, ce qui positionne le Parc comme référent sur ce thème. Il s'agit à présent de maintenir l'effort dans la durée et surtout de positionner cette thématique comme une marque de fabrique de la région.

Conclusion : Peu à peu, les acteurs régionaux reconnaissent le Parc et acceptent son approche originale comme animateur territorial. Il reste à faire partager plus largement cette vision pour que chacun puisse faire un pas en avant grâce au parc et ce en explicitant plus largement encore les projets menés

2.4.6 Parc du Doubs

En 2014, un nouveau directeur prend la tête du Parc du Doubs et lui donne l'impulsion dans les directions définies par le cadre légal. Cela permet de mettre en place une collaboration opérationnelle autour du paysage, des écoles, de la communication et des projets nature. Le décalage de structures entre les deux Parcs a parfois donné la sensation d'un effort plus important du parc Chasseral. Un nouveau directeur a été nommé à la fin de l'année 2018.

Conclusion : Le défi sera de consolider cette collaboration sur des bases équilibrées au niveau de l'engagement de chacun des Parcs. (Contrat ?)

En 2019, une convention cadre ainsi que 5 conventions opérationnelles (graines de Chercheurs, sources, biodiversité, observatoire photographique du paysage et communication) ont été établies et validées entre les deux Parcs.

2.4.7 Réorganisation et évolution des structures régionales dans le Jura bernois

Les deux associations régionales « Centre-Jura » et « Jura –Bienne », chargées autrefois des prêts LIM (Loi sur les investissements dans les régions de montagne) et la Conférence régionale des Maires ont fusionné en 2018 afin de créer l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B) chargée principalement de l'aménagement régional et du développement économique. Dans le même temps, la Chambre d'économie publique du Jura bernois a lancé un vaste processus rassembleur pour établir la stratégie économique 2030 du Jura bernois.

Conclusion : Cette clarification et volonté de rassemblement crée une nouvelle dynamique régionale. Le Parc en fait largement partie. Il est à noter que des communes de l'Est du Jura bernois s'interrogent sur une éventuelle adhésion. Il s'agira de s'appuyer sur cet élan pour transformer les intentions en réalité et asseoir la crédibilité et le mode d'action spécifique du Parc essentiellement en explicitant les projets menés

2.4.8 Stratégie énergétique / éoliennes

La stratégie énergétique 2050 de la Confédération a entraîné une révision de la planification directrice pour les éoliennes dans le Jura bernois. Le nombre d'éoliennes passerait ainsi de 16 à 54. Cette révision se couple également à des éoliennes de plus en plus grandes pour une meilleure efficacité mais dont l'impact est difficile à apprécier.

Le Parc a toujours eu une position neutre sur ce thème susceptible de diviser. Il a néanmoins rendu attentif Jura bernois.Bienne (Jb.B) sur l'impact négatif en matière de paysage avec le risque conséquent de ne plus pouvoir prétendre à terme à la reconnaissance comme parc naturel régional.

Conclusion : Cette situation montre combien il est utile que le Parc puisse faire en sorte que le thème du paysage devienne une composante importante du patrimoine régional de telle sorte que les planifications et aménagements futurs intègrent au mieux et très en amont cette thématique. Les projets liés au paysage sont les principaux vecteurs d'actions du Parc.

2.4.9 La transition écologique

Ce thème prend de l'espace dans le débat public. Le parc, de par ses missions de base comme ses méthodes de travail, s'en préoccupe très concrètement.

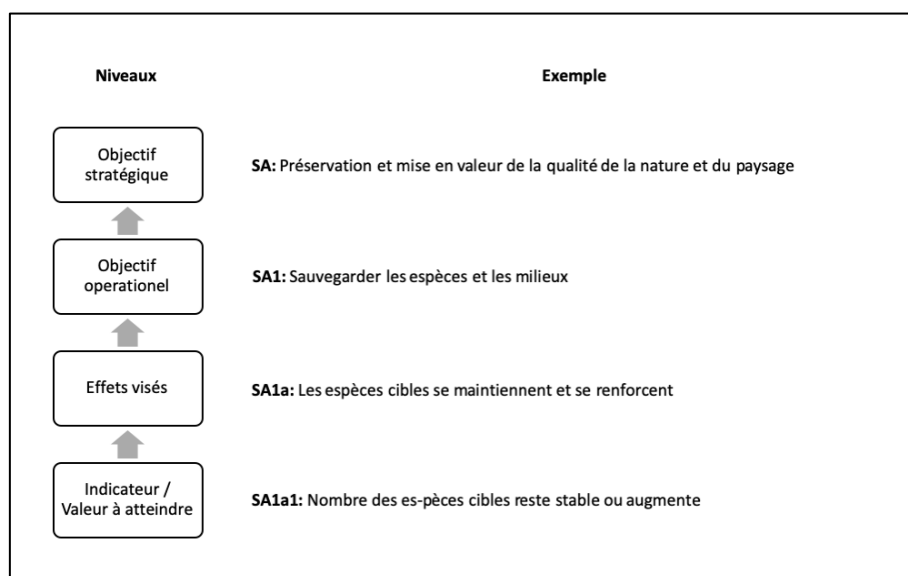
Conclusion : Le parc devra faire en sorte que la société le reconnaisse comme un acteur public important sur ce thème.

3 Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc

3.1	EXPLICATIONS.....	18
3.1.1	<i>Objectif stratégique</i>	18
3.1.2	<i>Objectif opérationnel</i>	19
3.1.3	<i>Effet attendu</i>	19
3.2	PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA QUALITÉ DE LA NATURE ET DU PAYSAGE.....	21
3.2.1	<i>Objectif stratégique</i>	21
3.2.2	<i>Objectifs opérationnels</i>	22
3.2.3	<i>Effets attendus</i>	24
3.3	RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AXÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	27
3.3.1	<i>Objectif stratégique</i>	27
3.3.2	<i>Objectifs opérationnels</i>	28
3.3.3	<i>Effets attendus</i>	31
3.4	DÉVELOPPER L'INFORMATION, L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, LES PARTENARIATS ET LA RECHERCHE.....	34
3.4.1	<i>Objectif stratégique</i>	34
3.4.2	<i>Objectifs opérationnels</i>	35
3.4.3	<i>Effets attendus</i>	37
3.5	COORDINATION RÉGIONALE ET GESTION DU PARC.....	39
3.5.1	<i>Objectif stratégique</i>	39
3.5.2	<i>Objectifs opérationnels</i>	40
3.5.3	<i>Effets attendus</i>	42

3.1 Explications

Le plan de gestion de la Charte 2012-2021 distingue trois types d'objectifs : les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels et les effets attendus. Ces objectifs sont examinés et évalués dans le présent chapitre.



L'évaluation des effets attendus et des objectifs opérationnels a été dérivée des indicateurs et vérifiée et discutée au cours de deux ateliers d'une journée complète (cf. Annexe p. 112). Les mesures et adaptations nécessaires pour les objectifs stratégiques ont été déterminées au moyen d'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, risques) lors du deuxième atelier. Les tableaux suivants donnent un aperçu des questions relatives aux objectifs respectifs.

3.1.1 Objectif stratégique

Les objectifs stratégiques découlent des conditions du Parc régional Chasseral et des objectifs stratégiques de l'OFEV. Ils incluent :

- Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
- Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
- Développement de l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche
- Coordination régionale et gestion du parc

Les questions suivantes ont été définies pour les objectifs stratégiques, sur la base des directives d'évaluation (OFEV, 2014). Ces questions ont été discutées et des réponses ont été apportées au cours d'un atelier d'une journée avec l'équipe d'évaluation (voir participants en annexe : Ateliers) et sur la base des résultats des objectifs opérationnels, des effets attendus et des indicateurs.

Tableau 5: Explications pour les objectifs stratégiques

Description sommaire	Question
Investissements	Quelle est la part d'investissement (absolue, en francs suisses, et relative, en pourcentage du budget global du parc) consacrée à chaque objectif stratégique du parc durant la phase opérationnelle écoulée ?
Responsabilités	Qui est principalement responsable des effets obtenus (organe responsable du parc, commune, canton, tiers) ?
Caractéristiques	Quelles sont les caractéristiques du parc ?
Forces	Quelles sont les forces du parc (internes) ?
Faiblesses	Quelles sont les faiblesses du parc (internes) ?
Développements	Quels sont les développements pertinents à l'avenir du parc pendant la durée de la charte subséquente ?
Opportunités	Quelles sont les opportunités (externes) pour le parc ?
Risques	A quels risques (externes) le parc est-il exposé ?
Mesures et adaptations nécessaires	Quels sont les besoins d'action et d'adaptation recommandés ou nécessaires ?

3.1.2 Objectif opérationnel

Plusieurs objectifs opérationnels ont été définis pour chaque objectif stratégique. Sur la base du guide d'évaluation (OFEV, 2014), les questions suivantes ont été définies pour les objectifs opérationnels et ont trouvé des réponses. Ces réponses ont été tirées des résultats sur les effets attendus (voir ci-dessous) et ont été suivies d'un atelier d'une journée par l'équipe.

Tableau 6: Explications pour les objectifs opérationnels

Description	Question
Principales activités du parc	Quelles activités du parc ont contribué de façon importante à l'atteinte des objectifs ?
Évaluation des effets	Quels sont les effets obtenus ? Ces impacts correspondent-ils aux objectifs (d'impact) fixés dans la Charte ?
Légitimité	Dans quelle mesure le parc est-il en mesure d'atteindre les objectifs stratégiques (ressources personnelles et financières, compétences et responsabilités) ?
Importance	Dans quelle mesure les objectifs stratégiques individuels du parc sont-ils pertinents pour l'organe responsable et les parties prenantes ?
Options stratégiques	Quelles mesures et adaptations nécessaires peuvent être déduites des effets, de la légitimité et de l'importance pour l'objectif opérationnel ? Comment cela devrait-il se faire ?

3.1.3 Effet attendu

Sur la base du guide d'évaluation (OFEV, 2018), l'équipe d'évaluation a défini des questions (Tableau 7) pour les effets attendus. Afin d'évaluer les impacts, l'équipe d'évaluation a recueilli les données pour tous les indicateurs. Une première évaluation provisoire des impacts a été menée par l'équipe d'évaluation, puis discutée et révisée lors d'un atelier avec le groupe de suivi et l'équipe du Parc régional Chasseral.

Tableau 7: Explications pour les effets attendus

Description	Question	Valeurs possibles
Marge de manœuvre	Dans quelle mesure le parc contribue-t-il alors à obtenir l'effet attendu ? (Surtout par rapport aux facteurs externes)	4 = élevée 3 = moyenne 2 = faible 1 = absente - = non pertinent
Valeur de preuve	Dans quelle mesure les indicateurs / les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ?	4 = élevée 3 = moyenne 2 = faible 1 = absente - = non pertinent
Effets	Quelle est l'ampleur de l'effet attendu ?	4 = effet attendu surpassé 3 = effet attendu atteint 2 = effet attendu pas ou pas encore atteint 1 = effet attendu clairement pas atteint - = non pertinent
Evaluation de l'effet attendu	Quels sont les effets obtenus ? Ces impacts correspondent-ils aux objectifs (d'impact) fixés dans la Charte ?	-
Indicateur / Valeur à atteindre	Description de l'indicateur et de la valeur à atteindre	-
Evaluation de la valeur	Les valeurs mesurées de l'indicateur ont-elles atteint les valeurs cibles ?	4 = effet attendu surpassé 3 = effet attendu atteint 2 = effet attendu pas ou pas encore atteint 1 = effet attendu clairement pas atteint - = non pertinent

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Explications

Description	Question	Valeurs possibles
Pertinence de l'indicateur	Dans quelle mesure les indicateurs / les informations disponibles permettent-elles d'évaluer les effets attendus ?	4 = élevée 3 = moyenne 2= faible 1= absente - = non pertinent t
Marge de manœuvre	Dans quelle mesure le parc peut-il influencer l'indicateur ?	4 = élevée 3 = moyenne 2= faible 1= absente - = non pertinent
Évaluation de l'indicateur	Évaluation sommaire et commentaires	-

3.2 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

3.2.1 Objectif stratégique

S-A : Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage		
Investissements :		
Total : CHF 5'295'759 (32%)		
2012 CHF 342'785		
2013 CHF 430'115		
2014 CHF 520'414		
2015 CHF 966'147		
2016 CHF 709'020		
2017 CHF 772'658		
2018 CHF 747'620		
2019 CHF 807'000		
Responsabilités :		
Parc		
Caractéristiques	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> - Fortes compétences - Les activités du parc sont reconnues - Bonne disponibilité des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement insuffisant
Développements	Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie « Biodiversité » de la Confédération - Discussions autour du changement de l'aménagement du territoire - Débat sur les pratiques du paysage - Plan sectoriel Biodiversité - Projet cantonal d'aménagement du paysage (PCAP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Saisir les opportunités liées à la stratégie « Biodiversité » de la Confédération 	<ul style="list-style-type: none"> - Banalisation du paysage - Concurrence avec d'autres acteurs
Mesures et adaptations nécessaires		
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les fonds financiers - Saisir les opportunités 		

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

3.2.2 Objectifs opérationnels

Objectif opérationnel	Principales activités du parc	Évaluation des effets	Légitimité	Importance	Options stratégiques
<p>S-A-a : Sauvegarder les espèces et les milieux</p> <p>Le parc est un maillon important de la chaîne du Jura. Il abrite de nombreuses espèces ou milieux naturels situés à proximité presque immédiate de grandes agglomérations. Le parc a des responsabilités en faveur d'espèces et de milieux particulièrement rares, menacés ou représentatifs de l'Arc jurassien.</p> <p>Il mène et développe des actions directement ou bien en coordination étroite avec d'autres acteurs en faveur de leur sauvegarde. Le parc souhaite au moins que les espèces parapluies comme le Grand Tétras puissent se maintenir. Il souhaite également que la population se rallie à ces causes.</p>	<p>Interventions sur le territoire en faveur des espèces</p> <p>Actions générales du parc pour augmenter la compréhension entre acteurs</p> <p>Plan de gestion intégrée</p> <p>Mise en place des réserves forestières</p>	<p>En raison des données manquantes sur des espèces cibles, une évaluation des effets est difficile.</p> <p>Pourtant, le parc a proposé beaucoup d'interventions en faveur des espèces sur le territoire du parc. Il est raisonnable de supposer que ces interventions ont contribué à la sauvegarde des espèces et des milieux.</p>	Toujours légitime	Toujours important	<p>Renforcer l'objectif</p> <p>Mettre l'accent sur les zones bâties et agricoles</p> <p>Spécifier plus les priorités au niveau des milieux et des espèces</p>
<p>S-A-b : Maintenir et promouvoir le paysage</p> <p>Le parc recèle des paysages typiques comme les pâturages boisés ainsi que des éléments particuliers qui forment notamment les inventaires fédéraux du paysage de la crête de Chasseral et des bords du lac de Biemme. Il présente aussi des sites originaux et de valeur unique, tels que la Combe-Grède ou la Combe Biosse, des sites marécageux, des paysages cultivés typiques.</p> <p>Le parc a pour vocation de maintenir et de protéger ces richesses et de les mettre en valeur, notamment comme attrait touristique.</p> <p>Le parc souhaite en particulier que les pâturages boisés de son territoire restent attractifs pour le paysage, la nature, l'agriculture et la sylviculture.</p>	<p>Restauration d'éléments paysagers marquants comme les vergers et les murs en pierres sèches</p> <p>Développement du projet « Franges urbaines », qui marque l'interface entre zone bâtie et zone non-bâtie au Val-de-Ruz</p> <p>Documentation de l'évolution des paysages par un suivi photographique (Observatoire du paysage)</p> <p>Interventions sur des territoires de pâturages boisés</p>	L'objectif est partiellement atteint	Toujours légitime	Toujours important	<p>Renforcer la thématique du paysage</p> <p>Inclure mieux les questions sociétales qui sont en relation avec la promotion et le maintien du paysage</p> <p>Évaluer une collaboration avec des institutions comme le WSL et l'OACOT (archive des photos)</p>
<p>S-A-c : Renforcer les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement</p> <p>Les forêts, surfaces agricoles et pastorales forment plus de 85 % de la surface du parc. Ces espaces font vivre les entrepreneurs agricoles et sylvicoles, dont l'activité – essentielle – modèle utilement et profondément l'image du paysage.</p> <p>Le parc veut maintenir et renforcer ces activités économiques respectueuses de l'environnement et garantir également l'attractivité de la région.</p> <p>Il souhaite que le nombre d'entrepreneurs agricoles et sylvicoles se maintiennent en mettant en avant la prise en compte de l'environnement.</p>	<p>Participation à l'élaboration et au renouvellement de certains projets collectifs biodiversité et paysage</p> <p>Relais entre agriculteurs et autorités sur ce thème avec les Chambres d'agriculture et la vulgarisation agricole (FRI)</p> <p>Gestion administrative</p> <p>Animation des groupes par des formations thématiques</p> <p>Information publique (communication)</p> <p>Donner des conseils aux acteurs</p>	Le parc peut agir principalement comme médiateur / intermédiaire.	Moins forte que pour les autres objectifs	Toujours important	<p>Garder ou même renforcer l'objectif opérationnel</p> <p>Reconsidérer les effets attendus (notamment SAC1)</p>

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

Objectif opérationnel	Principales activités du parc	Évaluation des effets	Légitimité	Importance	Options stratégiques
<p>S-A-d : Valoriser le patrimoine bâti</p> <p>Le parc réunit tout à la fois des fermes jurassiennes typiques, des bâtiments et ruines médiévaux, des localités et bâtiments marqués par la révolution industrielle ainsi que des itinéraires historiques marquants.</p> <p>Ce patrimoine est fréquemment en mauvais état.</p> <p>Le parc veut protéger et mettre en valeur ces traces du passé. Il veut également promouvoir l'utilisation des nombreux locaux et bâtiments sous utilisés.</p> <p>Le parc souhaite que les éléments de son patrimoine bâti restent des lieux de vie.</p>	<p>Accompagnement de communes volontaires pour la valorisation des centres des villages</p> <p>Identification et mobilisation de financement pour la restauration de certains petits objets architecturaux</p> <p>Conseil pour la réaffectation et la restauration de bâtiments en friche, inscrits au recensement architectural, et pouvant proposer à terme un usage public</p>	<p>Le parc contribue à la valorisation du patrimoine de manière directe (actions concrètes sur le terrain) et indirecte (par ex. accompagnement, mobilisation de financement, conseil)</p>	<p>Peu des compétences à l'état actuel</p>	<p>Toujours important</p>	<p>Faire la différence entre des objets singuliers (petit patrimoine bâti rural) et des villages</p>

3.2.3 Effets attendus

Effet attendu	Marge de manœuvre	Valeur de preuve	Effets	Évaluation de l'effet attendu	Indicateur / Valeur à atteindre	Évaluation de la valeur	Pertinence de l'indicateur	Marge de manœuvre	Évaluation de l'indicateur
S-A-a-1 : Les espèces cibles se maintiennent et se renforcent	-	1	3	Il n'existe pas de données fiables sur les populations des espèces cibles. Pourtant, la population du Tétrás a diminué fortement.	S-A-a1-a : Le nombre des espèces cibles reste stable ou augmente.	2	4	2	Le Tétrás a quasi disparu. Effectifs de la Gélinothe stable Effectifs de l'Alouette lulu en augmentation Sabot de venus en augmentation
S-A-a-2 : Le Parc est un territoire exemplaire pour ses actions en faveur des espèces	4	4	3	Le parc a démontré un effort considérable en menant des actions en faveur des espèces.	S-A-a-2a : Surface d'habitats favorables au Grand Tétrás en croissance	2	3	2	Surface favorables au grand tétrás et à la gélinothe passe de 300ha à 440 ha.
					Surface traitée et nombre d'interventions	-	3	2	Au total le parc a mené 871 interventions entre 2012 et 2018. Ces interventions couvrent une superficie de 2,6 km ² , mais consistent majoritairement en interventions ponctuelles (pas sur une surface étendue)
					S-A-a-2b : Surface des prairies maigres (PPS) (Valeur à atteindre pas défini)	-	2	2	Le parc a incité à mettre des surfaces sous contrat.
					L-Opa20a : Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II)	3	3	3	Impacts positifs concernant la biodiversité grâce aux travaux du parc
					F-NuB-4 : Durabilité des mesures	-	4	3	Le parc mène des actions générales pour augmenter la compréhension entre acteurs. Par ex. il préside le « Service de coordination régionale » qui pilote la mise en œuvre des surfaces de promotion de la biodiversité dans l'agriculture, il a un siège dans la commission des pâturages boisés du Jura bernois, il mène des formations, ...

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

Effet attendu				Évaluation de l'effet attendu	Indicateur / Valeur à atteindre				Évaluation de l'indicateur
	Marge de manœuvre	Valeur de preuve	Effets			Évaluation de la valeur	Pertinence de l'indicateur	Marge de manœuvre	
S-A-b-1 : Les pâturages boisés sont particulièrement bien préservés et d'une grande qualité dans le parc, notamment au niveau de la biodiversité	3	3	3	Le parc a mené des interventions pour préserver les pâturages boisés. Pourtant, la superficie couverte est négligeable comparée avec la superficie totale des pâturages boisés. Par contre, les actions générales pour augmenter la compréhension entre acteurs ont un effet indirect mais probablement avec un effet de plus longue portée.	S-A-b-1a : Taux de boisement moyen des pâturages boisés maintenu	-	1	2	L'indicateur n'a pas été mesuré parce qu'il n'est pas pertinent
					F-NuB-2 / F-NuB-4 : Pâturages boisés / Durabilité des mesures	-	3	3	Le parc a mené 8 interventions pour préserver les pâturages boisés couvrant une superficie de 1'500 ha. En plus, le parc mène des actions générales pour augmenter la compréhension entre acteurs.
S-A-b-2 : Le paysage est pris en compte dans les aménagements	3	3	2	Pas encore d'effets significatifs mais qui commencent à apparaître	S-A-b-2a : Surfaces sous contrat avec des mesures paysagères (Valeur à atteindre pas définie)	-	2	2	Au total env. 390 ha avec des interventions paysagères directes du parc
					L-2-25a : Nombre de plans d'affectation communaux et régionaux consacrant les objectifs du parc	-	2	2	Six plans communaux font mention du parc. Le parc est consulté pour les planifications régionales sectorielles à plusieurs reprises (cf. L-2-25b)
					L-2-25b : Nombre d'autres exemples réalisés pour la prise en compte des objectifs du parc dans les planifications	-	3	3	D'un point de vue global, le parc est peu impliqué (intégré activement ou mentionné par les communes) dans les planifications
S-A-b-3 : Les objets inventoriés sont pris en compte et bénéficient d'une gestion dynamique	2	2	2	Restauration de 3750m de l' IVS (Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS))	S-A-b-3a : Les nouvelles planifications communales et régionales prennent en compte des projets et objectifs du parc	2	2	2	La commune de Val de Ruz a intégré les propositions paysagères faites par le parc dans son plan directeur d'aménagement.
					L-2-25a : Nombre de plans d'affectation communaux et régionaux consacrant les objectifs du parc	-	3	2	Six plans communaux font mention du parc. Le parc est consulté pour les planifications régionales sectorielles à plusieurs reprises (cf. L-2-25b)

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

Effet attendu	Évaluation de l'effet attendu			Indicateur / Valeur à atteindre	Évaluation de l'indicateur			
	Marge de manœuvre	Valeur de preuve	Effets		Évaluation de la valeur	Pertinence de l'indicateur	Marge de manœuvre	
S-A-c-1 : Maintien du nombre d'exploitations agricoles, du nombre d'exploitations forestières, de fromageries, de scieries.	2	-	-	S-A-c-1a : Maintien du nombre d'exploitations agricoles S-A-c-1b : Maintien du nombre d'exploitations forestières	-	3	2	Cet indicateur n'était pas mesuré : concernant le maintien du nombre d'exploitations agricoles, l'action du parc est difficilement justifiable sur ce point. Cet indicateur n'était pas mesuré : le nombre d'exploitations forestières n'est pas lié au parc.
					-	3	1	
S-A-c-2 : Augmentation des surfaces agricoles et forestières sous contrat	3	4	3	S-A-c-2a : Augmentation des surfaces agricoles utiles sous contrat OQE (Valeur à atteindre pas défini)	-	3	2	Surfaces Promotion de la biodiversité (SPB) avec mise en réseau : passées de 1190ha en 2011 à 2320ha en 2018
S-A-d-1 : Les éléments construits ne tombent plus en ruine	3	3	3	S-A-d-1a : Linéaire de murs de pierres sèches remis en valeur (Valeur à atteindre pas défini)	-	3	4	Au total 1,5 km de murs de pierres sèches a été remis en valeur entre 2013 et 2018
				S-A-d-1b : Nombre d'actions en faveur d'objets protégés inventoriés (Valeur à atteindre pas défini)	-	3	4	Au total 3 actions ponctuelles ont été menées entre 2012 et 2018

3.3 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

3.3.1 Objectif stratégique

S-B : Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable		
Investissements :		
Total : CHF 3'691'149 (22%)		
2012 CHF 536'720		
2013 CHF 427'005		
2014 CHF 514'541		
2015 CHF 448'707		
2016 CHF 345'542		
2017 CHF 390'807		
2018 CHF 530'827		
2019 CHF 497'000		
Responsabilités :		
Parc		
Caractéristiques	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> - Activités phares - Reconnaissance - Réseaux du parc avec les acteurs - Approche systémique 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de légitimité économique au niveau conventionnel
Développements	Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Transition énergétique - Changements climatiques - Politiques biologiques et écologiques - Développement économique incertain 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles sources de financement pour des énergies renouvelables - Une plus grande sensibilisation à l'environnement dans le secteur des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'importance de l'aspect de la durabilité dans l'économie en cas de détérioration de la situation économique - Impacts encore inconnus du changement climatique
Mesures et adaptations nécessaires		
<ul style="list-style-type: none"> - Focaliser - Accent sur l'approche « Think tank » (produire des études et d'élaborer des propositions) - Accent sur la durabilité du tourisme / ne pas devenir un office de tourisme - Renforcer l'aspect de la durabilité dans l'économie, notamment grâce au standard « valeur des Parcs suisses » 		

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

3.3.2 Objectifs opérationnels

Objectif opérationnel	Principales activités du parc	Évaluation des effets	Légitimité	Importance	Options stratégiques
<p>S-B-a : Développer le tourisme durable</p> <p>Le parc Chasseral est aujourd'hui un but prisé d'excursion et particulièrement de randonneurs, été comme hiver. Le parc, en se positionnant clairement sur ces atouts et l'image véhiculée par un parc, veut offrir davantage de services et mieux répondre aux besoins des visiteurs en mobilisant et coordonnant les prestataires régionaux et en minimisant l'impact environnemental.</p> <p>L'offre touristique s'améliore et s'appuie sur les richesses patrimoniales.</p>	<p>Prestations de services pour des visiteurs</p> <p>Développement des offres touristiques et des loisirs</p> <p>Soutien de la ligne de bus Nods – Chasseral</p> <p>Réaliser une étude de faisabilité pour une Ligne de co-voiturage Val-de-Ruz – Saint-Imier (en cours)</p> <p>Entamer un processus de consultation pour un concept de stationnement aux Prés-d'Orvin</p> <p>Comptage des fréquentations</p> <p>Participation au « Snow Bus »</p>	<p>Le parc montre une augmentation des participants des offres qui vise la promotion d'un tourisme durable.</p>	<p>Rôle pionnier / exemplaire</p>	<p>Toujours important</p>	<p>Ne pas devenir un office de tourisme</p> <p>Redéfinir les rôles</p> <p>Intégrer l'aspect de durabilité dans le tourisme</p> <p>Clarifier les rôles du parc par rapport aux autres organisations</p> <p>Adapter les effets attendus</p> <p>Adapter les objets opérationnels</p>
<p>S-B-b : Améliorer et développer l'accueil</p> <p>Le sommet du Chasseral est bien connu des visiteurs mais les autres joyaux du territoire du parc ne le sont pas encore et pas suffisamment, parfois même des personnes qui habitent la région. Le parc veut faire connaître ces richesses en améliorant l'information ainsi que la signalisation, et mettre en avant les spécificités régionales, naturelles, patrimoniales et culturelles remarquables. Il veut également appuyer l'amélioration des possibilités d'hébergements.</p> <p>L'amélioration de l'accueil est indispensable pour l'attractivité de la région.</p>	<p>Communication touristique et information</p> <p>Mette en place des signalisations</p> <p>Site internet</p> <p>Cartes d'orientation</p> <p>Brochures</p>	<p>Contribution à une meilleure information sur les offres dans le parc</p> <p>Pourtant, le niveau d'information du public sur les activités du parc est faible.</p>	<p>Toujours légitime</p>	<p>Toujours important</p>	<p>Ne pas devenir un office de tourisme</p> <p>Redéfinir les rôles</p> <p>Intégrer l'aspect de durabilité dans le tourisme</p> <p>Clarifier les rôles du parc</p> <p>Adapter les objets opérationnels</p> <p>Mieux informer sur les offres touristiques.</p>
<p>S-B-c : Développer les transports publics et la mobilité douce</p> <p>Un des atouts du parc est sa proximité avec le Plateau suisse et ses grandes agglomérations ainsi que l'existence d'une desserte régionale. Le parc veut faciliter les déplacements sans voiture privée aussi bien pour l'accès aux zones d'activités touristiques que pour les déplacements usuels quotidiens. Il veut également encourager la mobilité douce.</p> <p>Le parc souhaite ainsi améliorer le bilan énergétique des loisirs et diminuer les dérangements liés au trafic dans les hauts lieux touristiques.</p>	<p>Soutien de la ligne de bus Nods – Chasseral</p> <p>Réaliser une étude de faisabilité pour une Ligne de co-voiturage Val-de-Ruz – Saint-Imier (en cours)</p> <p>Entamer un processus de consultation pour un concept de stationnement aux Prés-d'Orvin</p> <p>Comptage des fréquentations</p> <p>Participation au « Snow Bus »</p>	<p>Le parc a mené plusieurs activités déplacement des visiteurs et la mobilité.</p> <p>Le soutien de la ligne de bus Nods – Chasseral est un exemple d'une activité ayant pour but d'augmenter l'utilisation des offres de transports public. Pourtant, par rapport à l'utilisation totale, l'effet de cette activité est jugé marginal.</p> <p>Par conséquent, on peut constater que le parc arrive à contribuer à l'objectif de manière ponctuel.</p>	<p>Seulement une marge de manœuvre limitée (mais avec des mesures efficace et efficient)</p>	<p>Augmentation de l'importance</p>	<p>Maintenir.</p> <p>Continuer de mettre l'accent sur les offres de sorte qu'ils soient bien accessibles par le TP</p> <p>Ajouter un indicateur sur la mobilité douce ?</p> <p>Trouver des niches</p> <p>Think Tank (produire des études et d'élaborer des propositions)</p>

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

Objectif opérationnel	Principales activités du parc	Évaluation des effets	Légitimité	Importance	Options stratégiques
<p>S-B-d : Gérer le déplacement des visiteurs et la mobilité</p> <p>Tout le territoire du parc est aujourd'hui parcouru par des visiteurs. Le parc souhaite diminuer les conflits existants et potentiels entre visiteurs et préservation de la nature, entre visiteurs et activités agricoles ou sylvicoles, ainsi qu'entre les visiteurs eux-mêmes par une orientation et une affectation adaptée des chemins.</p> <p>Cette thématique est un des éléments déclencheurs de la création du parc.</p>	<p>Soutien de la ligne de bus Nods – Chasseral</p> <p>Réaliser une étude de faisabilité pour une Ligne de co-voiturage Val-de-Ruz – Saint-Imier (en cours)</p> <p>Entamer un processus de consultation pour un concept de stationnement aux Prés-d'Orvin</p> <p>Conseil des partenaires</p> <p>Développement interne d'un outil aide à la décision</p> <p>Poutres de canalisation des piétons sur le Chasseral</p> <p>Appui aux organisation des Espaces nordiques pour limiter les conflits skieurs nature</p>	<p>Le parc a mené quelques activités concernant le déplacement des visiteurs et la mobilité.</p> <p>Pourtant, démontrer les effets est difficile et seulement quelques exemples peuvent être utilisés pour démontrer ces effets.</p>	Toujours légitime	Augmentation de l'importance	Maintenir l'objectif
<p>S-B-e : Développer et promouvoir les produits, services et savoir-faire régionaux</p> <p>Le territoire du parc fournit des produits de grande qualité dont quelques-uns labellisés AOC. Il dispose, de plus, d'un savoir-faire en forte évolution dans les domaines techniques. Tous ces atouts sont souvent peu connus du public. Le parc veut participer à la promotion des produits et mettre en valeur ces savoir-faire régionaux en partenariat avec les acteurs compétents et actifs sur ce thème.</p> <p>Le parc contribue ainsi à générer de la valeur économique.</p>	<p>Promotion du label des parcs suisses.</p> <p>Appuis filature de laine</p> <p>Promotion des produits avec le label</p> <p>Conseil d'appui des producteurs</p>	<p>Il est probable qu'un effet indirect est atteint par une notoriété augmentée du parc et de ces produits grâce à la promotion et à la labélisation des produits locaux.</p> <p>Réseautage des acteurs</p> <p>Pourtant, l'effet économique direct par des produits labellisés est estimé faible en comparaison avec des produits non-labellisés.</p> <p>En plus, la labélisation des services n'est pas possible pour l'instant (Label pas encore mis en place par OFEV)</p>	Toujours légitime	Toujours important	<p>Utiliser le label de produits comme vecteur de promotion pour le parc / la région</p> <p>Reformuler l'objectif en mettant plus l'accent sur la durabilité</p> <p>Travailler plus sur les services et les matières premières</p>

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

Objectif opérationnel	Principales activités du parc	Évaluation des effets	Légitimité	Importance	Options stratégiques
<p>S-B-f : Promouvoir les énergies renouvelables</p> <p>Les premières éoliennes et la première centrale solaire de Suisse sont situées sur le territoire du parc. Un monitoring du bilan énergétique régional est en cours. Le parc veut inciter les communes, particuliers et entreprises, à prendre des initiatives cohérentes sur l'énergie pour son économie comme sa production. Il s'efforce d'y parvenir en systématisant l'information mais aussi en initiant ou en appuyant des projets pilotes.</p> <p>Le parc veut ainsi créer des dynamiques économiques et participer à la préservation de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan énergétique pour chacune des 21 communes du parc, avec les perspectives pour l'économie et la production d'énergie - Cinq rencontres intercommunales sur l'énergie en collaboration avec le parc du Doubs - Soutien financier aux communes dans le cadre du projet Interreg Peace_Alps (expertises énergétiques de bâtiments et études d'opportunité en énergie renouvelable) - Conseils sur mandat à trois communes (Sauge, Sonvilier et Tramelan) pour la mise en œuvre d'une stratégie énergétique - Organisation de Fêtes de la nuit pour encourager l'extinction nocturne de l'éclairage public (4 extinctions communales toujours en cours) - Organisation d'une formation Se chauffer futé pour le personnel communal - Organisation d'une formation Se chauffer futé pour le grand public 	<p>Le parc a mené des activités pour promouvoir les énergies renouvelables de manière générale. Pourtant, pour l'instant, il n'est pas possible de démontrer des effets concrets.</p>	<p>En question</p>	<p>Toujours important</p>	<p>Trouver des niches et définir mieux le rôle du parc dans le secteur des énergies renouvelables</p> <p>Essayer d'éviter la concurrence avec d'autres acteurs et initiatives</p> <p>Clarifier la légitimité de l'objectif.</p> <p>Compléter l'objectif avec l'aspect de l'efficacité énergétique</p>

3.3.3 Effets attendus

Effet attendu	Marge de manœuvre	Valeur de preuve	Effets	Évaluation de l'effet attendu	Indicateur / Valeur à atteindre	Évaluation de la valeur	Pertinence de l'indicateur	Marge de manœuvre	Évaluation de l'indicateur
S-B-a-1 : La quantité et la qualité des prestations de services augmentent nettement.	4	2	3	Il est difficile de démontrer une nette augmentation de la quantité et qualité des prestations de services, les données étant trop fluctuantes. Pourtant, l'offre d'hébergement dans la région est très faible.	S-B-a-1a : Augmentation du nombre de personnes qui prennent part aux offres du parc	3	1	4	On note une augmentation du nombre de personnes qui prennent part aux offres du Parc, mais on parlait de rien. Pourtant, à cause des grandes fluctuations des nombres, il est difficile d'identifier une tendance significative.
					S-B-a-1a : Les offres du parc sont spécifiques à la région (et ne peuvent être dupliquées ailleurs), originales et spécialisées. (Valeur à atteindre pas définie)	3	1	3	L'offre « Bal(l)ades » est considérée spécifique au parc. La majorité des offres peuvent être considérées comme spécialisées.
S-B-b-1 : La signalisation et l'information dans le parc est unifiée et repérable par les visiteurs	3	3	3	Les effets sont bien attendus. Pourtant, le parc juge qu'il y a un potentiel de faire plus	S-B-b-1a : Les brochures ou supports à vocation touristique sont bien visibles chez les prestataires	3	3	3	Signalétique d'entrée de communes et sur routes d'accès est posée + 205 prestataires sont destinataires de la brochure du parc
S-B-b-2 : Des particularités régionales sont mises en valeur et accessibles	3	1	-	Cet effet attendu est à reconsidérer.	S-B-b-2a : Pas défini	-	-	-	L'indicateur n'a pas pu être mesuré
S-B-b-3 : Les touristes reviennent régulièrement	2	1	-	Il n'est pas possible d'évaluer l'effet	S-B-b-3a : Pas défini	-	-	-	Il y a une claire augmentation de la fréquentation des voitures au Chasseral et dans le bus mis en place.
S-B-c-1 : Augmentation de l'utilisation des offres de transports publics	2	1	2	La marge de manœuvre du parc dans l'utilisation des transports publics est faible. Le soutien de la ligne de bus Nods – Chasseral est un exemple d'une activité ayant pour but d'augmenter l'utilisation des offres de transports publics. Pourtant, par rapport à l'utilisation totale, l'effet de cette activité est jugé marginal.	S-B-c-1a : Le nombre de personnes empruntant les transports publics à des fins touristiques augmente	-	4	2	L'indicateur n'a pas pu être mesuré On ne connaît que l'augmentation de la fréquentation du Bus de Nods à Chasseral (2012, 1825 passagers, 2019, 3'278 passagers)

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

Effet attendu	Marge de manœuvre	Valeur de preuve	Effets	Évaluation de l'effet attendu	Indicateur / Valeur à atteindre	Évaluation de la valeur	Pertinence de l'indicateur	Marge de manœuvre	Évaluation de l'indicateur
S-B-c-2 : Augmentation des offres de transports publics	2		2	La marge de manœuvre du parc dans les offres de transports publics est faible. Le soutien de la ligne de bus Nods – Chasseral est un exemple d'une activité ayant pour but d'augmenter l'utilisation des offres de transports public. Pourtant, par rapport à l'utilisation totale, l'effet de cette activité est jugé marginal.	S-B-c-2a : Pas défini	-	-	-	Le parc a mis en place le bus Nods-Chasseral dont il est gestionnaire
S-B-d-1 : Limitation des conflits touristes / nature, touristes / agriculteurs et entre touristes	3	2	2	Le parc a mené des activités dans ce but. (Par ex. concept de stationnement) Il ne peut être prouvé de manière systématique que les effets attendus sont atteints mais des exemples exemplaires peuvent être cités.	S-B-d-1a : Respect des consignes d'utilisation d'itinéraires sur la base de mesures de fréquentation (Valeur à atteindre pas défini)	3	4	3	Exemple de la fréquentation Bois Raiguel-Pierrefeu : Pour limiter la fréquentation sur les lieux de Bois Raiguel-Pierrefeu des consignes ont été mises en place. Un projet de goudronnage de la route avait été accepté moyennant un comptage du trafic après la réalisation du projet assorti d'une valeur limite (5 véhicules heure). Les chiffres indiquent une diminution du trafic automobile sur ce tronçon, ce qui montre que le concept a fonctionné.
S-B-e-1 : La région est connue pour ses produits régionaux	3	2	2	La région est surtout connue pour la Tête de moine ou la Gentiane. Dans les deux cas le label du parc et ces activités ne jouent pas un rôle significatif. L'effet attendu est à reconsidérer (accent plus sur la valeur ajoutée).	S-B-e-1a / L-1-21b / F-WK-1 : Nombre de produits régionaux labellisés issus du parc (Valeur à atteindre pas défini)	-	2	3	Nombre de produits plus ou moins constant, autour de 100, avec une fluctuation de +/- 20
S-B-e-2 : Les agriculteurs ont diversifié leurs revenus	2	2	2	Le nombre d'exploitants agricoles fabricant des produits du terroir certifiés a augmenté. Pourtant, par rapport au nombre total d'agriculteurs, l'effet est plutôt marginal.	S-B-e-2a : Nombre d'exploitants agricoles fabricant des produits du terroir certifiés (Valeur à atteindre pas défini)	-	2	3	Entre 2014 et 2018, le nombre de producteurs est monté de 7 à 15

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

Effet attendu	Marge de manœuvre	Valeur de preuve	Effets	Évaluation de l'effet attendu	Indicateur / Valeur à atteindre	Évaluation de la valeur	Pertinence de l'indicateur	Marge de manœuvre	Évaluation de l'indicateur
S-B-f-1 : Amélioration du taux d'autonomie énergétique	2	1	1	Le taux d'autonomie énergétique est plus ou moins stable. Le parc a mené des activités pour promouvoir les énergies renouvelables de manière générale, mais pas des activités concrètes pour améliorer le taux d'autonomie énergétique.	S-B-f-1a : Amélioration du taux d'autonomie énergétique	1	4	2	Année 2010 : 13,7 % de renouvelable Année 2016 : 13 % de renouvelable
S-B-f-2 : Plus-value ou économies financières	2	2	2	¼ des communes participent à l'extinction nocturne	S-B-f-2a : Pas défini	-	-	-	L'indicateur n'était pas mesuré

3.4 Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche

3.4.1 Objectif stratégique

S-C : Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche		
Investissements :		
Total : CHF 3'770'730 (23%)		
2012 CHF 348'347		
2013 CHF 425'632		
2014 CHF 409'298		
2015 CHF 440'242		
2016 CHF 504'659		
2017 CHF 532'215		
2018 CHF 507'337		
2019 CHF 603'000		
Responsabilités :		
Parc		
Caractéristiques	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> - Connue dans les milieux intéressés - Partenariat médias - Partenariat écoles - Offre bien structurée 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu connue au-delà des milieux intéressés
Développements	Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Éducation 21 - Centre Wyss à l'université de Berne - Agenda 2030 - Effet Greta (conscience augmentée au sujet du changement climatique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Intermédiaire Éducation 21 - Conscience augmentée au sujet du changement climatique et du développement durable 	
Mesures et adaptations nécessaires		
<ul style="list-style-type: none"> - Diversification - Devenir plus actif dans le rôle d'intermédiaire et de médiateur - Devenir proactif pour saisir les opportunités futures 		

3.4.2 Objectifs opérationnels

Objectif opérationnel	Principales activités du parc	Évaluation des effets	Légitimité	Importance	Options stratégiques
<p>S-C-a : Soutenir et développer des projets avec la jeunesse dans le domaine de l'environnement et de la promotion de la région</p> <p>Géologie, histoire, faune et flore, patrimoine rural, alimentation, énergies et industries sont des thèmes très visibles et facilement abordables dans le parc. Le parc se saisit de ces thèmes pour développer des offres à l'usage des classes des communes du parc, des villes portes et d'autres régions. Il renforce ainsi l'attractivité de la région, participe à la sensibilisation des citoyens de demain et renforce ce domaine d'activité bien particulier.</p> <p>Cette stratégie sera ajustée en fonction des résultats du projet « concept cadre pour la formation au développement durable dans les parcs » qui sera proposé par le réseau des parcs suisses sur la base d'une convention avec l'OFEV.</p>	<p>Développement et offres de cours au développement durable</p> <p>Formation des enseignants</p> <p>Animations écoles</p> <p>Graines de chercheurs</p> <p>Séjours de classes</p> <p>Partenariat avec l'HEP et autres</p>	<p>Les projets avec la jeunesse dans le domaine de l'environnement et de la promotion de la région ont du succès. Le nombre de participants a augmenté et le taux de satisfaction est élevé.</p> <p>De plus, les activités du parc créent de l'activité économique par les forfaits des activités et par les dépenses des participants.</p>	Toujours légitime	Toujours important	<p>Faire des liens avec des discussions actuelles sur les transitions</p> <p>Diversifier les offres</p> <p>Mobiliser plus les jeunes</p>
<p>S-C-b : Informier et sensibiliser à l'environnement</p> <p>Les espaces forestiers et agricoles ont toujours été exploités avec soin. Le parc veut s'appuyer sur cette tradition pour informer et pour communiquer les enjeux liés à l'environnement et à une économie valorisant davantage les savoir-faire et tous les atouts régionaux.</p> <p>Le parc veut ainsi préserver et mettre en valeur son patrimoine</p>	<p>Animations écoles</p> <p>Graines de chercheurs</p> <p>Séjours de classes</p> <p>Chantiers écoles</p> <p>Chantiers entreprises</p>	<p>Il n'est pas possible de prouver un lien direct entre les activités menées et l'impact sur l'environnement.</p>	Toujours légitime	Toujours important	<p>Spécifier mieux le public ciblé</p> <p>Intensifier le travail avec les volontaires et les réseaux spécifiques</p>
<p>S-C-c : Promouvoir les matériaux de construction respectueux de l'environnement</p> <p>Le parc veut promouvoir l'utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement : faible énergie d'élaboration des matériaux, production proche de la région comme le bois, biodégradable ou recyclable</p>	<p>Promotion d'évènements mettant en valeur le patrimoine régional</p>	<p>Le Parc a cherché à mettre en place une signalétique en bois avec un résultat mitigé</p>	Pas légitime	Pas important	<p>Supprimer cet objectif</p>
<p>S-C-d : Devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation</p> <p>La culture de l'innovation, liée aux activités industrielles et de formation est largement présente. De nombreux travaux de recherche sont menés sur le territoire du parc. Le parc veut encourager ces travaux de recherche en développant les liens avec les universités, Hautes écoles et instituts, ainsi que les entreprises elles-mêmes, dans le cadre de ses projets</p>	<p>Développement et coordination de projets de recherche</p> <p>Mobilisation d'expertise</p>	<p>Il existe des exemples qui peuvent démontrer comment des expertises peuvent faciliter directement le développement des projets menés par le parc.</p>	Toujours légitime	Toujours important	<p>Reformuler la partie descriptive de l'objectif (le parc lui-même est un pôle d'innovation)</p> <p>Saisir les opportunités des ODD (objectifs de développement durable)</p>

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche

Objectif opérationnel	Principales activités du parc	Évaluation des effets	Légitimité	Importance	Options stratégiques
<p>S-C-e : Promouvoir une image dynamique dans la région comme à l'extérieur</p> <p>Le parc veut mieux faire connaître aux visiteurs et à l'extérieur de la région ses nombreuses richesses. Il veut également faire partager aux habitants tout le dynamisme et toutes les spécificités de la région afin de renforcer les initiatives régionales.</p> <p>Une bonne communication est le vecteur essentiel pour donner une réalité au parc, aussi bien auprès de ses habitants que des visiteurs.</p> <p>Cette stratégie sera ajustée en fonction des résultats du projet « observation du rayonnement médiatique des parcs » qui sera proposé par le réseau des parcs suisses sur la base d'une convention avec l'OFEV</p>	<p>Contribution au Masterplan Jura & Trois-Lacs</p> <p>Développement d'une stratégie de communication du parc</p> <p>Création d'une charte graphique du parc Chasseral</p> <p>Collaboration avec des médias régionaux</p> <p>Présence active sur des réseaux sociaux</p>	<p>Le parc a travaillé activement sur cet objectif. Il n'est pas possible de démontrer des effets des activités du parc de manière empirique. Pourtant, il est raisonnable de supposer qu'elles ont contribué à une image dynamique dans la région comme à l'extérieur.</p>	<p>Toujours légitime</p>	<p>Toujours important</p>	<p>Renforcer la communication indirecte (mobilisation pour les activités, travail de médiation, ...)</p> <p>Augmenter le nombre des abonnés à l'info-lettre</p> <p>Faire en sorte que les habitants connaissent davantage le Parc</p>

3.4.3 Effets attendus

Effet attendu	Marge de manœuvre	Valeur de preuve	Effets	Évaluation de l'effet attendu	Indicateur / Valeur à atteindre	Évaluation de la valeur	Pertinence de l'indicateur	Marge de manœuvre	Évaluation de l'indicateur
S-C-a-1: Les offres d'éducation au développement durable du parc sont réputées.	4	3	3	Les offres sont bien réputées. Pour quelques offres le parc n'arrive pas à satisfaire la demande (la demande dépasse l'offre)	S-C-a-1a / L-1-21c : Le nombre d'élèves participant à des activités ou à des offres du parc (Valeur à atteindre non définie)	-	3	4	De manière générale, le nombre d'élèves participant à des à offres du parc (par ex. Chantier-nature, Graines de chercheurs) a augmenté au cours des dernières années.
					F-IES-2 / L-2-21c : Satisfaction des participants	-	3	4	Les participants montrent une très grande satisfaction.
S-C-a-2 : Des classes des communes du parc ou de ses trois villes-portes prennent des initiatives en faveur de leur région et de son environnement.	3	2	3	L'exemple de l'activité Chantier écoles démontre la contribution importante des écoles. Pourtant, les chiffres ne distinguent pas entre les classes de communes de l'intérieur ou l'extérieur du parc.	S-C-a-2a : Pas défini	-	-	-	L'indicateur n'a pas pu être mesuré
					L-1-21c : Le nombre d'élèves participant au chantier-nature	-	2	3	En moyenne, 283 élèves participant à l'activité chantier-nature par an. Ce chiffre correspond à 536 jours d'élèves (= nombre d'élèves fois nombre de jours de travail)
S-C-a-3 : L'activité « jeunesse » du parc crée de l'activité économique	2	3	3	L'activité « jeunesse » crée une valeur économique, par exemple par les forfaits des offres mais aussi par les dépenses des participants.	S-C-a-3a : Pas défini	-	-	-	L'indicateur n'a pas pu être mesuré
					Valeur économique créée par les forfaits de l'offre Graines de chercheurs	-	3	3	En moyenne CHF 26'000 par an
					Valeur économique créée par les dépenses des élèves participant à l'offre Graines de chercheurs	-	3	3	En moyenne CHF 6'700 par an
S-C-b-1 : Les habitants et décideurs intègrent plus facilement les questions environnementales dans leurs prises de décision	2	1	3	Le parc mène des actions générales pour augmenter la compréhension entre acteurs. Par ex. il préside le « Service de coordination régionale » pour la mise en œuvre des surfaces de promotion de la biodiversité et de la qualité du paysage pour l'agriculture, il a un siège dans la commission de pâturages boisés du Jura bernois, il mène des formations, ...	S-C-b-1a : Pas défini	-	-	-	Exemple « extinction de l'éclairage public : 7 communes sur 21 éteignent les lampadaires, 4 sont en phase de test » Devant le risque d'arbres affaiblis le long d'un chemin, la commune de Saint-Imier a pris contact avec le parc pour gérer cette problématique plutôt que de procéder à un abattage simple.

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche

Effet attendu				Évaluation de l'effet attendu	Indicateur / Valeur à atteindre				Évaluation de l'indicateur
	Marge de manœuvre	Valeur de preuve	Effets			Évaluation de la valeur	Pertinence de l'indicateur	Marge de manœuvre	
S-C-b-2 : L'environnement est mieux préservé	3	3	3	Le parc contribue directement par ses activités environnementales et indirectement par des mesures de sensibilisation à la préservation de l'environnement.	S-C-b-1a : Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II) Valeur à atteindre pas défini	-	3	3	En cours
S-C-c-1 : Perspectives d'actions opérationnelles pour la deuxième charte	-	-	-	L'effet attendu n'est jugé pertinent au moment de cette évaluation	S-C-c-1a / F-UPR-2 : Il existe un concept pour le développement de projets concrets	-	1	-	Effet attendu non pertinent.
S-C-d-1 : Des travaux de recherche facilitent le développement ou l'évaluation des projets menés par le parc	3	3	3	Il existe des exemples qui peuvent démontrer comment un travail de recherche peut faciliter directement le développement des projets menés par le parc. Pourtant, dans la plupart des projets de recherche, le bénéfice (si existant) est plutôt indirect.	F-UPR-2 : Exemple de la Haute école d'architecture	-	3	3	L'exemple de projet de la Haute école d'architecture montre comment un projet de recherche peut faciliter le développement d'un projet mené par le parc.
S-C-d-2 : Le parc propose des thèmes de recherche qui sont repris par des Hautes écoles, des Universités et Institutions	3	2	3	Il existe un bon nombre de travaux de recherche en lien avec le territoire ou les activités du parc. Pourtant, la stratégie du parc était plutôt d'aller chercher activement les informations et le savoir pertinents plutôt que de proposer activement des thèmes pour la recherche	S-C-c-2a / F-UPR-1 : Le nombre de mémoires réalisés en lien avec le territoire ou les activités du parc (Valeur à atteindre pas défini)	-	3	3	Six mémoires (Master) ont été réalisés en lien avec le territoire ou les activités du parc entre 2012 et 2018 et 12 autres types de travaux de recherche ont été réalisés
S-C-e-1 : Le parc régional Chasseral et ses activités sont connus	3	3	3	A Le Parc est aujourd'hui plus connu qu'en 2012	S-C-e-1a : Nombre d'articles annuels sur le parc	3	3	3	375 articles sur le Parc recensés par l'ARGUS en 2018
S-C-e-2 : Les offres du parc atteignent leur public cible	3	2	3	Il y a toujours du répondant aux offres du Parc ou à la sollicitation de volontaires(ex en 2019, offre de conseil pour améliorer la biodiversité dans son jardin, 25 répondants)	S-C-e-2a : Le nombre de visites du site internet du parc est connus (Valeur à atteindre pas défini)	-	2	3	93'300 sessions en 2019
					Nombre sur les réseaux sociaux (Valeur à atteindre pas défini)	-	2	3	2900 fans sur la page Facebook du Parc en 2018

3.5 Coordination régionale et gestion du parc

3.5.1 Objectif stratégique

S-D : Coordination régionale et gestion du parc		
Investissements : Total : CHF 3'707'306 (23%) 2012 CHF 302'702 2013 CHF 339'394 2014 CHF 398'226 2015 CHF 403'939 2016 CHF 476'713 2017 CHF 497'144 2018 CHF 602'188 2019 CHF 687'000		
Responsabilités : Parc		
Caractéristiques	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe qualifiée - Moyens disponibles (financiers, personnel, compétences) 	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration stratégique
Développements	Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - « Durabilité » en augmentation dans le discours publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens pour agir - Reconnaissance et sollicitations - Demandes d'adhésion 	<ul style="list-style-type: none"> - Désintérêt / indifférence (communes, autres acteurs) - Fractionnement des acteurs - Perte de la cohérence en cas d'un agrandissement du parc
Mesures et adaptations nécessaires		
<ul style="list-style-type: none"> - Continuation avec la preuve par l'acte - Faire attention à la cohérence en cas d'un élargissement du parc - Prioriser actions par rapport des objectifs stratégiques - Commercialisation - Nouvelles alliances - Renforcer encore davantage la participation des acteurs principaux (mobiliser des gens sur des projets concrets) 		

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Coordination régionale et gestion du parc

3.5.2 Objectifs opérationnels

Objectif opérationnel	Principales activités du parc	Évaluation des effets	Légitimité	Importance	Options stratégiques
<p>S-D-a : Renforcer les collaborations et les partenariats</p> <p>Le parc est constitué de plusieurs entités géographiques et voit de nombreuses initiatives se développer. Le parc veut augmenter l'impact de ces initiatives par la mise en réseau de leurs auteurs et développer les partenariats au-delà des limites communales et cantonales. Il veut inciter les acteurs régionaux - dont les communes - à utiliser l'outil « parc » tout en amont de leurs projets lorsqu'ils sont liés au développement durable. Le parc est acteur qui crée une dynamique positive et enthousiasmante.</p> <p>Cette stratégie sera ajustée en fonction des résultats du projet « coopération avec des partenaires économiques » qui sera proposé par le réseau des parcs suisses sur la base d'une convention avec l'OFEV.</p>	<p>Sollicitations par des communes et des organisations régionales et locales</p> <p>Participation aux groupes de travail et à des sollicitations régionales plus ponctuelles au niveau régional</p> <p>Sollicitations régulières par les Cantons ou par d'autres organisations pour donner son avis, formel ou indicatif</p> <p>Entretenir des collaborations avec d'autres parcs en Suisse</p>	<p>Le parc collabore avec un nombre important d'acteurs locaux différents, ce qui permet au parc de donner de la cohérence et de l'impact aux nombreuses initiatives.</p>	Toujours légitime	Augmentation de l'importance	<p>Garder la cohésion (dans le cas d'un agrandissement du parc)</p> <p>Renforcer la priorisation</p> <p>Partager les valeurs « parcs »</p>
<p>S-D-b : Gestion du parc</p> <p>Le parc mène de nombreux projets, dont la plupart en partenariat et en réseau et en s'appuyant sur une participation importante. Le parc veut en conséquence assurer une coordination efficace, animer valablement des groupes de travail, mais aussi maintenir les conditions nécessaires pour assurer un processus de décision participatif et réaliser des projets de qualité avec un suivi de résultats. Il doit pour ce faire s'entourer des compétences adéquates.</p>	<p>Organiser et garantir les processus de décision par le bon fonctionnement des organes stratégiques</p> <p>Assurer la qualité des projets menés par un management approprié, une coordination et la mobilisation des compétences nécessaires, en disposant des outils de conduite performants et des conditions matérielles nécessaires.</p> <p>Sollicitation par des communes et des organisations régionales et locales</p>	<p>La participation des acteurs avait lieu surtout dans les projets concrets mais peu dans les planifications stratégiques.</p> <p>En général, la mobilisation des fonds privés marche bien.</p>	Toujours légitime	Augmentation de l'importance	<p>Adapter l'objectif</p> <p>Gérer plus activement la participation</p>
<p>S-D-c : Participer aux coordinations et à l'élaboration des instruments de gestion du territoire</p> <p>L'aménagement du territoire a un impact fort sur le paysage, la mobilité et l'économie. Le parc n'a ni responsabilité, ni pouvoir décisionnel légal dans ce cadre. Mais il veut que ses objectifs soient pris en compte dans l'élaboration ou le renouvellement des instruments d'aménagement. Pour y parvenir, il développera les compétences techniques nécessaires et fera appel le cas échéant à des spécialistes.</p> <p>Le parc peut s'appuyer sur la planification non contraignante établie dans le cadre du Plan directeur Chasseral et concernant le massif orographique de Chasseral</p>	<p>Sollicitations par des communes et des organisations régionales et locales</p> <p>Participation aux groupes de travail et à des sollicitations régionales plus ponctuelles au niveau régional</p> <p>Sollicitations régulières par les Cantons ou par d'autres organisations pour donner son avis, formel ou indicatif</p> <p>Entretenir des collaborations avec d'autres parcs en Suisse</p> <p>Collaborer avec les parcs suisses</p>	<p>Le parc poursuit plusieurs stratégies pour participer aux coordinations et à l'élaboration des instruments de gestion du territoire.</p> <p>Il existe des exemples qui démontrent que le parc ou les objectifs du parc sont bien pris en compte par des tiers. Pourtant, de manière générale, le parc et ses objectifs sont peu considérés.</p>	Toujours légitime	Augmentation de l'importance	<p>Saisir les opportunités</p> <p>Créer plus d'alliances avec des bureaux de planifications et autres acteurs</p> <p>Agrandir l'équipe avec du personnel qualifié</p>

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc
Coordination régionale et gestion du parc

Objectif opérationnel	Principales activités du parc	Évaluation des effets	Légitimité	Importance	Options stratégiques
<p>S-D-d : Élaborer les plans sur quatre ans, évaluer en continu et en fin de période, renouveler la charte</p> <p>Le parc a des ambitions élevées et veut se donner les moyens de les atteindre. Il s'agit, d'une part, du label « parc d'importance nationale », d'autre part, des moyens financiers que ce label mobilise. Il se doit donc de suivre les directives liées au label et d'organiser au terme des dix ans l'évaluation de ses activités pour les réajuster si nécessaire et pour obtenir le renouvellement de la charte.</p> <p>Ce projet devra être adapté suite au séminaire sur « le monitoring et les indicateurs dans les espaces protégés » qui sera proposé par l'OFEV, Alparc et le Réseau des parcs suisses au printemps 2011 ainsi que par les projets « développement d'indicateur de valeur ajoutée » et « banque de données pour les projets réalisés dans les parcs » qui seront proposés par le Réseau des parcs suisses sur la base d'une convention avec l'OFEV.</p>	<p>Élaborer les plans sur quatre ans</p> <p>Évaluer en continu</p> <p>Mener une évaluation de la charte en fin de période</p> <p>Renouveler la charte (en cours)</p> <p>Activités de communications</p>	<p>Les activités (élaborer des plans sur quatre ans, évaluation en continu et en fin de période, renouvellement la charte) permettent une planification stratégique efficace et transparente du parc.</p>	<p>Toujours légitime</p>	<p>Toujours important</p>	<p>Développer un concept de communication à plusieurs niveaux</p>

3.5.3 Effets attendus

Effet attendu	Évaluation de l'effet attendu			Indicateur / Valeur à atteindre	Évaluation de l'indicateur			
	Marge de manœuvre	Valeur de preuve	Effets		Évaluation de la valeur	Pertinence de l'indicateur	Marge de manœuvre	
S-D-a-1 : Le parc donne de la cohérence et de l'impact aux nombreuses initiatives et le parc est sollicité par des tiers.	3	3	3	S-D-a-1a : Pas défini	-	-	-	
				F-MCA-1 : Coopération entre le parc et les acteurs locaux	-	3	3	Le parc collabore avec un nombre important d'acteurs locaux différents.
S-D-b-1 : Bon rythme de réalisations de projets avec un large consensus	3	-	-	S-D-b-1a : Taux de réalisation par rapport au budget annuel	-	3	3	Pas mesuré
S-D-c-1 : Les divers objectifs du parc sont pris en compte	2	3	2	S-D-c-1a : Les nouvelles planifications sont en cohérence avec les objectifs du parc	3	4	2	La commune de Val de Ruz a intégré les propositions paysagères faites par le parc dans son aménagement.
				L-2-25a : Le nombre de plans d'affectations communaux et régionaux consacrant les objectifs du parc	2	3	2	6 plans d'aménagement local font mention du Parc
				L-2-25b / MCA-2 : Le nombre d'autres exemples réalisés pour la prise en compte des objectifs du parc dans les planifications	2	4	1	D'un point de vue global, le parc est peu impliqué (intégré activement ou mentionné par les communes) dans les planifications
S-D-d-1 : Sur la base des informations réunies, les acteurs locaux peuvent faire un bilan de la première charte et s'engager en connaissance de cause pour une nouvelle période	3	3	3	S-D-d-1a : Nouvel engagement des communes en 2021	-	4	3	Processus en cours
				S-D-d-1b : Le dossier d'évaluation de la première Charte et le dossier de renouvellement est disponible	3	3	4	Processus en cours et sera fini en début 2020
				Le nombre de communes dans la consultation pour le PV	-	3	2	8 communes sur 21 ont répondu à la consultation sur les projets 2020-2024

4 Évaluation globale et procédure

Ce chapitre propose, sous forme résumée, une appréciation globale de la phase opérationnelle écoulée et indique les mesures et adaptations nécessaires en vue du renouvellement de la charte et de la phase opérationnelle suivante.

4.1	RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION GLOBALE	44
4.1.1	<i>Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage (S-A)</i>	45
4.1.2	<i>Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable (S-B)</i>	46
4.1.3	<i>Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche</i>	48
4.1.4	<i>Coordination régionale et gestion du parc</i>	49
4.1.5	<i>Pondération des objectifs</i>	50
4.1.6	<i>Formulation des objectifs</i>	50
4.1.7	<i>Exigences légales</i>	51
4.2	RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE	51
4.2.1	<i>Calendrier</i>	51
4.2.2	<i>Ressources nécessaires (financières et humaines)</i>	51
4.2.3	<i>Participation de la population et de tiers</i>	51

4.1 Résumé de l'évaluation globale

Le parc régional Chasseral distingue entre trois types d'objectifs dans le plan de gestion de la Charte 2012-2021 : 4 objectifs stratégiques, 19 objectifs opérationnels et plusieurs effets attendus (cf. Tableau 8). Ceux-ci ont été évalués dans le cadre de l'évaluation à l'aide d'indicateurs, d'ateliers et d'une analyse SWOT. L'évaluation des objectifs stratégiques est résumée ci-dessous.

Tableau 8 : Aperçu des objectifs stratégiques et les effets obtenus dans le parc régional Chasseral

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Effet attendu	Effet
Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	Sauvegarder les espèces et les milieux	Les espèces cibles se maintiennent et se renforcent	3
		Le Parc est un territoire exemplaire pour ses actions en faveur des espèces	3
	Maintenir et promouvoir le paysage	Les pâturages boisés sont particulièrement bien préservés et d'une grande qualité dans le parc, notamment au niveau de la biodiversité	3
		Le paysage est pris en compte dans les aménagements	2
		Les objets inventoriés sont pris en compte et bénéficient d'une gestion dynamique	2
	Renforcer les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement	Maintien du nombre d'exploitations agricoles, du nombre d'exploitations forestières, de fromageries, de scieries.	-
		Augmentation des surfaces agricoles et forestières sous contrat	3
Valoriser le patrimoine bâti	Les éléments construits ne tombent plus en ruine	3	
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	Développer le tourisme durable	La quantité et la qualité des prestations de services augmentent nettement.	3
	Améliorer et développer l'accueil	La signalisation et l'information dans le parc est unifiée et repérable par les visiteurs	3
		Des particularités régionales sont mises en valeur et accessibles	-
		Les touristes reviennent régulièrement	-
	Développer les transports publics et la mobilité douce	Augmentation de l'utilisation des offres de transports publics	2
		Augmentation des offres de transports publics	2
	Gérer le déplacement des visiteurs et la mobilité	Limitation des conflits touristes / nature, touristes/agriculteurs et entre touristes	2
	Développer et promouvoir les produits, services et savoir-faire régionaux	La région est connue pour ses produits régionaux	2
		Les agriculteurs ont diversifié leurs revenus	2
	Promouvoir les énergies renouvelables	Amélioration du taux d'autonomie énergétique	1
Plus-value ou économies financières		2	
Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche	Soutenir et développer des projets avec la jeunesse dans le domaine de l'environnement et promotion de la région	Les offres d'éducation au développement durable du parc sont réputées.	3
		Des classes des communes du parc ou de ses trois villes-portes prennent des initiatives en faveur de leur région et de son environnement.	3
		L'activité « jeunesse » du parc crée de l'activité économique	3
	Informier et sensibiliser à l'environnement	Les habitants et décideurs intègrent plus facilement les questions environnementales dans leurs prises de décision	3
		L'environnement est mieux préservé	3
	Promouvoir les matériaux de construction respectueux de l'environnement	Perspectives d'actions opérationnelles pour la deuxième charte	-
	Devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation	Des travaux de recherche facilitent le développement ou l'évaluation des projets menés par le parc	3
		Le parc propose des thèmes de recherche qui sont repris par des Hautes écoles, des Universités et Institutions	3
	Promouvoir une image dynamique dans la région comme à l'extérieur	Le parc régional Chasseral et ses activités sont connus	3
		Les offres du parc atteignent leur public cible	3

Évaluation globale et procédure Résumé de l'évaluation globale

Coordination régionale et gestion du parc	Renforcer les collaborations et les partenariats	Le parc donne de la cohérence et de l'impact aux nombreuses initiatives et le parc est sollicité par des tiers.	3										
	Gestion du parc	Bon rythme de réalisations de projets avec un large consensus	-										
	Participer aux coordinations et à l'élaboration des instruments de gestion du territoire	Les divers objectifs du parc sont pris en compte	2										
	Élaborer les plans sur quatre ans, évaluer en continu et en fin de période, renouveler la charte	Sur la base des informations réunies, les acteurs locaux peuvent faire un bilan de la première charte et s'engager en connaissance de cause pour une nouvelle période	3										
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="width: 20px; background-color: #008000; color: white; text-align: center;">4</td> <td>effet attendu surpassé</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #90EE90; color: black; text-align: center;">3</td> <td>effet attendu atteint</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FFD700; color: black; text-align: center;">2</td> <td>effet attendu pas ou pas encore atteint</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FF0000; color: white; text-align: center;">1</td> <td>effet attendu clairement pas atteint</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #D3D3D3; color: black; text-align: center;">-</td> <td>non pertinent / non mesuré</td> </tr> </tbody> </table>	4	effet attendu surpassé	3	effet attendu atteint	2	effet attendu pas ou pas encore atteint	1	effet attendu clairement pas atteint	-	non pertinent / non mesuré	
4	effet attendu surpassé												
3	effet attendu atteint												
2	effet attendu pas ou pas encore atteint												
1	effet attendu clairement pas atteint												
-	non pertinent / non mesuré												

4.1.1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage (S-A)

Évaluation globale de l'objectif stratégique : Le parc mène beaucoup d'actions concrètes sur le terrain afin de préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage. L'effet de ces actions est manifeste mais plutôt de nature ponctuelle. Les effets des mesures indirectes, telle que les actions de médiation et l'information des acteurs principaux, sont probablement plus importants mais difficiles à mesurer. L'équipe d'évaluation conseille de continuer les travaux sur les deux axes : des travaux concrets sur le terrain et des travaux d'information, de conseil et de médiation. De plus, elle conseille de réfléchir à des actions concrètes et d'ajuster la formulation des effets attendus (par ex. pour S-A-c). À l'avenir, la stratégie « Biodiversité » de la Confédération, le plan sectoriel Biodiversité du canton de Berne, le projet cantonal d'aménagement du paysage (PCAP) et les discussions actuelles autour du changement de l'aménagement du territoire pourraient offrir des opportunités considérables pour le parc. Il est donc conseillé d'anticiper et de saisir ces opportunités le mieux possible dans la nouvelle charte. Les détails sur les objectifs opérationnels sont listés ci-dessous.

Sauvegarder les espèces et les milieux (S-A-a) : Le parc est un maillon important de la chaîne du Jura. Il abrite de nombreuses espèces ou milieux naturels situés à proximité presque immédiate de grandes agglomérations. Le parc a des responsabilités à l'égard d'espèces et de milieux particulièrement rares, menacés ou représentatifs de l'Arc jurassien. Afin de sauvegarder les espèces et les milieux, le parc a mené des interventions sur le territoire et des actions fédérales pour augmenter la compréhension ; il a développé un plan de gestion intégrée et a mis en place des réserves forestières.

Pourtant, une évaluation des effets est difficile pour de nombreuses raisons. Premièrement, il manque des données systématiques et approfondies sur les espèces cibles et la qualité des milieux. Il est donc difficile de fournir des informations détaillées sur l'état actuel et passé ainsi que sur les développements des dernières années. Deuxièmement, les données disponibles ne permettent pas toujours d'établir un lien de cause à effet entre les activités du parc et les effets observés. Troisièmement, la période d'observation est trop courte pour des conclusions fiables. Toutefois, il est raisonnable de supposer que les interventions du parc ont contribué de manière substantielle à la sauvegarde des espèces et les milieux. L'équipe d'évaluation conseille de renforcer cet objectif et de mettre un accent sur les zones à bâtir et les zones agricoles.

Maintenir et promouvoir le paysage (S-A-b) : Le parc recèle des paysages typiques comme les pâturages boisés ainsi que des éléments particuliers qui forment notamment les inventaires fédéraux du paysage de la crête de Chasseral et des bords du lac de Bière. Il présente aussi des sites originaux et de valeur unique, tels que la Combe-Grède ou la Combe Biosse, des sites marécageux, des paysages cultivés typiques. Afin de maintenir et promouvoir le paysage, le parc a mené plusieurs interventions, y compris la restauration d'éléments paysagers, le développement du projet « franges urbaines », la documentation de l'évolution des paysages par un suivi photographique (observatoire du paysage) et des interventions sur les pâturages boisés.

Les interventions pour préserver les pâturages boisés ont été jugées efficaces par le parc. Pourtant, leur superficie est négligeable comparée avec la superficie totale des pâturages boisés. Il est probable que les actions générales pour augmenter la compréhension entre acteurs ont eu un effet indirect mais probablement plutôt à long terme. Dans le domaine de l'aménagement et des objets inventoriés, les effets sont moins clairs. Les objectifs du parc sont peu présents dans les planifications communales. En conséquence, l'équipe d'évaluation juge que cet objectif est partiellement atteint et conseille de renforcer la thématique du paysage dans la nouvelle charte.

Renforcer les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement (S-A-c) : Forêts, surfaces agricoles et pastorales forment plus de 85 % de la surface du parc. Ces espaces font vivre les entrepreneurs agricoles et sylvicoles, dont l'activité – essentielle – modèle utilement et profondément l'image du paysage. Le parc veut maintenir et renforcer ces activités économiques respectueuses de l'environnement et garantir également l'attractivité de la région. En plus, il souhaite que le nombre d'entrepreneurs agricoles et sylvicoles se maintienne, en mettant en avant la prise en compte de l'environnement. Afin de renforcer les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement, le parc a mené plusieurs interventions, y compris la participation à l'élaboration et au renouvellement de certains projets collectifs dans le domaine de la biodiversité et du paysage, le relais entre agriculteurs et autorités, la gestion administrative, l'animation des groupes par des formations thématiques, l'information publique (communication) et la consultation des acteurs principaux.

Pourtant, les effets du parc ne peuvent pas être démontrés de manière sûre parce que le parc agit principalement comme intermédiaire et médiateur entre les acteurs principaux. Il manque des chiffres sur le nombre d'exploitations agricoles, le nombre d'exploitations forestières, de fromageries et de scieries. En plus, une augmentation éventuelle des surfaces agricoles utiles sous contrat OQE n'est pas clairement attribuable aux travaux de conseil du parc. L'équipe d'évaluation conseille de garder cette activité, comme service aux agriculteurs et comme opportunité pour développer des projets supplémentaires.

Valoriser le patrimoine bâti (S-A-d) : Le parc réunit tout à la fois des fermes jurassiennes typiques, des bâtiments et ruines médiévaux, des localités et bâtiments marqués par la révolution industrielle ainsi que des itinéraires historiques marquants. Le parc veut protéger et mettre en valeur ces traces du passé. Il veut également promouvoir l'utilisation des nombreux locaux et bâtiments sous-utilisés et souhaite que les éléments de son patrimoine bâti restent des lieux de vie. Afin de valoriser le patrimoine bâti, le parc a accompagné des communes volontaires pour la valorisation des centres des villages, a identifié et mobilisé des financements pour la restauration de certains petits objets architecturaux, a donné des conseils pour la réaffectation et la restauration de bâtiments en friche et a collaboré avec l'Haute école des arts de Berne dans le projet La HKB touche terre. Entre autres, le parc a remis en valeur 1,5 km de murs de pierres sèches entre 2013 et 2018.

Pourtant, cet effort paraît négligeable en comparaison du total de tous les murs de pierres sèches. En plus, il faut considérer qu'il y a d'autres acteurs (p. ex. la bourgeoisie de Bienne) qui travaillent également dans ce domaine. Néanmoins, le parc contribue à la valorisation du patrimoine de manière directe (actions concrètes sur le terrain) et indirecte (par ex. accompagnement, mobilisation de financement, conseil). Donc, l'équipe d'évaluation considère l'objectif comme atteint. En même temps, elle conseille de distinguer plus clairement entre des objets singuliers et des villages entiers dans la formulation des objectifs de la nouvelle charte.

4.1.2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable (S-B)

Évaluation globale de l'objectif stratégique : Le parc mène des actions concrètes sur le terrain afin de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable. Il est bien reconnu auprès des acteurs clés et poursuit une approche systémique. En plus, il arrive à initier et promouvoir des activités économiques importantes. Pourtant, il lui manque une légitimation économique au sens conventionnel et la marge de manœuvre est souvent limitée. En même temps, les questions liées à la durabilité dans l'économie prendront probablement de l'importance dans l'avenir. Le parc et l'équipe d'évaluation conseillent d'examiner des niches et de mettre l'accent sur la durabilité de l'économie. Pour ce faire, le parc doit surveiller les développements en cours et identifier des niches afin de se focaliser. Une approche paraît prometteuse, sous forme d'un « Think tank », qui serait chargé de produire des études, d'élaborer des propositions et de mettre en réseau des acteurs clés.

Développer le tourisme durable (S-B-a) : Le parc Chasseral est aujourd'hui un but prisé d'excursion, particulièrement des randonneurs, en été comme en hiver. Le parc a défini comme objectif le développement du tourisme durable (S-B-a), ce qui permet de se positionner clairement sur ces atouts grâce à l'image véhiculée par un parc, qui est d'offrir davantage de services et de mieux répondre aux besoins des visiteurs en mobilisant et en coordonnant les prestataires régionaux, tout en minimisant l'impact environnemental. Afin de développer le tourisme durable, le parc propose des prestations de services pour les visiteurs et développe des offres touristiques et de loisirs.

Bien qu'on note une augmentation des participants, il est difficile de démontrer une nette augmentation de la quantité et de la qualité des prestations de services. Les ateliers d'évaluation ont démontré une nécessité d'adapter l'objectif et les effets attendus et de clarifier le rôle du parc. À ce sujet, deux points clés ont été identifiés : premièrement, éviter que le parc fasse le travail d'un office du tourisme et, deuxièmement, renforcer l'aspect de la durabilité dans le tourisme. Le sommet du Chasseral est bien connu des visiteurs mais les autres joyaux du territoire du parc ne le sont pas encore et pas suffisamment, parfois même des personnes qui habitent la région. Le sommet de Chasseral peut être considéré comme victime d'un « Sur-tourisme ». Le parc veut faire connaître ces richesses en améliorant l'information ainsi que la signalisation, et mettre en avant les spécificités régionales, naturelles, patrimoniales et culturelles remarquables. Il veut également appuyer l'amélioration des possibilités d'hébergement. Pour l'avenir il souhaite s'orienter sur une meilleure prise en compte de la durabilité et du cadre d'attractivité touristique et non pas sur le développement de l'offre en général touristique en général qui est du ressort des prestataires et des offices de tourisme.

Améliorer et de développer l'accueil (S-B-b) : Le parc veut faire connaître les richesses de son territoire en améliorant l'information ainsi que la signalisation, et mettre en avant les spécificités régionales, naturelles, patrimoniales et culturelles remarquables. Il veut également appuyer l'amélioration des possibilités d'hébergement. Afin d'améliorer et de développer l'accueil le parc a travaillé sur la communication et information touristique, mis en place des signalisations, créé et maintenu un site internet, créé et mis à disposition des cartes d'orientation et des brochures.

Une évaluation empirique de tous les effets attendus n'est pas possible à cause des données manquantes. Pourtant, le parc et l'équipe jugent que les activités menées ont contribué à une meilleure information sur les offres dans le parc de manière générale. Le parc et l'équipe confirment la légitimité et importance de l'objectif mais conseillent de réviser les effets visés. En effet, la notion d'accueil est beaucoup trop floue comme levier d'action et le Parc ne veut pas agir en substitution des offices de tourisme et des prestataires privés.

Développer les transports publics et la mobilité douce (S-B-c) : Un des atouts du parc est sa proximité avec le Plateau suisse et ses grandes agglomérations ainsi que l'existence d'une desserte régionale. Le parc a défini l'objectif de développer les transports publics et la mobilité douce ; le parc veut faciliter les déplacements sans voiture privée, aussi bien pour l'accès aux zones d'activités touristiques que pour les déplacements usuels quotidiens. Le parc souhaite ainsi améliorer le bilan énergétique des loisirs et diminuer les dérangements liés au trafic dans les hauts lieux touristiques. Les principales activités du parc incluent le soutien de la ligne de bus « Nods – Chasseral », la réalisation d'une étude de faisabilité pour une Ligne de covoiturage « Val-de-Ruz – Saint-Imier », entamer un processus de consultation pour un concept de stationnement aux Prés-d'Orvin, le comptage des fréquentations sur le Chasseral et la participation au « Snow Bus ».

Le soutien de la ligne de bus Nods – Chasseral est un bon exemple d'une activité qui permet d'augmenter l'offre et l'utilisation de transports public de manière efficace et efficiente. Pourtant, par rapport à l'utilisation totale, l'effet de cette activité est jugé marginal. Le parc et l'équipe d'évaluation jugent que cet objectif devient plus important dans l'avenir et ont conseillé de maintenir l'objectif en dépit de la marge de manœuvre limitée. Ils conseillent de mettre l'accent sur les offres de sorte qu'elles soient bien accessibles par les TP et de trouver des niches pour des actions du parc.

Gérer le déplacement des visiteurs et la mobilité (S-B-d) : Tout le territoire du parc est aujourd'hui parcouru par des visiteurs. Le parc souhaite diminuer les conflits existants et potentiels entre visiteurs et préservation de la nature, entre visiteurs et activités agricoles ou sylvicoles, ainsi qu'entre les visiteurs eux-mêmes par une orientation et une affectation adaptée des chemins. Afin de gérer le déplacement des visiteurs et la mobilité, le parc a soutenu la ligne de bus « Nods-Chasseral », il est en train de réaliser une étude de faisabilité pour une ligne de covoiturage « Val-de-Ruz – Saint-Imier », il a entamé un processus de consultation pour un concept de stationnement aux « Prés-d'Orvin » et a conseillé des partenaires clés dans la région. Pourtant, démontrer les effets est difficile et seuls quelques exemples peuvent être utilisés pour démontrer ces effets.

Le parc a mené plusieurs activités concernant le déplacement des visiteurs et la mobilité. Pourtant, démontrer les effets est difficile et la marge de manœuvre est limitée. Le parc et l'équipe d'évaluation jugent que cet objectif devient plus important dans l'avenir et ont conseillé de maintenir l'objectif en dépit de la marge de manœuvre limitée. Le parc et l'équipe d'évaluation jugent que cet objectif reste important et légitime. Par conséquent, ils conseillent de maintenir et de clarifier des questions sur la formalisation de l'objectif et des activités.

Développer et promouvoir les produits, services et savoir-faire régionaux (S-B-e) : Le territoire du parc fournit des produits de grande qualité dont quelques-uns labellisés AOP. Il dispose, de plus, d'un savoir-faire en forte évolution dans les domaines techniques. Tous ces atouts sont souvent peu connus du public. Le parc veut participer à la promotion des produits et mettre en valeur ces savoir-faire régionaux en partenariat avec les acteurs compétents et actifs sur ce thème. Afin de développer et promouvoir les produits, services et savoir-faire régionaux, le parc a promu le label des parcs suisse et a fourni du conseil d'appui aux producteurs.

Il est probable qu'un effet indirect est atteint par une notoriété augmentée du parc et de ces produits grâce à la promotion et à la labélisation des produits locaux. Également, il est probable que les actions ont contribué à un meilleur réseautage des acteurs clés. Une évaluation de l'effet économique direct de manière empirique n'a pas été possible sur la base des données disponibles. Pourtant, le parc et l'équipe d'évaluation estiment que l'effet est faible en nombre absolu. Pour cette raison, le parc considère le label de produits surtout comme un vecteur de promotion du parc et de la région. En plus, le parc a jugé que la labélisation des services et savoir-faire n'est pas possible pour l'instant car ce label pas encore mis en place par OFEV. L'équipe d'évaluation conseille de poursuivre cet objectif opérationnel.

Promouvoir les énergies renouvelables (S-B-f) : Les premières éoliennes et la première centrale solaire de Suisse sont situées sur le territoire du parc. Le parc veut inciter les communes, particuliers et entreprises à prendre des initiatives cohérentes sur l'énergie, pour son économie comme sa production. Il s'efforce d'y parvenir en systématisant l'information mais aussi en initiant ou en appuyant des projets pilotes. Afin de promouvoir les énergies renouvelables, le parc a créé un bilan énergétique pour chacune des 21 communes du parc, avec les perspectives pour l'économie et la production d'énergie, a mené cinq rencontres intercommunales sur l'énergie en collaboration avec le parc du Doubs, a proposé un soutien financier aux communes dans le cadre du projet Interreg Peace Alps, a fourni des conseils sur mandat à trois communes pour la mise en œuvre d'une stratégie énergétique

et a organisé les « Fêtes de la nuit » pour encourager l'extinction nocturne de l'éclairage public et la formation « Se chauffer futé » pour le personnel communal ainsi que pour le grand public.

Pourtant, l'effet attendu d'amélioration du taux d'autonomie énergétique n'a pas été atteint et ce taux est resté stable entre 2010 et 2016 avec environ 13%. Selon le parc, la marge de manœuvre dans ce secteur est faible. Par conséquent, le parc et l'équipe d'évaluation proposent de redéfinir le rôle du parc dans le secteur des énergies renouvelables. Ils conseillent de trouver des niches qui permettent d'avoir une plus grande légitimité / marge de manœuvre et d'éviter la concurrence avec d'autres acteurs et initiatives dans ce secteur. À ce sujet, il semble prometteur de compléter l'objectif avec l'aspect de l'efficacité énergétique.

4.1.3 Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche

Évaluation globale de l'objectif stratégique : Le parc mène des actions concrètes sur le terrain afin de développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche. Les principales forces identifiées du parc sont que le parc est bien connu dans les milieux intéressés, qu'il existe des partenariats avec les médias et les écoles et que l'offre est bien structurée. Une des faiblesses principales est que le parc est très peu connu au-delà des milieux intéressés. Le parc et l'équipe d'évaluation ont identifié plusieurs mesures et adaptations nécessaires. Celles-ci comprennent : une diversification du portfolio des activités, une meilleure définition des acteurs cibles, un rôle plus actif d'intermédiaire et de médiateur et une surveillance plus active et proactive des opportunités liées aux niches pour des objectifs, activités et sources de financements.

Soutenir et développer des projets avec la jeunesse dans le domaine de l'environnement et la promotion de la région (S-C-a) : Géologie, histoire, faune et flore, patrimoine rural, alimentation, énergies et industries sont des thèmes très visibles et facilement abordables dans le parc. Le parc se saisit de ces thèmes pour développer des offres à l'usage des classes des communes du parc, des villes portes et d'autres régions. Il renforce ainsi l'attractivité de la région, participe à la sensibilisation des citoyens de demain et renforce ce domaine d'activité bien particulier. Afin de soutenir et développer des projets avec la jeunesse dans le domaine de l'environnement et promouvoir la région, le parc a développé et offert des cours au développement durable, a formé des enseignants, a offert des animations aux écoles, a mené le projet « Graines de chercheurs », a organisé des séjours de classes et a formé des partenariats avec l'HEP et d'autres institutions.

Les projets avec la jeunesse dans le domaine de l'environnement et de la promotion de la région ont du succès. Le nombre de participants a augmenté et le taux de satisfaction est élevé (cf. S-C-a-1 et S-C-a-2). De plus, les activités du parc créent de l'activité économique par les forfaits des activités et par les dépenses des participants (cf. S-C-a-3). Pour le renouvellement de la charte, le parc vise à créer des liens avec les discussions actuelles sur la durabilité, de diversifier les offres et de mobiliser plus des jeunes.

Informé et sensibiliser à l'environnement (S-C-b) : Les espaces forestiers et agricoles ont toujours été exploités avec soin. Le parc veut s'appuyer sur cette tradition pour informer et pour communiquer les enjeux liés à l'environnement et à une économie valorisant davantage les savoir-faire et tous les atouts régionaux. Le parc veut ainsi préserver et mettre en valeur son patrimoine. Afin d'informer et de sensibiliser à l'environnement, le parc a offert des animations aux écoles, a mené le projet « Graines de chercheurs » et a organisé des « Chantiers écoles » et « Chantiers entreprises ».

Il est difficile de démontrer un effet direct ou indirect. Le parc mène surtout des actions générales pour augmenter la compréhension entre les acteurs, pour les offres d'informations et la sensibilisation. Il est difficile de démontrer que les habitants et décideurs intègrent plus facilement les questions environnementales dans leurs prises de décision, de manière empirique. Pourtant, l'équipe du parc juge que cet objectif est atteint. L'effet sur une meilleure préservation de l'environnement est également difficile à démontrer. Pour le renouvellement de la charte, le parc et l'équipe d'évaluation conseillent de mieux spécifier le public ciblé et d'intensifier le travail avec les volontaires et les réseaux spécifiques.

Promouvoir les matériaux de construction respectueux de l'environnement (S-C-c) : Le parc veut promouvoir l'utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement : faible énergie d'élaboration des matériaux, production proche de la région comme le bois, biodégradable ou recyclable. Afin de promouvoir les matériaux de construction respectueux de l'environnement, le parc a promu des événements mettant en valeur le patrimoine régional.

Il n'est pas possible de démontrer un effet direct ou indirect de ces mesures grâce à des indicateurs et données pertinents. En plus, le parc juge que cet objectif a une faible légitimation et importance. L'équipe d'évaluation conseille, par conséquent, de supprimer cet objectif pour le renouvellement de la charte.

Devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation (S-C-d) : La culture de l'innovation, liée aux activités industrielles et de formation, est largement présente. De nombreux travaux de recherche sont menés sur le territoire du parc. Le parc veut encourager ces travaux de recherche en développant les liens avec les universités, Hautes écoles et instituts, ainsi que les entreprises elles-mêmes, dans le cadre de ses projets. Afin de devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation, le parc a développé et coordonné des projets de recherche et a mobilisé de l'expertise.

Il existe des exemples qui peuvent démontrer comment des expertises peuvent faciliter directement le développement des projets menés par le parc (cf. S-C-d-1 et S-C-d-2). Pourtant, dans la plupart des projets de recherche, le bénéfice (s'il existe) est plutôt indirect et la stratégie du parc est plutôt d'aller chercher activement les informations et le savoir pertinent, plutôt que proposer activement des thèmes pour la recherche. Par conséquent, l'équipe d'évaluation conseille de réviser et spécifier le rôle du parc dans ce contexte, pour devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation.

Promouvoir une image dynamique dans la région comme à l'extérieur (S-C-e) : Le parc veut mieux faire connaître aux visiteurs et à l'extérieur de la région ses nombreuses richesses. Il veut également faire partager aux habitants tout le dynamisme et toutes les spécificités de la région afin de renforcer les initiatives régionales. Une bonne communication est un vecteur essentiel pour donner une réalité au parc, aussi bien auprès de ses habitants que des visiteurs. Afin de promouvoir une image dynamique dans la région comme à l'extérieur, le parc a contribué au Masterplan Jura & Trois-Lacs, a développé une stratégie de communication du parc, a créé une charte graphique du parc, a collaboré avec des médias régionaux et a montré une présence active sur des réseaux sociaux.

Néanmoins, il est n'est pas possible de démontrer les effets des activités du parc de manière empirique parce que les données disponibles décrivent les prestations plutôt que les effets attendus. Pourtant, il est raisonnable de supposer qu'ils ont contribué à une image dynamique dans la région comme à l'extérieur. Pour le renouvellement de la charte, le parc et l'équipe d'évaluation proposent de renforcer la communication indirecte (mobilisation pour les activités, travail de médiation, ...) et de renforcer les travaux sur les médias sociaux. En plus, ils conseillent de traiter la question sur l'importance d'informer la population (Est-ce qu'une information plus active est souhaitée ou pas).

4.1.4 Coordination régionale et gestion du parc

Évaluation globale de l'objectif stratégique :

En général, le parc mène une coordination régionale et une gestion du parc efficace. Le parc collabore avec un nombre important d'acteurs locaux différents et poursuit plusieurs stratégies pour participer aux coordinations et à l'élaboration des instruments de gestion du territoire. Le parc juge qu'il possède les moyens nécessaires (financiers, en personnel et compétences) pour le faire. En même temps, une faiblesse a été identifiée : la faible structuration de la planification et de la stratégie de collaboration. Pour le renouvellement de la charte, le parc et l'équipe d'évaluation conseillent de prioriser les objectifs et les actions. Pour ce faire, la stratégie appropriée devrait inclure un renforcement de la participation des acteurs principaux, la création de nouvelles alliances stratégiques et mettre l'accent sur les projets concrets.

Renforcer les collaborations et les partenariats (S-D-a) : Le parc est constitué de plusieurs entités géographiques et voit de nombreuses initiatives se développer. Le parc veut augmenter l'impact de ces initiatives par la mise en réseau de leurs acteurs et le développement des partenariats au-delà des limites communales et cantonales. Il veut inciter les acteurs régionaux - dont les communes - à utiliser l'outil « parc » en amont de leurs projets lorsqu'ils sont liés au développement durable. Le parc est un acteur qui crée une dynamique positive et enthousiasmante. Afin de participer aux coordinations et à l'élaboration des instruments de gestion du territoire, le parc a participé aux groupes de travail et à des sollicitations régionales plus ponctuelles au niveau régional ; il a été régulièrement sollicité par les Cantons ou par d'autres organisations pour donner son avis (formel ou indicatif) et a entretenu des collaborations avec d'autres parcs en Suisse.

Le parc collabore avec un nombre important d'acteurs locaux différents, ce qui lui permet de donner de la cohérence et de l'impact aux nombreuses initiatives. Le parc juge que cet objectif deviendra plus important dans les prochaines années. Pour le renouvellement de la charte, le parc et l'équipe d'évaluation conseillent de mettre l'accent sur la cohésion (notamment dans le cas d'un agrandissement du parc) et sur une priorisation renforcée des objectifs et des actions.

Gestion du parc (S-D-b) : Le parc mène de nombreux projets, dont la plupart en partenariat et en réseau, en s'appuyant sur une participation importante. Le parc veut en conséquence assurer une coordination efficace, animer efficacement des groupes de travail, mais aussi maintenir les conditions nécessaires afin d'assurer un processus de décision participatif et réaliser des projets de qualité avec un suivi de résultats. Il doit pour ce faire s'entourer des compétences adéquates. Afin de participer aux coordinations et à l'élaboration des instruments de gestion du territoire, le parc a participé à des groupes de travail et à des sollicitations régionales plus ponctuelles au niveau régional, il a été régulièrement sollicité par les Cantons ou par d'autres organisations pour donner son avis (formel ou indicatif) et a entretenu des collaborations avec d'autres parcs en Suisse.

En général, on peut constater que la participation des acteurs a eu lieu surtout dans les projets concrets mais peu dans les planifications stratégiques et que la mobilisation des fonds privés fonctionne bien. Pour le renouvellement de la charte, le parc a prévu de gérer la participation de manière plus active.

Participer aux coordinations et à l'élaboration des instruments de gestion du territoire (S-D-c) : L'aménagement du territoire a un impact fort sur le paysage, la mobilité et l'économie. Le parc n'a ni responsabilité, ni pouvoir décisionnel légal dans ce cadre.

Mais il veut que ses objectifs soient pris en compte dans l'élaboration ou le renouvellement des instruments d'aménagement. Pour y parvenir, il développera les compétences techniques nécessaires et fera appel le cas échéant à des spécialistes. Afin de participer aux coordinations et à l'élaboration des instruments de gestion du territoire, le parc a participé à des groupes de travail et à des sollicitations régionales plus ponctuelles au niveau régional, il a été régulièrement sollicité par les Cantons ou par d'autres organisations pour donner son avis (formel ou indicatif) et a entretenu des collaborations avec d'autres parcs en Suisse.

Il existe des exemples qui démontrent que le parc ou les objectifs du parc sont bien pris en compte par des tiers. Pourtant, de manière générale, le parc et ses objectifs sont peu pris en compte. Le parc juge que cet objectif deviendra plus important dans les prochaines années. En conséquence, il prévoit d'agrandir l'équipe avec du personnel qualifié si nécessaire. En plus, il vise à établir plus d'alliances avec des bureaux de planification.

Élaborer les plans sur quatre ans, évaluer en continu et en fin de période, renouveler la charte (S-D-d) : Le parc a des ambitions élevées et veut se donner les moyens de les atteindre. Il s'agit, d'une part, du label « parc d'importance nationale », d'autre part, des moyens financiers que ce label mobilise. Il se doit donc de suivre les directives liées au label et d'organiser au terme des dix ans l'évaluation de ses activités pour les réajuster si nécessaire et pour obtenir le renouvellement de la charte. Ce projet devra être adapté suite au séminaire sur « le monitoring et les indicateurs dans les espaces protégés » qui sera proposé par l'OFEV, Alparc et le Réseau des parcs suisses au printemps 2011 ainsi que par les projets « développement d'indicateur de valeur ajoutée » et « banque de données pour les projets réalisés dans les parcs » qui seront proposés par le Réseau des parcs suisses sur la base d'une convention avec l'OFEV. Afin d'atteindre cet objectif, le parc a élaboré les plans sur 4 ans, mené des évaluations en continu, a mené une évaluation de la charte en fin de période, a mené des activités de communication et est en train de renouveler la charte.

Les activités du parc permettent une planification stratégique efficace et transparente du parc. Sur la base des informations réunies, les acteurs locaux peuvent faire un bilan de la première charte et s'engager en connaissance de cause pour une nouvelle période. Pour le renouvellement de la charte, le parc a prévu de développer un concept de communication à plusieurs niveaux.

4.1.5 Pondération des objectifs

La pondération des objectifs est un élément de la Charte du Parc. Elle apparaît dans les montants budgétaires prévu pour chaque axe stratégique. La pondération effective peut être appréciées au vu des investissements effectifs par objectif stratégique. Globalement cette pondération est équilibrée, avec une exception. Les objectifs « renforcement des activités économiques axées sur le développement durable » (S-B), « développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche » (S-C), et « coordination régionale et gestion du parc » (S-C) représentent 22 % à 23 % du budget total du parc. Avec une part de 32% du budget total, l'objectif « préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage » (S-A) surpasse nettement les investissements des autres objectifs. Pourtant, une telle pondération n'était pas déclarée dans la charte actuelle. Pour la nouvelle charte, l'équipe d'évaluation conseille donc de justifier l'accent sur cet objectif stratégique et d'expliquer que les montants investis y sont plus importants que pour d'autres domaines parce qu'ils ne se limitent pas à des actions d'ingénierie mais bien à des travaux physiques sur le terrain.

L'évaluation de la pondération des objectifs opérationnels n'a pas été faite de manière systématique. Elle se limite aux discussions qui ont lieu pendant les ateliers d'évaluation et les objectifs qui sont, selon les résultats, à renforcer ou à affaiblir. Selon ces discussions, les objectifs à renforcer sont notamment « Sauvegarder les espèces et les milieux » (S-A-a) et « Maintenir et promouvoir le paysage » (S-A-b).

4.1.6 Formulation des objectifs

Les objectifs opérationnels dans la charte sont définis d'une manière claire et précise. En particulier, les textes explicatifs qui accompagnent chaque objectif et qui donnent une description détaillée de l'objectif semblent très pertinents pour une meilleure compréhension. Également, les effets attendus sont formulés de manière claire et l'équipe d'évaluation conseille de garder la formulation. Par conséquent, l'équipe d'évaluation conseille de garder la manière de formuler les objectifs opérationnels et les effets attendus dans la nouvelle charte.

Par contre, les indicateurs et les valeurs à atteindre ont un grand potentiel d'amélioration. Pour plusieurs effets attendus, aucun indicateur n'a été défini et, pour la majorité des indicateurs existants, aucune valeur à atteindre n'a été définie. Par conséquent, les effets attendus ne sont que difficilement mesurables et les objectifs ne peuvent pas être vérifiés systématiquement à la fin de la phase opérationnelle. L'équipe d'évaluation conseille donc d'assurer que, dans la nouvelle charte, tous les effets attendus seront liés à des indicateurs et des valeurs à atteindre.

4.1.7 Exigences légales

Le parc régional naturel Chasseral a pu remplir son mandat légal. Ses activités sont conformes aux mandats de l'OFEV et du canton de Berne et font l'objet d'un suivi permanent dans le cadre des accords de programme quadriennaux et des rapports annuels. Les informations détaillées sur les preuves et les indicateurs concernant les objectifs légaux sont fournis dans le rapport d'évaluation spécifique du parc régional naturel Chasseral.

4.2 Renouvellement de la charte

4.2.1 Calendrier

Calendrier pour la Charte 2022-2031	2019				2020												2021												2022		
	sept	oct	Nov	dec	jan	fev	mars	avr	mai	juin	jult	aout	sept	oct	nov	dec	jan	fev	mars	avr	mai	juin	jult	aout	sept	oct	nov	dec	janv	dec	
Attribution																															
Entrée en vigueur de la nouvelle Charte																															
Contractualisation																															
Décision d'attribution par l'OFEV																															
Etudes par l'OFEV																															
Demande																															
Dépôt dossier à la Confédération																															
Signature du nouveau contrat de Parc entre communes et association Parc																															
Validation du dossier par l'AG du Parc																															
validation de la Charte par les législatifs communaux																															
Information publique dans chaque commune																															
Préparation de la communication publique																															
Elaboration																															
Rédaction de la version alpha de la Charte																															
approbation du rapport de consultation par le comité																															
Consultation des communes partenaires et cantons																															
Validation d'une version de consultation par le comité																															
Rédaction de la version bêta de la Charte																															
Validation des principales orientations par le comité																															
Entretiens ciblés avec les partenaires et les communes																															
Diagnostic socioéconomique																															
Evaluation																															
Evaluation des résultats atteints lors de la précédente Charte																															
Evaluation de l'évolution des valeurs naturelles et paysagères																															
Nouvelle communes																															
Relevé des valeurs naturelles et paysagères des surfaces à intégrer																															
Identification plus spécifiques des besoins																															

Figure 3: Pour le renouvellement de la charte

4.2.2 Ressources nécessaires (financières et humaines)

Le renouvellement de la Charte sera réalisé en 2020. Le parc se fera appuyer par la Haute école de gestion de Neuchâtel pour le diagnostic socioéconomique et par l'association régionale Jura bernoise.Bienne (Jb.B) pour l'ajustement de la gouvernance et l'appui opérationnel à la rédaction. Un budget de 205'000 CHF a été programmé à cet effet dans la planification financière 2020-2024.

4.2.3 Participation de la population et de tiers

- Plusieurs périodes de participation à l'élaboration de la Charte sont prévus
- Sondage ciblés de quelques partenaires pour faire des propositions d'ajustement de la gouvernance.
- Entretien avec chaque conseil communal des 21 communes membres et des 3 nouvelles communes intéressées.
- Consultation publique des services cantonaux, partenaires et personnes physiques à la fin de l'été 2020

5 Références

- CDE. 2020. Berner Pärke 2012-2021: Evaluation der Chartas der Regionalen Naturpärke Chasseral, Diemtigtal und Gantrisch (Synthesebericht). Interdisziplinäres Zentrum für Nachhaltige Entwicklung und Umwelt (CDE). Im Auftrag des Amtes für Gemeinden und Raumordnung des Kantons Bern.
- Knaus, F. 2018. Charakteristiken von Gästen in vier Schweizer Naturpärken und deren touristisch induzierte Wertschöpfung: Untersuchungen anhand des Parc Jura vaudois, Parc Ela, Naturpark Gantrisch und Landschaftspark Binntal. ETH Zurich.
- OFEV (éd) 2014. Partie 4b : lignes directrices relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional. Manuel de création et de gestion de parcs d'importance nationale. Communication de l'OFEV, autorité d'exécution, aux requérants. Office fédéral de l'environnement, Berne. L'environnement pratique n° 1414.

Annexes

OBJECTIFS LÉGAUX – QUESTIONS D'ÉVALUATION	54
OBJECTIFS LÉGAUX – INDICATEURS ET PREUVES	64
THÈMES FOCaux.....	83
AUTRES INDICATEURS.....	105
GROUPE DE SUIVI	108
DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION.....	109
ATELIERS	112
CALENDRIER DE L'ÉVALUATION.....	113

Objectifs légaux – questions d'évaluation

<i>Exigences minimales, modification et développement de la superficie du parc (art. 19 OParcs)</i>	55
<i>Préservation et valorisation de la nature et du paysage (art. 20 OParcs)</i>	56
<i>Effets économiques durables du parc (art. 21 OParcs)</i>	57
Questions d'évaluation sur l'organe responsable du parc (art. 25 et 26 OParcs)	58
Questions d'évaluation sur la garantie territoriale et les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire (art. 26 et 27 OParcs) ..	60
<i>Garantie de l'utilisation correcte du label « Parc » (art. 10 OParcs)</i>	61
<i>Garantie de l'utilisation correcte du label « Produit » (art. 14 OParcs)</i>	62

Exigences minimales, modification et développement de la superficie du parc (art. 19 OParcs)

Art. 19 Superficie

1 La superficie d'un parc naturel régional couvre au moins 100 km².

2 Elle englobe la totalité du territoire des communes concernées. On peut déroger à ce principe si :

a. un grand territoire délimité naturellement est intégré dans sa totalité à la superficie d'un parc naturel régional ;

b. la partie rurale d'une grande commune à caractère urbain rattachée à une agglomération contribue à arrondir la surface d'un parc naturel régional.

La superficie du parc a-t-elle changé durant la phase opérationnelle ? Les exigences minimales liées à la surface du parc sont-elles toujours remplies (art. 19, al. 1, OParcs) ?

La superficie du parc n'a pas changé durant la phase opérationnelle et avec une superficie de 388km² les exigences minimales de 100km² sont toujours remplies.

Quelles sont les options stratégiques de développement du territoire pour les dix années de la phase opérationnelle suivante ?

Un ajustement du territoire sera réalisé en deux temps pendant la prochaine Charte :

TEMPS 1 :

Les communes d'Evilard, de Twann-Tüscherz ont manifesté leur intérêt à rejoindre le Parc des 2022. La décision de leur exécutif sera connue fin 2020.

La commune de Val-de Ruz, partie prenante partielle du parc suite à sa fusion entrée en vigueur le 1er janvier 2013, va conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les parcs- intégrer tout son territoire au parc. Cette décision est importante puisqu'elle entraînera une augmentation de la population du Parc de près de 10'000 habitants et de la surface de 6900 ha. Ainsi l'équilibre entre Berne et Neuchâtel, actuellement de 80-20 passera à 67-33. La décision du Conseil général de la commune sera connue fin 2020.

La Ville de Neuchâtel a également marqué son intérêt à intégrer ses parties non urbanisées au Parc, en l'occurrence tout son territoire forestier et agricole. La décision du Tribunal fédéral de valider les votations sur la création du Grand Neuchâtel entraîne une préparation plus lente que prévue : en effet la commune souhaiterait que l'on intègre non seulement les forêts de la Ville de Neuchâtel mais également celle du Grand Neuchâtel (Donc Peseux et Corcelles en plus). La question de Valangin reste encore ouverte. Des discussions devraient donc être menées avec les exécutifs des communes de Peseux, Corcelles et Valangin à cet effet ce qui sera difficile à mener à bien pour une validation fin 2020. Le contrat de Parc devrait ainsi ouvrir la porte à intégration- ou du moins un vote- après les autres communes

TEMPS 2 :

La commune de Saicourt a marqué son intérêt à une adhésion au Parc. Celle-ci n'a pas été planifiée dans la demande d'aide financière 2020-2024. Elle est intéressante car elle permettrait par exemple d'intégrer toutes les fromageries de Tête de Moine dans les parcs Chasseral et du Doubs. Elle ouvre également la porte à la commune de Petit Val et de Tavannes.

Une telle intégration fera partie des premières années de la nouvelle Charte. Le contrat de Parc prévoira cette opportunité et les documents de la Charte seront adaptés en conséquence.

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle (art. 19, al. 2, OParcs) ?

Le contrat de Parc prévoira ses intégrations afin d'éviter de passer spécialement dans les législatifs communaux pour valider ces intégrations en cours de Charte.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L-1-19	« Développement de la superficie du parc » : comparaison de la superficie du parc au début et à la fin de la phase opérationnelle, en km ²

Préservation et valorisation de la nature et du paysage (art. 20 OParcs)

Art. 20 Préservation et valorisation de la nature et du paysage

Pour préserver et valoriser la qualité de la nature et du paysage d'un parc naturel régional, il faut :

- a. conserver et améliorer autant que possible la diversité des espèces animales et végétales indigènes, les types de biotopes et l'aspect caractéristique du paysage et des localités ;
- b. valoriser et mettre en réseau les habitats dignes de protection des espèces animales et végétales indigènes ;
- c. conserver voire renforcer l'aspect caractéristique du paysage et des localités en cas de nouvelles constructions, installations ou utilisations ;
- d. limiter ou supprimer, lorsque l'occasion s'en présente, les atteintes à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations.

Comment et sous quelle influence les valeurs naturelles et paysagères se sont-elles modifiées de manière substantielle ?

L'outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II) montre que les développements positifs concernent surtout les biotopes et la biodiversité. Dans plusieurs cas, le développement positif peut être expliqué par les travaux du parc. Par contre, la qualité du bâti et le morcellement du paysage ont montré des impacts plutôt négatifs. Il convient toutefois de noter que dans ces cas, l'influence directe du parc est modeste par rapport aux mesures prises par la municipalité ou les cantons.

Quelle est l'évaluation du bilan global sous forme résumée (conformément aux directives concernant l'outil de saisie des modifications de la nature et du paysage) ?

Selon l'outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II), la construction du bâti et des infrastructures sont les principaux moteurs de la modification du paysage. La plupart d'entre eux ont été évalués négativement, même s'il existe des exemples isolés qui ont été évalués positivement.

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Le fait que les changements négatifs se situent dans le domaine de la construction de logements et de bâtiments suggère qu'il est nécessaire d'agir dans ce domaine. Cependant, il faut noter que le parc dispose ici d'une très faible marge de manœuvre. Il est recommandé d'identifier les niches possibles pour le champ d'action et, si nécessaire, d'adapter les objectifs en conséquence. Dans les autres domaines, il est recommandé de continuer comme avant.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L- OParcs20	Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II)
L- OParcs20b	Photographies des sites sélectionnés (env. dix à quinze)

Effets économiques durables du parc (art. 21 OParcs)

Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable

Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :

- a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ;
- b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ;
- c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ;
- d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.

Quelle est l'évaluation des effets économiques du parc sur la base des résultats d'une méthode de mesure standardisée globale ?

L'effet économiques du parc dans le domaine du tourisme est estimé de CHF 2'664'675 par ans. L'estimation est basée sur les chiffres de quatre destinations d'excursion connues. On peut donc supposer que l'effet économique est encore plus important pour l'ensemble de la région.

Quelle est l'estimation du potentiel de création de valeur ajoutée pour la phase opérationnelle suivante ?

La transition climatique nécessitera des actions fortes et nouvelles dont un certain nombre va engendrer de nouvelles activités économiques. Un certain nombre de ses activités peuvent des conseils du parc

- Développement des installations photovoltaïques participatives
- Renforcement des circuits de commercialisation des produits régionaux
- Développement des infrastructures de mobilité douces notamment dans le tourisme
- Augmentation des activités liées à la résilience climatique comme par exemple la réhabilitation de citernes, la pose d'abreuvoirs

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Les conditions cadre permettent de développer des visions claires ainsi qu'un positionnement mieux défini du Parc pour la nouvelle Charte :

Val de Ruz : le plan directeur régional ainsi que l'Accord de positionnement stratégique "Eco -region" et Jura bernois avec sa stratégie économique 2030 et la participation du Parc à la fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Le principal changement sera donc de mieux mettre en évidence la complémentarité du Parc par rapport aux autres acteurs régionaux, ce qui se traduira notamment par des changements ou niveau de la gouvernance.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L-1-21a	Indicateur 1 – 21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc)
L-1-21b	Indicateur 1 – 21b « Produits certifiés » : nombre de produits, biens et prestations dotés d'un label « Parc » au début et à la fin de la phase opérationnelle
L-1-21c	Indicateur 1 – 21c « Participants » : nombre de participants dans le domaine du tourisme dans les parcs et de l'éducation au début et à la fin de la phase opérationnelle
L-2-21c	Indicateur 2 – 21c « Satisfaction » : évaluation selon une enquête standardisée (satisfaction des participants)

Questions d'évaluation sur l'organe responsable du parc (art. 25 et 26 OParcs)

La forme juridique et l'organisation du parc ont-elles fait leurs preuves ? Les tâches et compétences sont-elles clairement réparties ? Les tâches sont-elles réalisées conformément aux instructions ? Comment s'organise la collaboration au sein du secrétariat, entre le secrétariat et l'organe de direction stratégique, entre le secrétariat et le canton, entre le secrétariat, le canton et l'OFEV ?

L'organisation du Parc a fait ses preuves grâce notamment à une constance dans la présidence, le bureau directeur et la grande stabilité de l'équipe. Néanmoins l'organigramme actuel, décrit dans la Charte 2012-2021 ne reflète plus entièrement la réalité des pratiques et devra être revu. On peut noter en particulier un dysfonctionnement des commissions. Des forums thématiques seront ainsi institués pour permettre la participation du plus grand nombre. A l'interne, le parc s'appuie sur une organisation s'inspirant de l'holocratie. Les rapports sont étroits et de confiance entre les membres de l'équipe et la direction stratégique. Le lien avec les cantons est également de très positif.

Les moyens financiers et humains et l'infrastructure nécessaires à la gestion et à l'assurance qualité du parc ont-ils pu être fournis en suffisance ? Un système approprié de gestion de l'assurance qualité a-t-il été mis en œuvre ? Les compétences méthodologiques et techniques dont dispose le secrétariat sont-elles suffisantes pour accomplir efficacement les tâches qui lui incombent (art. 25, al. 1, art. 26, al. 2, let. a, b et d, OParcs) ?

Le Parc a développé son propre système de qualité adapté à son fonctionnement et ses outils tout en s'inspirant du modèle développé pour les Parcs suisses. Le système est déjà à l'œuvre et sera renforcée pour la mise en œuvre de la prochaine Charte, précisément en 2021 avec pour préoccupation principale de garder la mémoire de son réseau régional et des activités développées. Le personnel chargée de cette gestion a les compétences requises, les ressources matérielles et financières sont également à disposition

De quelle manière la participation de la population ainsi que des entreprises et organisations intéressées de la région est-elle rendue possible ? Quels sont les partenariats existants, les engagements, les collaborations ? Les groupes cibles ont-ils été atteints (p. ex. informés, sensibilisés, mobilisés, leurs connaissances améliorées, leur conscience et leur comportement modifiés) (art. 25, al. 3, OParcs) ?

Le parc a structuré la participation de tous aux activités du Parc par la mise en place de groupe de travail ou de pilotage des projets, ce qui fonctionne très bien. L'autre moyen, ce sont les commissions, bien actives au début de l'activité du parc, lorsque l'équipe était peu nombreuse, peu actives par contre depuis la dernière convention programme 2016-2019. Ce point sera traité spécifiquement pour la nouvelle Charte sous le chapitre gouvernance. Le talon d'Achille du parc est la jeunesse les 18-25 ans qui sont peu touchés par ses activités. La mobilisation climatique actuelle peut rapidement changer la donne. Le parc en tant que tel n'a pas de recette miracle, la nature même de ses activités le tourne naturellement vers les enfants ou les personnes établies. Les groupes cibles ont été atteints. Il est difficile de juger si un changement de comportement a été induit, cela nécessiterait un travail de recherche. Néanmoins les préoccupations sociétales actuelles font fortement évoluer les attitudes et les comportements et le Parc est considéré comme un partenaire naturel d'accompagnement du changement.

Les parties prenantes et les groupes cibles (accent sur le tourisme) sont-ils clairement définis et délimités ?

Les publics cibles du parc sont bien définis mais pas couvrant (voir remarques sur les 18-25 ans ci-dessus) en matière de tourisme. A l'avenir le parc va se préoccuper des questions liées aux conflits d'usage (tourisme versus nature, tourisme versus agriculture, tourisme classique versus tourisme durable). Il s'agit donc essentiellement de collaborations avec les milieux du tourisme et ses prestataires. Le deuxième thème sera la question de la mobilité douce et particulièrement l'accès à la crête de Chaseral. Mais de manière générale, le premier public du Parc sont bien ses habitants.

Quels sont les partenariats potentiels (entreprises et organisations) pour la nouvelle phase opérationnelle ? Le savoir-faire local et les connaissances techniques sont-ils exploités et, si oui, comment ?

Le parc est bien établi dans sa région et les partenariats sont en renforcement constant. Néanmoins les contacts avec les milieux de l'industrie microtechnique est encore faible et le restera certainement. Un potentiel d'amélioration existe avec les milieux des entreprises artisanales et notamment des métiers liés à la construction, tout particulièrement dans la thématique du patrimoine bâti et de l'isolation énergétique.

Annexes
Objectifs légaux – questions d'évaluation

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Le parc va adapter sa gouvernance dès 2021.

Le Parc devra donner la place aux nouvelles communes qui vont s'intégrer au parc. On notera en particulier la nécessité d'une plus grande ouverture au bilinguisme avec l'arrivée d'une commune alémanique.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L-1-25	Indicateur 1 – 25 « Finances » : évolution des fonds privés (fondations, institutions, économie, etc.) par rapport aux fonds publics
L-2-25a	Indicateur 2 – 25a « Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc » a) nombre de plans d'affectation communaux et régionaux consacrant les objectifs du parc
L-2-25b	Indicateur 2 – 25b « Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc » b) nombre d'autres exemples réalisés pour la prise en compte des objectifs du parc dans les planifications
L-3-25	Indicateur 3 – 25 « Satisfaction » : satisfaction des parties prenantes et des partenaires (pas de consigne méthodologique)
L-4-25a	Indicateur 4 – 25a « Participation » : a) évolution du nombre d'entités participantes (population, entreprises et organisations locales intéressées)
L-4-25b	Indicateur 4 – 25b « Participation » : b) accords existants, nombre de partenariats, réseaux
L-OParcs2526	Outil ou système d'assurance qualité

Questions d'évaluation sur la garantie territoriale et les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire (art. 26 et 27 OParcs)

Comment les communes accordent-elles les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire avec les exigences du parc ?
Quel est le rôle de l'organe responsable de la gestion du parc et comment est-il impliqué dans les procédures mentionnées ?
Quel soutien les communes et le management du parc reçoivent-ils du ou des cantons (art. 26, al. 2, let. c, OParcs) ?

Aujourd'hui, il serait faux de prétendre que l'appartenance au Parc entraîne de facto une intégration des thèmes évoqués dans la Charte dans les planifications communales. Néanmoins, on peut noter que le diagnostic de l'infrastructure écologique a suscité de l'intérêt de quelques communes et des efforts d'intégration des résultats ont cours dans la réalisation des plans d'aménagement local (PAL) actuels. Au niveau de la planification régionale, le parc est plus présent (voir les exemples sur ce thème)

Les procédures au niveau communal, régional et cantonal sont-elles organisées de manière à tenir compte des objectifs stratégiques et des activités du parc ? Les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire prennent-elles en considération les objectifs stratégiques et les activités du parc ? La coordination nécessaire à cet effet est-elle assurée ?

Les procédures font que le Parc est bien consulté par les cantons lors de procédures de consultation. Néanmoins, les remarques à ce stade ne font pas de sens, puisque le Parc se positionnerait comme une organisation défendant un intérêt propre. L'impact du Parc n'est possible que beaucoup plus à l'amont, au stade des grandes lignes. Cette démarche a particulièrement bien fonctionné au niveau de la commune de Val de Ruz. Il est néanmoins malheureux de constater que l'inertie pour l'intégration des réflexions menées dans le cadre du Parc, provient non pas des autorités politiques mais souvent des bureaux d'urbanistes ou de spécialistes hors -région qui découvrent l'organisation Parc et en prennent bien souvent ombrage.

Des mesures (contenu/territoire) sont-elles nécessaires en ce qui concerne l'inscription du parc dans le plan directeur cantonal ou les plans d'affectation communaux ?

Oui, il faudra adapter la fiche cantonale par rapport au nouveau territoire

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

- Adaptation du périmètre
- Adaptation de l'organigramme
- Adaptation des objectifs et des effets visés

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L-OParcs2627	Procédures opérationnelles destinées à accorder les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire avec les exigences à remplir par le parc au niveau communal, régional et cantonal. Indicateur 2 – 25

Garantie de l'utilisation correcte du label « Parc » (art. 10 OParcs)

Art. 10 Utilisation

- 1 L'organe responsable ne peut utiliser le label « Parc » que pour faire connaître le parc.
- 2 L'utilisation du label à des fins de publicité pour certains biens ou services n'est pas autorisée.
- 3 Si les conditions d'octroi ou d'utilisation ne sont plus remplies, l'OFEV fixe un délai en vue du rétablissement de la situation. Si la situation n'est pas rétablie à l'échéance de ce délai, il retire le label.

Des bases et des procédures avec responsabilités et compétences sont-elles définies afin de garantir l'utilisation correcte du label « Parc » ?

Oui voir explication déjà présentée dans le sondage de juin 2018 :

Le label accompagne systématiquement la communication du Parc concernant l'institution elle-même (communication à destination des habitants), de la communication promotionnelle (à destination des habitants hors-parc) et pour tous les projets menés par le Parc. Lorsqu'il s'agit d'une communication organisée conjointement avec des partenaires, la marque accompagnée du logo du Parc est systématiquement apposée sur les éléments de communication.

L'utilisation du label est systématiquement soumise à l'accord du Responsable communication, qui se base sur le manuel de la marque. Une fois réalisée, les objets de communication sont validés par le chargé de mission responsable du projet concerné, et la plupart du temps par le directeur du Parc. Ce mode de fonctionnement a pour vocation de maîtriser l'utilisation de la marque à son maximum.

Quelles mesures visant à empêcher une utilisation abusive du label, notamment par des tiers (art. 10, al. 1, OParcs), ont-elles été prises ?

Pour tout ce qui est de la communication réalisée en interne (ou par des exécutants externes mais sous mandat du Parc), l'utilisation est contrôlée par le Responsable communication (cf. point précédent). Pour la communication réalisée en externe, via partenaires, les éléments de communication sont systématiquement revus et approuvés par le Responsable communication.

Une veille active est effectuée en permanence au niveau des publications médiatiques papier et électronique de la région pour contrôler la bonne utilisation de la marque.

Quelles mesures ont-elles été reprises du controlling de l'OFEV ?

Le Parc veille à utiliser les directives du layout de la marque "Parc" tant qu'elle ne se heurte pas à d'autres directives contraignantes comme c'est le cas pour les panneaux routiers. Le parc effectue également chaque année un contrôle de l'utilisation de la marque avec l'outil de controlling spécifique existant.

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Les diverses évaluations et sondages ponctuels ne font pas apparaître de besoins particuliers de changements.

Indicateurs et preuves

ID	Indicateur / preuve
L- OParcs10	Documents et bases (p. ex. manuel pour une utilisation correcte)

Garantie de l'utilisation correcte du label « Produit » (art. 14 OParcs)

Art. 14 Utilisation

Le label « Produit » ne peut être utilisé qu'à des fins de distinction ou de commercialisation de biens ou de services pour lesquels il a été attribué.

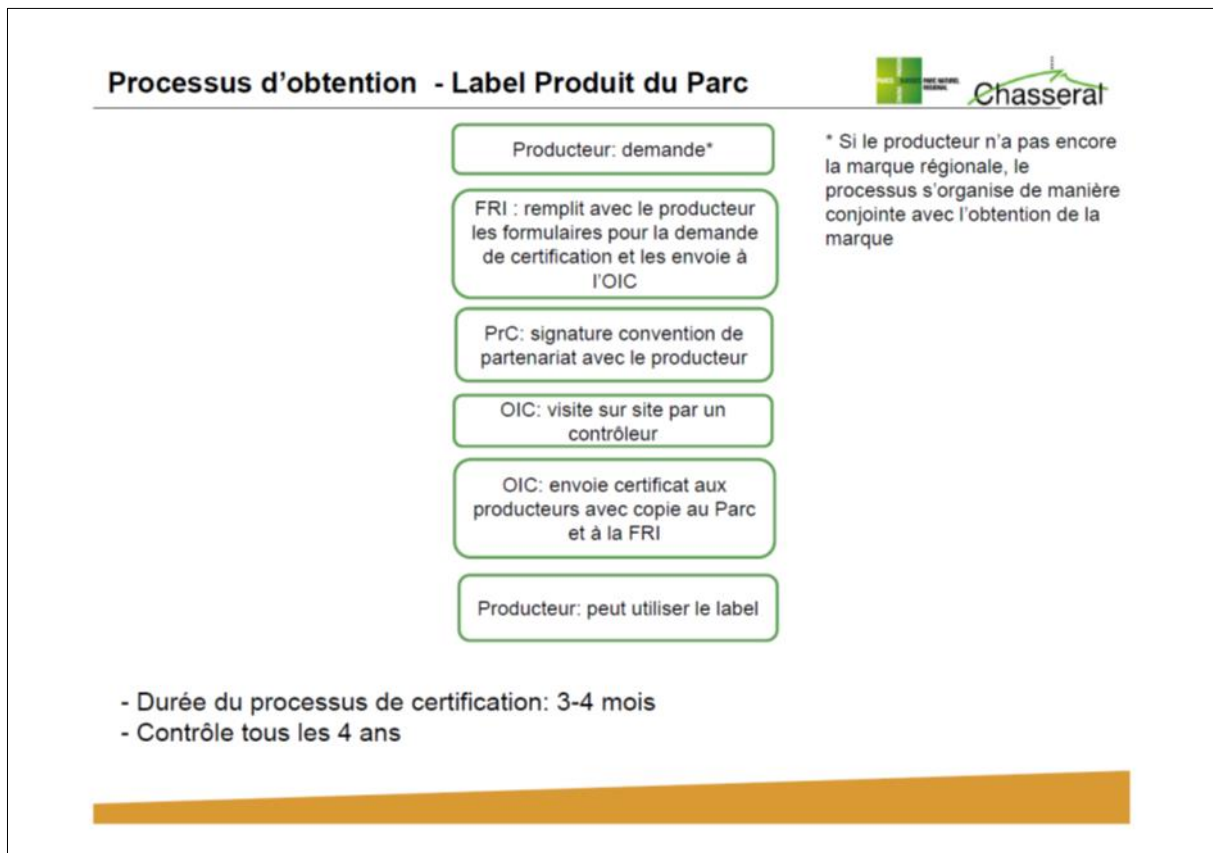
Des bases et des procédures avec responsabilités et compétences sont-elles définies afin de garantir l'utilisation correcte du label « Produit » ? Quelles mesures ont-elles été prises pour distinguer ou commercialiser exclusivement et correctement les biens labellisés ?

La gestion du label par le Parc est gérée en partenariat avec les organisations de promotion des marques régionales Jura bernois Produits du terroir (gestion par la Fondation Rurale Interjurassienne) et Neuchâtel Vins et Terroir (gestion par l'organisme du même nom). L'objectif étant de limiter les surcoûts de la certification et l'ampleur des démarches administratives. Entre autres, l'organisation de la certification par l'OIC est mandatée à ces deux organisations, la majorité des projets de promotion des produits sont menés conjointement. A noter que l'existence des marques régionales est antérieure à celle du Label Produit.

La formalisation des exigences spécifiques du Parc a fait l'objet d'une concertation auprès de ces organismes de même que le Parc Chasseral s'est maintenant accordé avec le Parc du Doubs pour des exigences communes. L'objectif étant de trouver une certaine cohérence de fonctionnement dans une région où 5 marques indiquant la provenance se côtoient.

Quelles mesures visant à empêcher une utilisation abusive du label, notamment par des tiers (art. 14 OParcs), ont-elles été prises ?

Après validation des exigences spécifiques par l'OFEV, le processus local se déroule ainsi :



Quelles mesures ont été reprises du controlling de l'OFEV ?

Les activités telles que menées répondaient aux exigences de l'OFEV

Annexes
Objectifs légaux – questions d'évaluation

Quelles mesures et adaptations sont-elles nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Le territoire pour labéliser les produits devra être adapté au nouveau périmètre. Les communes de Val-de-Ruz et de Twann sont riches en producteurs.

Indicateurs et preuves

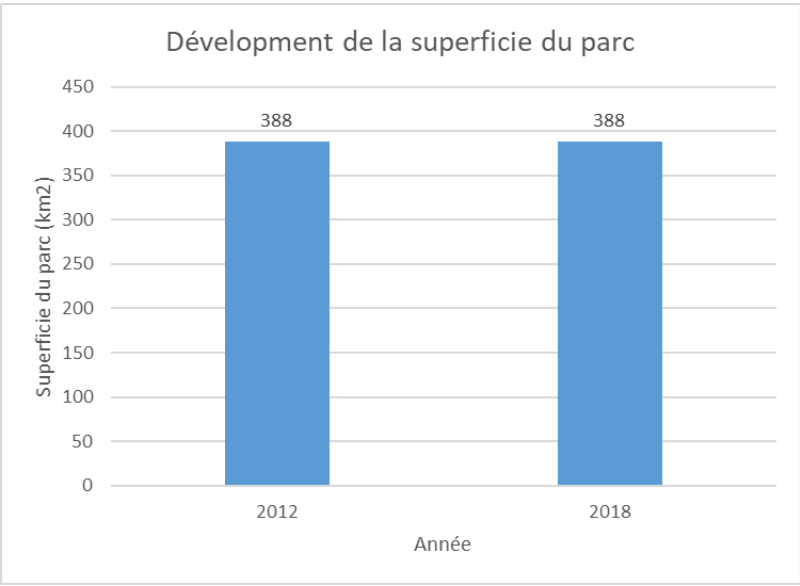
ID	Indicateur / preuve
L- OParcs14	Documents et bases (p. ex. manuel pour une utilisation correcte)
L- OParcs11	Cahiers des charges approuvés pour les biens et les services (art. 11 OParcs),
L- OParcs13	Preuve de l'attribution du label « Produits » (art. 13 OParcs)

Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

<i>L 1-19 : Développement de la superficie du parc.....</i>	<i>65</i>
<i>L-1-21a : Effets économiques du parc.....</i>	<i>66</i>
<i>L-1-21b : Produits certifiés</i>	<i>67</i>
<i>L-1-21c : Nombre de participants (tourisme et éducation).....</i>	<i>68</i>
<i>L-1-25 : Finances</i>	<i>69</i>
<i>L-2-21 : Satisfaction des participants.....</i>	<i>70</i>
<i>L-2-25a : Organisation du territoire - plans d'affectation communaux et régionaux</i>	<i>71</i>
<i>L-2-25b : Organisation du territoire - prise en compte des objectifs du parc dans les planifications</i>	<i>72</i>
<i>L-3-25 : Satisfaction - satisfaction des parties prenantes et des partenaires.....</i>	<i>74</i>
<i>L-4-25a : Participation - participantes</i>	<i>75</i>
<i>L-4-25b : Participation - accords existants, nombre de partenariats, réseaux.....</i>	<i>76</i>
<i>L-Osmnp : Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II)</i>	<i>82</i>

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L 1-19 : Développement de la superficie du parc

Objectifs légaux	Développement de la superficie du parc	ID	L-1-19						
Contexte	<p>Art. 19 Superficie</p> <p>1 La superficie d'un parc naturel régional couvre au moins 100 km².</p> <p>2 Elle englobe la totalité du territoire des communes concernées. On peut déroger à ce principe si :</p> <p>a. un grand territoire délimité naturellement est intégré dans sa totalité à la superficie d'un parc naturel régional ;</p> <p>b. la partie rurale d'une grande commune à caractère urbain rattachée à une agglomération contribue à arrondir la surface d'un parc naturel régional.</p>								
Indicateurs	« Développement de la superficie du parc » : comparaison de la superficie du parc au début et à la fin de la phase opérationnelle, en km ²								
Méthode / Source	Nombre dérivé de la superficie de toutes les communes du parc								
Résultat	<div style="text-align: center;">  <p>Développement de la superficie du parc</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Superficie du parc (km²)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>388</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>388</td> </tr> </tbody> </table> </div>			Année	Superficie du parc (km ²)	2012	388	2018	388
Année	Superficie du parc (km ²)								
2012	388								
2018	388								
Analyse de l'équipe d'évaluation	La superficie du parc n'a pas changé durant la phase opérationnelle. Les exigences minimales liées à la surface du parc sont donc toujours remplies.								
Commentaires supplémentaires	--								

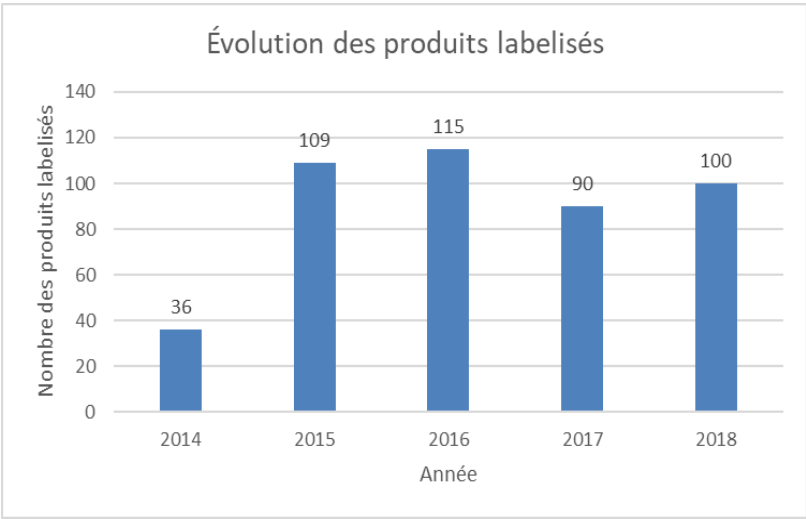
Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-1-21a : Effets économiques du parc

Objectifs légaux	Effets économiques du parc	ID	L-1-21a																		
Contexte	<p>Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :</p> <p>a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ; b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ; c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ; d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.</p>																				
Indicateurs	Indicateur 1 – 21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc)																				
Méthode / Source	<p>Estimation des chiffres d'affaires basée sur un « facteur parc » (Knaus 2018), des dépenses journalières des visiteurs (Knaus 2018) et les chiffres de fréquentation dans des endroits différents.</p> <p>Knaus F. 2018. Charakteristiken von Gästen in vier Schweizer Naturpärken und deren touristisch induzierte Wertschöpfung: Untersuchungen anhand des Parc Jura vaudois, Parc Ela, Naturpark Gantrisch und Landschaftspark Binntal. ETH Zurich. [accessed 2019 Jun 16]. http://hdl.handle.net/20.500.11850/314320.</p>																				
Résultat																					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Lieu</th> <th colspan="2">Chiffre d'affaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sommet du Chasseral</td> <td>CHF</td> <td>1'598'400</td> </tr> <tr> <td>Bugnenets Savagnière</td> <td>CHF</td> <td>390'600</td> </tr> <tr> <td>Mont-Soleil</td> <td>CHF</td> <td>386'100</td> </tr> <tr> <td>Prés d'Orvin</td> <td>CHF</td> <td>289'575</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>CHF</td> <td>2'664'675</td> </tr> </tbody> </table>				Lieu	Chiffre d'affaires		Sommet du Chasseral	CHF	1'598'400	Bugnenets Savagnière	CHF	390'600	Mont-Soleil	CHF	386'100	Prés d'Orvin	CHF	289'575	Total	CHF	2'664'675
Lieu	Chiffre d'affaires																				
Sommet du Chasseral	CHF	1'598'400																			
Bugnenets Savagnière	CHF	390'600																			
Mont-Soleil	CHF	386'100																			
Prés d'Orvin	CHF	289'575																			
Total	CHF	2'664'675																			
Analyse de l'équipe d'évaluation	L'estimation est basée sur les chiffres de quatre destinations d'excursion connues. On peut donc supposer que l'effet économique est encore plus important pour l'ensemble de la région.																				
Commentaires supplémentaires																					

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-1-21b : Produits certifiés

Objectifs légaux	Produits certifiés	ID	L-1-21b												
Contexte	<p>Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :</p> <p>a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ; b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ; c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ; d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.</p>														
Indicateurs	Indicateur 1 – 21b « Produits certifiés » : nombre de produits, biens et prestations dotés d'un label « Parc » au début et à la fin de la phase opérationnelle														
Méthode / Source	Chiffres tirés de la base de données du Parc														
Résultat	<div style="text-align: center;">  <table border="1" style="margin: auto;"> <caption>Évolution des produits labélisés</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre des produits labélisés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>36</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>109</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>115</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> </div>			Année	Nombre des produits labélisés	2014	36	2015	109	2016	115	2017	90	2018	100
Année	Nombre des produits labélisés														
2014	36														
2015	109														
2016	115														
2017	90														
2018	100														
Analyse de l'équipe d'évaluation	<p>Le nombre est plus ou moins constant, autour de 100 produits et avec une fluctuation +/- 10 La baisse entre 2016 et 2017 peut être expliquée par un producteur qui est sorti. Une augmentation est prévue dans l'avenir. La direction du parc a constaté que quelques producteurs ont le label pour montrer leur soutien et leur identification avec le parc plutôt que pour des questions économiques.</p>														
Commentaires supplémentaires	Plus d'information disponibles dans le thème focal F-CV-1 :Labels														

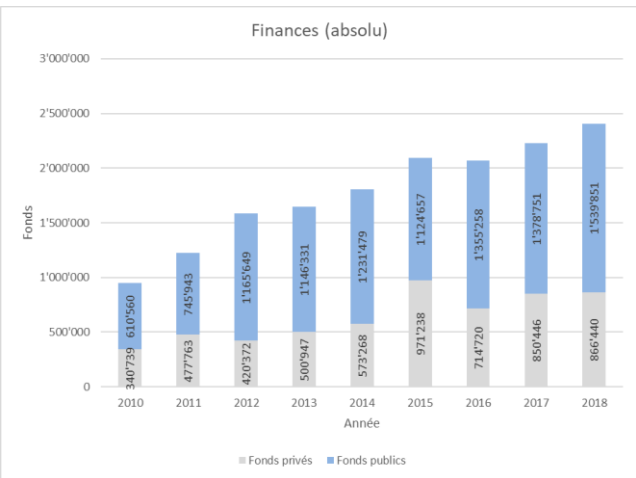
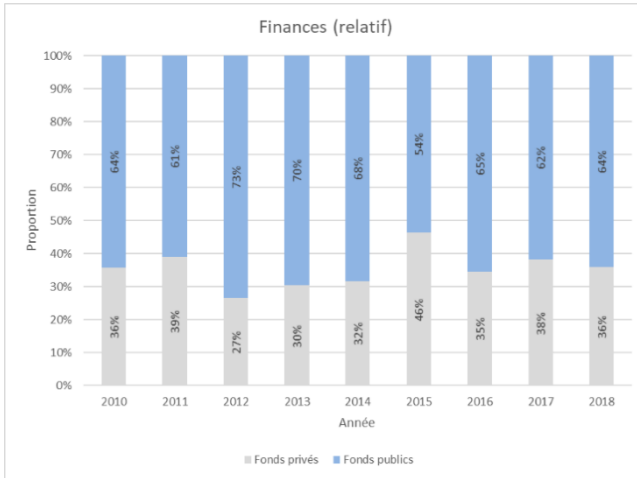
Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-1-21c : Nombre de participants (tourisme et éducation)

Objectifs légaux	Nombre de participants	ID	L-1-21c																																
Contexte	<p>Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :</p> <p>a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ; b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ; c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ; d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.</p>																																		
Indicateurs	Indicateur 1 – 21c « Participants » : nombre de participants dans le domaine du tourisme dans les parcs et de l'éducation au début et à la fin de la phase opérationnelle																																		
Méthode / Source	<p>Nombre de participants dans le domaine de l'éducation entre 2012 et 2018 Les chiffres ont été fournis par le parc et incluent les élèves participant aux offres « chantiers nature », « graines de chercheurs » et animations écoles</p>																																		
Résultat	<div style="text-align: center;"> <p>Nombre de participants dans le domaine de l'éducation</p> <table border="1" style="margin: 10px auto;"> <caption>Données du graphique</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Animations écoles</th> <th>Graines de chercheurs</th> <th>Chantiers nature</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>131</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>108</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>920</td> <td>225</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>950</td> <td>413</td> <td>192</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>969</td> <td>238</td> <td>251</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>866</td> <td>363</td> <td>435</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>949</td> <td>423</td> <td>531</td> </tr> </tbody> </table> </div>			Année	Animations écoles	Graines de chercheurs	Chantiers nature	2012	131	-	-	2013	108	-	-	2014	920	225	6	2015	950	413	192	2016	969	238	251	2017	866	363	435	2018	949	423	531
Année	Animations écoles	Graines de chercheurs	Chantiers nature																																
2012	131	-	-																																
2013	108	-	-																																
2014	920	225	6																																
2015	950	413	192																																
2016	969	238	251																																
2017	866	363	435																																
2018	949	423	531																																
Analyse de l'équipe d'évaluation	<p>Le nombre de participants dans les offres est stable, autour de 950 par an. Le nombre de participants dans les offres « Graines de chercheurs » et « Chantiers nature » a augmenté au cours du temps.</p>																																		
Commentaires supplémentaires	-																																		

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-1-25 : Finances

- Objectifs légaux	- Finances	- ID	- L-1-25
- Contexte	<p>- Art. 25 Organe responsable du parc</p> <p>1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable.</p> <p>3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population ;</p> <p>b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>- Art. 26 Charte</p> <p>1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2. La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ;</p> <p>b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ;</p> <p>c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ;</p> <p>d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>		
- Indicateurs	- « Finances » : évolution des fonds privés (fondations, institutions, économie, etc.) par rapport aux fonds publics		
- Méthode / Source	- Évolution des fonds privés (fondations, institutions, économie, etc.) par rapport aux fonds publics entre 2010 et 2018. Les chiffres sont tirés du budget annuel.		
- Résultat	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Finances (absolu)</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Finances (relatif)</p>  </div> </div>		
- Analyse de l'équipe d'évaluation	Augmentation en continu des fonds. Part des fonds privés par rapport aux fonds totaux : autour de 35% avec des fluctuations entre 27% et 46%.		
- Commentaires supplémentaires	-		

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-2-21 : Satisfaction des participants

Objectifs légaux	Satisfaction des participants	ID	L-2-21																																																																
Contexte	<p>Art. 21 Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :</p> <p>a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ; b. intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ; c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement ; d. soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement.</p>																																																																		
Indicateurs	« Satisfaction » : évaluation selon une enquête standardisée (satisfaction des participants)																																																																		
Méthode / Source	Interrogation en continu auprès des enseignants : Évaluation générale de l'animation.																																																																		
Résultat	<p style="text-align: center;">Évaluation "Animations écoles"</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)</th> <th>Nombre de réponses 2016</th> <th>Nombre de réponses 2017</th> <th>Nombre de réponses 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6</td> <td>13</td> <td>19</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Moyen</td> <td>5.63</td> <td>5.74</td> <td>5.24</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Évaluation "Graines de chercheurs"</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)</th> <th>Nombre de réponses 2016</th> <th>Nombre de réponses 2017</th> <th>Nombre de réponses 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Moyen</td> <td>5.44</td> <td>5.50</td> <td>5.45</td> </tr> </tbody> </table>			Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)	Nombre de réponses 2016	Nombre de réponses 2017	Nombre de réponses 2018	6	13	19	10	5	5	2	11	4	1	2	4	3	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	Moyen	5.63	5.74	5.24	Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)	Nombre de réponses 2016	Nombre de réponses 2017	Nombre de réponses 2018	6	5	4	6	5	3	4	4	4	1	0	1	3	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	Moyen	5.44	5.50	5.45
Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)	Nombre de réponses 2016	Nombre de réponses 2017	Nombre de réponses 2018																																																																
6	13	19	10																																																																
5	5	2	11																																																																
4	1	2	4																																																																
3	0	0	0																																																																
2	0	0	0																																																																
1	0	0	0																																																																
Moyen	5.63	5.74	5.24																																																																
Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)	Nombre de réponses 2016	Nombre de réponses 2017	Nombre de réponses 2018																																																																
6	5	4	6																																																																
5	3	4	4																																																																
4	1	0	1																																																																
3	0	0	0																																																																
2	0	0	0																																																																
1	0	0	0																																																																
Moyen	5.44	5.50	5.45																																																																
Analyse de l'équipe d'évaluation	Évaluation montre une très haute satisfaction auprès des enseignants qui ont participé à des animations du parc (Animations écoles, Graines de chercheurs)																																																																		
Commentaires supplémentaires	l																																																																		

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-2-25a : Organisation du territoire - plans d'affectation communaux et régionaux

Objectifs légaux	Plans d'affectation communaux et régionaux				ID																																			
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc 1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc. 2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable. 3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population; b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Art. 26 Charte 1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc. 2. La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ; b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ; c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ; d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc. 3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>																																							
Indicateurs	« Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc » : a) nombre de plans d'affectation communaux et régionaux consacrant les objectifs du parc																																							
Méthode / Source	La base de l'évaluation était la BDD et les archives de l'OACOT. Selon les communautés du parc, toutes les affaires de planification depuis 2012 ont été examinées et, sur la base des documents disponibles dans l'OACOT, une évaluation a été faite pour déterminer si la transaction était pertinente pour le parc ou non (subjective). De plus, les documents existants ont été vérifiés (en diagonale) pour voir si le parc était mentionné et/ou si le parc a participé activement aux planifications.																																							
Résultat																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Commune/Ré- gion</th> <th style="width: 45%;">Description</th> <th style="width: 10%;">Année</th> <th style="width: 10%;">Parc était mentionné</th> <th style="width: 10%;">Parc a participé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cortébert</td> <td>Révision du plan d'aménagement local, examen préalable (2018)</td> <td>2018</td> <td>oui</td> <td>non</td> </tr> <tr> <td>Cormoret</td> <td>Plan d'aménagement Local (2015)</td> <td>2015</td> <td>oui</td> <td>non</td> </tr> <tr> <td>Nods</td> <td>Plan d'aménagement Local (2018)</td> <td>2018</td> <td>oui</td> <td>en cours</td> </tr> <tr> <td>Plateau de Diesse</td> <td>Plan d'aménagement Local (2017)</td> <td>2017</td> <td>oui</td> <td>non</td> </tr> <tr> <td>Renan</td> <td>Plan d'aménagement (2018)</td> <td>2018</td> <td>oui</td> <td>non</td> </tr> <tr> <td>Villeret</td> <td>Plan d'aménagement local (2017)</td> <td>2017</td> <td>oui</td> <td>non</td> </tr> </tbody> </table>						Commune/Ré- gion	Description	Année	Parc était mentionné	Parc a participé	Cortébert	Révision du plan d'aménagement local, examen préalable (2018)	2018	oui	non	Cormoret	Plan d'aménagement Local (2015)	2015	oui	non	Nods	Plan d'aménagement Local (2018)	2018	oui	en cours	Plateau de Diesse	Plan d'aménagement Local (2017)	2017	oui	non	Renan	Plan d'aménagement (2018)	2018	oui	non	Villeret	Plan d'aménagement local (2017)	2017	oui	non
Commune/Ré- gion	Description	Année	Parc était mentionné	Parc a participé																																				
Cortébert	Révision du plan d'aménagement local, examen préalable (2018)	2018	oui	non																																				
Cormoret	Plan d'aménagement Local (2015)	2015	oui	non																																				
Nods	Plan d'aménagement Local (2018)	2018	oui	en cours																																				
Plateau de Diesse	Plan d'aménagement Local (2017)	2017	oui	non																																				
Renan	Plan d'aménagement (2018)	2018	oui	non																																				
Villeret	Plan d'aménagement local (2017)	2017	oui	non																																				
Analyse de l'équipe d'évaluation	Le nombre de plans d'affectation communaux et régionaux consacrant les objectifs du parc a augmenté notamment dans les années récentes. Pourtant, par rapport aux chiffres totaux, le nombre est encore faible. En plus, le parc n'a participé de manière directe dans les planifications d'aménagement que dans un cas.																																							
Commentaires supplémentaires	I																																							

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-2-25b : Organisation du territoire - prise en compte des objectifs du parc dans les planifications

Objectifs légaux	Prise en compte des objectifs du parc dans les planifications	ID	L-2-25b
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc</p> <p>1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable.</p> <p>3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population;</p> <p>b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Art. 26 Charte</p> <p>1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ;</p> <p>b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ;</p> <p>c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ;</p> <p>d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>		
Indicateurs	Indicateur 2–25 «Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc » :b) nombre d'autres exemples réalisés pour la prise en compte des objectifs du parc dans les planifications		
Méthode / Source	La base de l'évaluation était la BDD et les archives de l'OACOT. Selon les communautés du parc, toutes les affaires de planification depuis 2012 ont été examinées et, sur la base des documents disponibles dans l'OACOT, une évaluation a été faite pour déterminer si la transaction était pertinente pour le parc ou non (subjective). De plus, les documents existants ont été vérifiés (en diagonale) pour voir si le parc était mentionné et/ou si le parc a participé activement aux planifications. On n'a pas jugé si l'entrée du parc était acceptée ou non (le cas échéant).		

Résultat

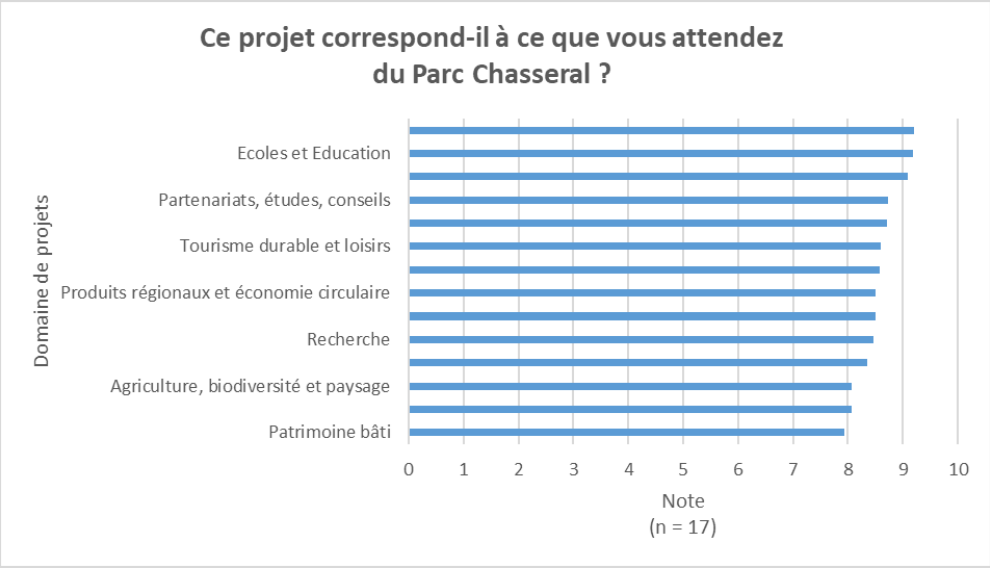
Sur Berne	
Plan directeur des zones éoliennes dans le Jura bernois (2018, en cours) de consultation	Prise de position du Parc (risques sur les valeurs naturelles et paysagères pour le Parc mis en évidence)
Plan sectoriel VTT (2018 en cours)	Conseil pour limitation des conflits VTT / nature
Conception régionale de transport et d'urbanisme (CRTU) (Tâche continue)	Le Parc fait partie du groupe technique
Commission aménagement du territoire de l'association Jura bernois. Biemme (Jb.B) (Tâche continue)	Le Parc est membre consultatif de cette commission
Planification des mesures de promotion de la Biodiversité dans l'agriculture (Tâche continue)	Le Parc est porteur de ce projet sur tout son territoire
Plans locaux d'aménagement	En général le Parc n'est pas informé. A noter que le bureau d'études ATB met systématiquement le logo « Parc Chasseral » sur les plans dont il est mandataire
Stratégie énergétique du Jura bernois (2014), indicatif	Le Parc a participé au groupe de travail chargé de son élaboration
Masterplan Jura trois Lacs (2016), indicatif	Le parc a été consulté
Planification de la politique régionale pour le Jura bernois (NPR), (2015, 2019), indicatif	Le Parc fait partie du groupe de travail
Planification des itinéraires pédestres (dernière révision 2019)	Le Parc est consulté très en amont par Berne Rando notamment pour les conflits potentiels tourisme versus nature
Stratégie biodiversité	Réponses aux consultations successives
Création de zone de tranquillité de la faune (2018)	Réponse à la consultation
Planification forestière	Propositions de mesures (réserve forestière partielle) sur le flanc Sud de Chasseral Activation de mesures (réserve forestière partielle)
Plans directeur des chemins forestiers	Participation aux consultations préalables notamment pour l'accès aux métairies
En cours : Intégration des données de l'infrastructure écologique dans le PAL d'Orvin	
En cours : PAL Nods,	Consultation par la commune sur la question hôtelière et des stationnements

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

Sur Neuchâtel	
Fiches éoliennes du plan directeur	Consultation
Plan directeur des chemins pédestres	Echanges réguliers avec Neuchâtel Rando pour le choix d'itinéraire (déplacement important vers la Vue des Alpes) + consultation pour les potentiels conflits tourisme – nature
Plan directeur VTT	Consultation pour les potentiels conflits tourisme – nature
Plan directeur du réseau équestre	Consultation et conseil, coordination avec le Réseau équestre Chasseral (AREC)
Plan directeur de la commune de Val de RUZ (2014-2016)	Participations aux multiples groupes de travail Mise en place du concept des franges urbaines
A noter que le SAT consulte systématiquement le Parc pour les projets qui ont un lien avec du cheminement.	
Analyse de l'équipe d'évaluation	Le parc a participé activement à plusieurs activités ayant des effets sur l'organisation du territoire.
Commentaires supplémentaires	I

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-3-25 : Satisfaction - satisfaction des parties prenantes et des partenaires

Objectifs légaux	Satisfaction des parties prenantes et des partenaires	ID	L-3-25																
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc 1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc. 2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable. 3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. garantie pour la population; b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région. <p>Art. 26 Charte 1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc. 2 La charte précise les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ; b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ; c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ; d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc. <p>3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>																		
Indicateurs	Indicateur 3 – 25 « Satisfaction » : satisfaction des parties prenantes et des partenaires (pas de consigne méthodologique)																		
Méthode / Source	<p>Le contrat entre les communes et le Parc prévoit une consultation formelle pour les plans de management (article 4, al 4). Cette consultation était ouverte du 31 août 2018 au 12 octobre 2018. Le Parc a envoyé une invitation à répondre à cette consultation aux 21 communes qui le forment ainsi qu'à 65 associations partenaires. L'ensemble de la documentation était accessible en ligne ou envoyée sous format papier. Pour participer à la consultation, un questionnaire en ligne était proposé.</p> <p>21 réponses sont parvenues par le biais du questionnaire en ligne, 4 sous format libre et par courrier, et deux par réponse en format libre par courriel sous 26 réponses. Les membres des commissions et du groupe énergie se sont exprimés directement lors de séances qui traitaient de ce point.</p>																		
Résultat	<p>Appréciation générale : L'ensemble de ces projets correspond-il à ce que votre commune ou organisation attend du Parc Chasseral ? Note : 8,57 (sur 10) Écart 1,67 n = 26</p> <div style="text-align: center;">  <table border="1"> <caption>Ce projet correspond-il à ce que vous attendez du Parc Chasseral ?</caption> <thead> <tr> <th>Domaine de projets</th> <th>Note (n = 17)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecoles et Education</td> <td>9.2</td> </tr> <tr> <td>Partenariats, études, conseils</td> <td>8.8</td> </tr> <tr> <td>Tourisme durable et loisirs</td> <td>8.7</td> </tr> <tr> <td>Produits régionaux et économie circulaire</td> <td>8.6</td> </tr> <tr> <td>Recherche</td> <td>8.5</td> </tr> <tr> <td>Agriculture, biodiversité et paysage</td> <td>8.4</td> </tr> <tr> <td>Patrimoine bâti</td> <td>8.3</td> </tr> </tbody> </table> </div>			Domaine de projets	Note (n = 17)	Ecoles et Education	9.2	Partenariats, études, conseils	8.8	Tourisme durable et loisirs	8.7	Produits régionaux et économie circulaire	8.6	Recherche	8.5	Agriculture, biodiversité et paysage	8.4	Patrimoine bâti	8.3
Domaine de projets	Note (n = 17)																		
Ecoles et Education	9.2																		
Partenariats, études, conseils	8.8																		
Tourisme durable et loisirs	8.7																		
Produits régionaux et économie circulaire	8.6																		
Recherche	8.5																		
Agriculture, biodiversité et paysage	8.4																		
Patrimoine bâti	8.3																		
Analyse de l'équipe d'évaluation	La consultation auprès des parties prenantes et des partenaires montre une grande satisfaction.																		
Commentaires supplémentaires																			

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-4-25a : Participation - participantes

Objectifs légaux	Participation - nombre d'entités participantes	ID	L-4-25a						
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc</p> <p>1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable.</p> <p>3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population;</p> <p>b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Art. 26 Charte</p> <p>1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>2 La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ;</p> <p>b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ;</p> <p>c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ;</p> <p>d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc.</p> <p>3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>								
Indicateurs	<p>Indicateur 4 – 25 « Participation » :</p> <p>a) évolution du nombre d'entités participantes (population, entreprises et organisations locales intéressées)</p>								
Méthode / Source	Les entités participantes en 2012 sont mentionnés dans la charte 2012-2021 (Section 2.5) plus les membres individuels ou moraux. Pour l'année 2018, la liste était actualisée par l'équipe du parc.								
Résultat									
<table border="1" style="margin: auto;"> <caption>Participation</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre d'entités participantes (population, entreprises et organisations locales intéressées)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>152</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>315</td> </tr> </tbody> </table>				Année	Nombre d'entités participantes (population, entreprises et organisations locales intéressées)	2012	152	2019	315
Année	Nombre d'entités participantes (population, entreprises et organisations locales intéressées)								
2012	152								
2019	315								
Analyse de l'équipe d'évaluation	Augmentation nette et diversification des entités participantes.								
Commentaires supplémentaires	Une évaluation plus profonde est disponible dans le chapitre Erreur ! Source du renvoi introuvable. (Erreur ! Source du renvoi introuvable.)								

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-4-25b : Participation - accords existants, nombre de partenariats, réseaux

Objectifs légaux	Participation - accords existants, nombre de partenariats, réseaux	ID	L-4-25b																																																								
Contexte	<p>Art. 25 Organe responsable du parc 1 La forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc. 2 Les communes situées dans le périmètre du parc sont représentées de manière déterminante au sein de l'organe responsable. 3 Lors de la création du parc et dans le cadre de sa gestion, l'organe responsable doit veiller à ce que la participation soit :</p> <p>a. garantie pour la population; b. possible pour les entreprises et organisations intéressées de la région.</p> <p>Art. 26 Charte 1 L'organe responsable et les communes concernées doivent, en accord avec le canton, conclure et appliquer une charte sur la gestion et l'assurance de la qualité du parc. 2 La charte précise les points suivants :</p> <p>a. la conservation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles du parc ; b. les mesures de valorisation et de développement sur le territoire du parc ; c. l'orientation sur les exigences à remplir par le parc des activités des communes qui ont des effets sur l'organisation du territoire ; d. la planification des investissements requis pour la mise à disposition du personnel, des finances et des infrastructures nécessaires à la gestion et à l'assurance de la qualité du parc. 3 La charte est conclue pour une durée minimale de dix ans.</p>																																																										
Indicateurs	« Participation » :b) accords existants, nombre de partenariats, réseaux																																																										
Méthode / Source	Données fournies par le parc.																																																										
Résultat	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <th colspan="2">Collaboration avec d'autres projets de parcs et d'autres parcs en Suisse et à l'étranger</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réseau des Parcs suisses</td> <td>Le Parc Chasseral est fortement impliqué dans la création du réseau qui a été fondé à Chasseral en mai 2007. Le directeur est membre du comité du réseau des Parcs suisses.</td> </tr> <tr> <td>Parcs à l'étranger</td> <td>Le Parc participe régulièrement au congrès national des Parcs naturels régionaux de France, ce qui lui permet d'établir de nombreux contacts informels.</td> </tr> <tr> <td>Parc naturel régional du Doubs</td> <td>Des contacts réguliers avaient été établis et approfondis jusqu'en 2009, aussi bien avec l'association que l'organe opérationnel. Les discussions étaient essentiellement centrées sur l'échange d'expérience. Les nombreux changements qu'a connus l'association du Parc du Doubs ont provoqué une situation d'attente au sein du Parc Chasseral.</td> </tr> <tr> <td>Naturpark Thal</td> <td>Un projet commun concernant l'Alouette Lulu a été monté et a emporté un Prix de Pro Natura en 2006. Les échanges se poursuivent sur ce projet. Des échanges d'expérience se sont aussi mis en place dans le cadre de l'éducation au développement durable. Il est à noter que le Doubs, Thal et Chasseral, sont les trois parcs naturels régionaux de la nouvelle destination touristique Jura-Trois-Lacs.</td> </tr> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <th colspan="2">Collaboration ciblée sur certains thèmes, avec toutes sortes d'institutions, éventuellement aussi hors du parc, telles que les musées, les instituts de formation, etc.</th> </tr> <tr> <td>Club alpin</td> <td>Topo guide</td> </tr> <tr> <td>Suisse tourisme</td> <td>Promotion d'offres</td> </tr> <tr> <td>Station ornithologique, Sempach</td> <td>Appui technique et opérationnel pour le projet « Alouette Lulu », conseil et suivi pour le projet « Grand Tétras »</td> </tr> <tr> <td>Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage FP</td> <td>Partenariat pour la mise en valeur paysagère du Chemin des Anabaptistes</td> </tr> <tr> <td>Fonds suisse du paysage (FSP)</td> <td>Soutien financier à des projets (Grand Tétras, Sabot de Vénus, mesures paysagères anabaptistes, interventions sur pâturages boisés)</td> </tr> <tr> <td>Silviva</td> <td>Participation à la commission éducation et sensibilisation au développement durable du Parc</td> </tr> <tr> <td>Centre permanent d'initiatives du Haut Doubs</td> <td>Echanges ponctuels</td> </tr> <tr> <td>Groupe technique de la Conception régionale des transports et de l'urbanisation</td> <td>Le Parc est membre de ce groupe</td> </tr> <tr> <td>L'éducateur</td> <td>Promotion de l'offre du Parc pour les écoles</td> </tr> <tr> <td>Commission Carrière VIGIER SA</td> <td>(commission ayant pour objectif la gestion des mesures de compensation de la carrière de la Tscharner (Ciments Vigier SA) : le Parc est invité</td> </tr> <tr> <td>Fédération des chasseurs bernois</td> <td>Appui au projet « Grand Tétras »</td> </tr> <tr> <td>Groupe suisse pour les régions de montagne (SAB)</td> <td>Contact ponctuel</td> </tr> <tr> <td>Suisse Mobile</td> <td>Route nationale et régionale à VTT, boucle locale</td> </tr> <tr> <td>Groupe de travail du tourisme rural</td> <td>Initié et piloté par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). Ce groupe participe à la définition des stratégies pour développer l'agritourisme dans le Jura bernois et le Jura.</td> </tr> <tr> <td>Commission des pâturages boisés du Jura bernois :</td> <td>Le Parc est invité</td> </tr> <tr> <td>Agridea</td> <td>Contact ponctuel</td> </tr> <tr> <td>Jura bernois Tourisme</td> <td>Participation du directeur du Parc au comité de cette organisation</td> </tr> <tr> <td>CEFOR, Lyss</td> <td>Collaboration ponctuelle (Ranger, EDD)</td> </tr> <tr> <td>Suisse Rando</td> <td>Promotion, essai d'outil de comptage des piétons</td> </tr> <tr> <td>Association suisse des guides interprètes du patrimoine (ASGIP)</td> <td>Formation, promotion croisée de certaines sorties ou animations du Parc ou dans le Parc</td> </tr> <tr> <td>Association suisse des accompagnateurs en moyenne montagne (ASAM)</td> <td>Formation, promotion croisée de certaines sorties ou animations du Parc ou dans le Parc</td> </tr> <tr> <td>La forêt bernoise</td> <td>Articles réguliers du Parc</td> </tr> </tbody> </table>			Collaboration avec d'autres projets de parcs et d'autres parcs en Suisse et à l'étranger		Réseau des Parcs suisses	Le Parc Chasseral est fortement impliqué dans la création du réseau qui a été fondé à Chasseral en mai 2007. Le directeur est membre du comité du réseau des Parcs suisses.	Parcs à l'étranger	Le Parc participe régulièrement au congrès national des Parcs naturels régionaux de France, ce qui lui permet d'établir de nombreux contacts informels.	Parc naturel régional du Doubs	Des contacts réguliers avaient été établis et approfondis jusqu'en 2009, aussi bien avec l'association que l'organe opérationnel. Les discussions étaient essentiellement centrées sur l'échange d'expérience. Les nombreux changements qu'a connus l'association du Parc du Doubs ont provoqué une situation d'attente au sein du Parc Chasseral.	Naturpark Thal	Un projet commun concernant l'Alouette Lulu a été monté et a emporté un Prix de Pro Natura en 2006. Les échanges se poursuivent sur ce projet. Des échanges d'expérience se sont aussi mis en place dans le cadre de l'éducation au développement durable. Il est à noter que le Doubs, Thal et Chasseral, sont les trois parcs naturels régionaux de la nouvelle destination touristique Jura-Trois-Lacs.	Collaboration ciblée sur certains thèmes, avec toutes sortes d'institutions, éventuellement aussi hors du parc, telles que les musées, les instituts de formation, etc.		Club alpin	Topo guide	Suisse tourisme	Promotion d'offres	Station ornithologique, Sempach	Appui technique et opérationnel pour le projet « Alouette Lulu », conseil et suivi pour le projet « Grand Tétras »	Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage FP	Partenariat pour la mise en valeur paysagère du Chemin des Anabaptistes	Fonds suisse du paysage (FSP)	Soutien financier à des projets (Grand Tétras, Sabot de Vénus, mesures paysagères anabaptistes, interventions sur pâturages boisés)	Silviva	Participation à la commission éducation et sensibilisation au développement durable du Parc	Centre permanent d'initiatives du Haut Doubs	Echanges ponctuels	Groupe technique de la Conception régionale des transports et de l'urbanisation	Le Parc est membre de ce groupe	L'éducateur	Promotion de l'offre du Parc pour les écoles	Commission Carrière VIGIER SA	(commission ayant pour objectif la gestion des mesures de compensation de la carrière de la Tscharner (Ciments Vigier SA) : le Parc est invité	Fédération des chasseurs bernois	Appui au projet « Grand Tétras »	Groupe suisse pour les régions de montagne (SAB)	Contact ponctuel	Suisse Mobile	Route nationale et régionale à VTT, boucle locale	Groupe de travail du tourisme rural	Initié et piloté par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). Ce groupe participe à la définition des stratégies pour développer l'agritourisme dans le Jura bernois et le Jura.	Commission des pâturages boisés du Jura bernois :	Le Parc est invité	Agridea	Contact ponctuel	Jura bernois Tourisme	Participation du directeur du Parc au comité de cette organisation	CEFOR, Lyss	Collaboration ponctuelle (Ranger, EDD)	Suisse Rando	Promotion, essai d'outil de comptage des piétons	Association suisse des guides interprètes du patrimoine (ASGIP)	Formation, promotion croisée de certaines sorties ou animations du Parc ou dans le Parc	Association suisse des accompagnateurs en moyenne montagne (ASAM)	Formation, promotion croisée de certaines sorties ou animations du Parc ou dans le Parc	La forêt bernoise	Articles réguliers du Parc
Collaboration avec d'autres projets de parcs et d'autres parcs en Suisse et à l'étranger																																																											
Réseau des Parcs suisses	Le Parc Chasseral est fortement impliqué dans la création du réseau qui a été fondé à Chasseral en mai 2007. Le directeur est membre du comité du réseau des Parcs suisses.																																																										
Parcs à l'étranger	Le Parc participe régulièrement au congrès national des Parcs naturels régionaux de France, ce qui lui permet d'établir de nombreux contacts informels.																																																										
Parc naturel régional du Doubs	Des contacts réguliers avaient été établis et approfondis jusqu'en 2009, aussi bien avec l'association que l'organe opérationnel. Les discussions étaient essentiellement centrées sur l'échange d'expérience. Les nombreux changements qu'a connus l'association du Parc du Doubs ont provoqué une situation d'attente au sein du Parc Chasseral.																																																										
Naturpark Thal	Un projet commun concernant l'Alouette Lulu a été monté et a emporté un Prix de Pro Natura en 2006. Les échanges se poursuivent sur ce projet. Des échanges d'expérience se sont aussi mis en place dans le cadre de l'éducation au développement durable. Il est à noter que le Doubs, Thal et Chasseral, sont les trois parcs naturels régionaux de la nouvelle destination touristique Jura-Trois-Lacs.																																																										
Collaboration ciblée sur certains thèmes, avec toutes sortes d'institutions, éventuellement aussi hors du parc, telles que les musées, les instituts de formation, etc.																																																											
Club alpin	Topo guide																																																										
Suisse tourisme	Promotion d'offres																																																										
Station ornithologique, Sempach	Appui technique et opérationnel pour le projet « Alouette Lulu », conseil et suivi pour le projet « Grand Tétras »																																																										
Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage FP	Partenariat pour la mise en valeur paysagère du Chemin des Anabaptistes																																																										
Fonds suisse du paysage (FSP)	Soutien financier à des projets (Grand Tétras, Sabot de Vénus, mesures paysagères anabaptistes, interventions sur pâturages boisés)																																																										
Silviva	Participation à la commission éducation et sensibilisation au développement durable du Parc																																																										
Centre permanent d'initiatives du Haut Doubs	Echanges ponctuels																																																										
Groupe technique de la Conception régionale des transports et de l'urbanisation	Le Parc est membre de ce groupe																																																										
L'éducateur	Promotion de l'offre du Parc pour les écoles																																																										
Commission Carrière VIGIER SA	(commission ayant pour objectif la gestion des mesures de compensation de la carrière de la Tscharner (Ciments Vigier SA) : le Parc est invité																																																										
Fédération des chasseurs bernois	Appui au projet « Grand Tétras »																																																										
Groupe suisse pour les régions de montagne (SAB)	Contact ponctuel																																																										
Suisse Mobile	Route nationale et régionale à VTT, boucle locale																																																										
Groupe de travail du tourisme rural	Initié et piloté par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). Ce groupe participe à la définition des stratégies pour développer l'agritourisme dans le Jura bernois et le Jura.																																																										
Commission des pâturages boisés du Jura bernois :	Le Parc est invité																																																										
Agridea	Contact ponctuel																																																										
Jura bernois Tourisme	Participation du directeur du Parc au comité de cette organisation																																																										
CEFOR, Lyss	Collaboration ponctuelle (Ranger, EDD)																																																										
Suisse Rando	Promotion, essai d'outil de comptage des piétons																																																										
Association suisse des guides interprètes du patrimoine (ASGIP)	Formation, promotion croisée de certaines sorties ou animations du Parc ou dans le Parc																																																										
Association suisse des accompagnateurs en moyenne montagne (ASAM)	Formation, promotion croisée de certaines sorties ou animations du Parc ou dans le Parc																																																										
La forêt bernoise	Articles réguliers du Parc																																																										

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

Plateforme régionale énergie	Initiée et présidée par l'association régionale JuraBienne : l'objectif est l'échange d'informations sur les initiatives relatives à l'énergie dans le Jura bernois. (cette plateforme a une échelle d'intervention et des objectifs bien différents mais complémentaires du groupe « énergie » du Parc.
Commission Energie de la région Val-de-Ruz	Le Parc est invité
La Salamandre	Promotion d'offres du Parc
Groupe de réflexion sur la mise en œuvre de la LPR	(loi sur la politique régionale) initié par l'association régionale Jura Bienne
Pro Natura, national	Soutien financier global, soutien à des projets
Fondation « maison Chasseral – Les Savagnières »	Parc fait partie des quatre membres fondateurs (commune de Saint-Imier, commune de Savagnier, Les Bugnenets Savagnières SA) ainsi que du conseil de fondation. Cette fondation a pour but de construire et d'exploiter un bâtiment pouvant accueillir des groupes et faire office de salle de pique-nique en hiver
Organisation des passeports vacances (Ville de Bienne et Jura bernois)	Repise des offres et animations du Parc pour enfants
Sanu, formation pour le développement durable	Contacts ponctuels
Via Storia	A disparu en 2013
Fondation suisse d'éducation à l'environnement (FEE)	N'existe plus, a été remplacé par Education 21
Les acteurs institutionnels régionaux et d'aménagement du territoire	
Les cantons de Berne et de Neuchâtel	Appui stratégique, financement
Association régionale Jura Bienne	Aménagement du territoire (CRTU)154, planification des plans directeurs comme ceux de l'OQE Politique régionale (plateforme « énergie du Jura bernois ») Coordination de la destination Jura & Trois Lacs, etc. A porté la création du Parc Le secrétaire participe à titre consultatif au comité du Parc
Association régionale Centre Jura	Aménagement du territoire Politique régionale (maison Chasseral-les Savagnières) Le secrétaire participe à titre consultatif au comité du Parc. Il représente également le BAR
Les 21 communes membres	Forment le territoire du Parc Autorités directement concernés par la mise en œuvre de presque tous les projets
Médias régionaux : Journal du Jura, l'Express, le Quotidien Jurassien, le BielerTagblatt, Radio Jura bernois et RTN (Neuchâtel), Canal 3, Télébilingue, Canal Alpha, Feuilles d'avis locales, etc.	
La conférence des Maires du Jura bernois (CMJB)	Avenir institutionnel Réflexions stratégiques (fusion, eaux, etc.)
La préfecture du Jura bernois	Représentation de l'Etat dans le Jura bernois Demande au registre foncier Demande de permis
Conférence régionale des transports pour le Seeland et le Jura bernois	Transport régional et touristique Appui technique du Parc pour la ligne Nods Chasseral et l'étude de nouvelles offres
Conférence régionale des transports pour le Val-de-Ruz	Transport régional et touristique Appui technique du Parc pour la ligne Nods Chasseral et l'étude de nouvelles offres
Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP)	Association des entreprises, conférence, publications, exposition, etc. Article du Parc dans le journal de la CEP
fournisseurs de services	
Le Conseil du Jura bernois (CJB)	Organe de mise en œuvre du statut particulier du Jura bernois Financement occasionnel
BAR (Bureau des agglomérations et des régions à la Chaux-de-Fonds)	Chargé de la mise en œuvre du RUN Organisme d'appui aux régions Neuchâteloise comme le Val-de-Ruz et l'Entre-deux-Lacs
Structure de réinsertion • Les ateliers protégés • La Pimpinière • Fondation GAD • Foyer d'éducation de Prêles	Réinsertion de personnes en difficultés, programme d'occupation des chômeurs Tâches manuelles (préparation de courrier) Travaux de balisage et d'entretien
Association Région Val-de-Ruz	Association des 16 communes du Val-de-Ruz, mais sans secrétariat a disparu en 2013
Association Région Val-de-Ruz	Collaboration effective dans le domaine de l'énergie A disparu en 2013
Les acteurs régionaux en lien avec l'économie	
Ciments Vigier SA150	Exploitant de la carrière et de la cimenterie Nouvelle carrière, élément déclencheur du Parc
Force Motrice Bernoise (FMB)	Eoliennes (Via Juvent SA) Part active dans la gestion touristique du site Mont-Soleil - Mont-Crosin Pas de contact
Fournisseurs d'électricité (Viteos, SACEN, Groupe E, BKW, La Goule, etc.	cadre
Organisme intercantonal de Certification	contrôle et attribution du label Parc
Espace Val-de-Ruz	Anime, crée et met en valeur les richesses, (culture, sport, tourisme, commerce local, etc.) Partenariat en renforcement notamment par la mise en place d'un réseau de sentiers thématiques « les Chemins Chouettes ».
Réseau des parcs suisses	Innotour, marketing et chantier pour entreprises)
Parcs de l'Arc jurassien (Jura vaudois, Doubs, Thal, Jura argovien, Schaffhouse)	Mise en place conjointe de la route verte
ATE section Bienne et section Neuchâtel	Promotion de la mobilité douce, traitement des questions de transport et de mobilité Soutien bus Nods – Chasseral et promotion des TP
CSC Déchets SA, Tramelan	Ingénieurs, conseils pour la gestion des déchets Conseil pour les poubelles sur la Crête de Chasseral et lavage des ustensiles de manifestations
Laines d'ici	
Commission interjurassienne pour la gestion des marques	Valide l'attribution des labels régionaux aux producteurs
CFF	Desserte ferroviaire Octroie l'utilisation de leur logo sur les dépliants de promotion des transports publics. Distribution de dépliants en gare (Bienne et la Chaux-de-Fonds)

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

Chambre d'économie publique du Jura bernois	Coordination
Bugnenets Savagnières SA	Société d'exploitation des pistes des Bugnenets et des Savagnières Exposition conjointe de photos en 2019
Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), Courtemelon et Loveresse	Formation et vulgarisation agricole, développement rural et produits du terroir Échanges réguliers : Agritourisme Produits du terroir et développement rurale, informations agricoles techniques
Bourgeoisie de Bienne	Propriétaires de pâturages et de forêts, de métairies, de chemins Gestion et exploitation pour des tiers de grandes parcelles Très impliquée dans les projets « Grand Tétras » et « pâturages boisés », gestion du déplacement des visiteurs
Tenanciers de métairies	Grande attractivité touristique, gestion du déplacement des visiteurs, gestion des pâturages boisés Partenariats ponctuels
SuisseMobile	Promotion
Sociétés d'embellissement des communes	Petits aménagements, panneaux, évènements Collaborations ponctuelles avec le Parc
Transports régionaux neuchâtelois (TRN)	Desserte branche nord du Val-de-Ruz et Desserte branche sud du Val-de-Ruz Funiculaire la Coudre <> Chaumont
Interprofession de la Tête de Moine, Saint Imier	Collaboration pour la semaine du goût
Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)	Défense agricole Participation aux groupes de travail des réseaux OQE ; échanges
Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)	Défense et vulgarisation agricole À renforcer
Services cantonaux de l'énergie et des transports	Cadre et conseils
Association Cité de l'énergie	cadre et conseils
Conférences régionales des transports (CRT)	Cadre, conseil
Association des bourgeoisies du Jura bernois	Regroupement de bourgeoisies
Jura bernois Tourisme	Bureau d'accueil, marketing Le directeur participe au comité du Parc. Partenariat sur de nombreux projets
Jura & Trois-Lacs	Destination touristique, marketing Vecteur de promotion nationale et internationale
Chemins pédestres bernois	Balisage et entretien des chemins pédestres, Promotion de la marche, canton de Berne Partenaire pour la mise en œuvre de projets (chemins suisse Mobile, entretien pistes VTT, gestion des visiteurs, évènementiel)
Neuchâtel Rando	Balisage et entretien des chemins pédestres, Promotion de la marche, canton de Neuchâtel Partenaire pour la mise en œuvre de projets (chemins suisse Mobile, entretien pistes VTT, gestion des visiteurs)
Pro Evologia, Cernier	Association de promotion d'Evologia Collaborations ponctuelles avec le Parc
Pro velo Bienne et Neuchâtel	Collaborations ponctuelles avec le Parc
Chemins de fer du Jura (CJ)	Notamment ligne Saint-Imier <> Chasseral et desserte ferroviaire (Tramelan)
Car postal	Notamment Ligne Nods <> Chasseral Promotion conjointe de cette ligne et gestion de la ligne
Transports publics biennois (TPB)	Notamment Bienne, Orvin et Prés-d'Orvin
Funic, Bienne	Funiculaires de Macolin et d'Evillard
Funiculaires de Mont-Soleil	
Vinifuni (exploitant : Aare Seeland Mobil AG)	Funiculaire Gléresse <> Prêles
Société de navigation du lac de Bienne (BSG)	
Fédération des vignerons du Lac de Bienne	Promotion des vins du Lac de Bienne Contact à mettre en place
BEJU tourisme rural	Association régionale de prestataires qui a pour but de promouvoir l'agritourisme dans le Jura bernois et le Jura Relais pour le développement de l'agritourisme
Cercle des forestiers du Jura bernois (CFOJB)	Représentation des propriétaires de forêts, vente de bois Contact indirect par son secrétaire, membre du comité du Parc, sinon à renforcer
Association forestière neuchâteloise	Représentation des propriétaires de forêts, vente de bois À renforcer
Association suisse des accompagnateurs en montagne	Contacts
Association Suisse des Guides-Interprètes du Patri-moine	Contacts
Association équestre Chasseral (AREC)	gestion et promotion des chemins équestres Le Parc a mis en place cette association en 2005
Association équestre Neuchâtel (AREN)	
Energie bois Interjura	Coordination
Bureaux d'études en mobilité	Mandat
CITRap-Neuchâtel (Communauté d'intérêts pour les transports publics dans le canton de Neuchâtel)	Conseil, cadre
Association SEBASOL	Mandat
Points de vente régionaux	Vente de produits
Fondation rurale Interjurassienne et Neuchâtel Vins et Terroir	Ces deux organismes collaborent avec le Parc pour la promotion des produits et la gestion de la certification
Association suisse des produits régionaux	
Evologia, Cernier	À Cernier, infrastructures, organisations et évènements autour de la nature et de la culture. Collaborations. Point de ressources tout à l'ouest du Parc
Bourgeoisie d'Orvin	Propriétaires de pâturages et de forêts, de métairies, de chemins Très impliquée dans les projets « Grand Tétras » et « pâturages boisés », gestion du déplacement des visiteurs

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

Bourgeoisie d'Evilard	Propriétaires de pâturages et de forêts, de métairies PGI pâturage boisé
Interprofessions Tête de Moine AOP et Gruyère AOP	Coordination
Associations Bio-Neuchâtel et Bernerbiobauer	Coordination
Bourgeoisie de Saint Imier	Propriétaires de pâturages et de forêts, de métairies Mise à disposition d'un local de stockage pour le Parc
Bourgeoisie de Prêles	Propriétaires de pâturages et de forêts, de métairies, propriétaire d'un camping Promotion, gestion du déplacement en hiver des visiteurs
Bourgeoisie de Sonvilier	Propriétaires de pâturages et de forêts, de métairies Gestion d'itinéraires
Bourgeoisie de Corgémont	Propriétaires de pâturages et de forêts, de métairies Participation projet « Grand tétras »
Sociétés des pistes nordiques Espace nordique Erguël Société des pistes nordiques Les Prés d'Orvin-Chasseral Services touristiques et sportifs sur Neuchâtel	Gestion (balisage, traçage des pistes de ski de fond) Collaboration pour la gestion des visiteurs
Banque Raiffeisen Chasseral	Sponsor
Chocolats Camille Bloch SA, Courtelary	Contacts ponctuels (visite de groupes, semaine du goût, etc.)
OPU Chasseral	Organisation des producteurs de lait de Chasseral Contact à mettre en place
Suisse énergie pour les communes	Cadre et conseils
EnerJ	Coordination
Les acteurs régionaux en lien avec l'éducation à l'environnement, la sensibilisation, la formation et la communication	
Musée Longines, Saint-Imier	Histoires des montres Longines et chronométrage, pour public de connaisseurs
Directions et enseignants	Mise en œuvre
Haute Ecole Pédagogique BEJUNE et autres HEP	Formation, mise en œuvre
Education 21 et Réseau romand EDD des acteurs extrascolaires	Conseil, financement
Silviva, Pro Natura, Terragir, Birdlife, La Sauge	Partenariat sporadique
Centre nature des Cerlatez, Saignelégier	Centre d'interprétation (notamment par rapport aux tourbières) Contacts réguliers, échanges d'informations
Moulin de Bayerel	Centre d'interprétation (à la périphérie du Parc)
Opéra décentralisé neuchâtelois (ODN)	Organisation de spectacle et de concert de musique contemporaine Maître d'œuvre des Jardins musicaux à Cernier Collaboration naissante pour l'organisation de découverte – concert sur le Parc
Directions de l'instruction publique des cantons de Berne et de Neuchâtel	Cadre
Médias spécialisés (L'éducateur, Bildung Schweiz, etc.)	Promotion des activités
Services de la culture cantonaux et fédéral	Cadre et financement
Mémoires d'Ici, Centre culturel de Saint-Imier, Ecole de musique du Jura bernois,	Partenariat pour la mise en oeuvre
Centre Interrégional de Perfectionnement, musées de la région, etc	Partenariat pour la mise en oeuvre
Haute école des Arts de Berne	Partenariat en 2016-2017
Musée d'ethnographie de Neuchâtel	Mise en œuvre
Groupement interjurassien des Musées	Regroupement de musées Échanges d'expérience, promotion, gestion des collections Contacts ponctuels à renforcer
Musée de Saint-Imier,	Collection de legs d'habitants de Saint-Imier, Accueil de classes Son directeur participe à la commission « éducation au développement »
Musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds...	
Musée de La Neuveville	Axé sur l'histoire
Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA, La Chaux-de-Fonds)	A initié la campagne de nettoyage de gouffres Autres collaborations ponctuelles (réflexion pour la mise en valeur du Creux de glace
Centre interprofessionnel et de perfectionnement (CIP, Tramelan)	Formation continue Hôtel, séminaire, restaurant Centre technique de formation pour le décollage
École des métiers de la terre et de la nature (EMTN), Cernier	Formation initiale (agriculture, horticulture, forestiers et bûcherons)
Services des écoles de Bienne et de Neuchâtel	Contact,
Diverses associations locales (culturelles, de développement, d'embellissement, troupes de théâtre, artistes	Mise en œuvre
Mémoires d'ici, Saint-Imier	Organisation de recueil et de mise en valeur d'archives régionales Collaboration par rapport à l'histoire anabaptiste
Animateurs pédagogiques	Mise en œuvre
Rétropomme	Conseil mise en oeuvre
Services forestiers neuchâtelois et bernois	Mise en œuvre
Association « Laines d'ici », Cernier	Développer l'utilisation de la laine, outil didactique, magasin de vente
Espace abeilles, Cernier	Rucher didactique
Saline royale (Arc et Senans, France)	Partenariat pour les Jardins musicaux
Club alpin, section Chasseral, La Neuveville, Neuchâtel, Bienne	Activités en montagne, information, gestion de cabanes etc. Collaboration pour la gestion des visiteurs
Les acteurs régionaux en lien avec la protection et mise en valeur de la nature, du paysage et patrimoine	
Services cantonaux BE / NE de la nature	Conseil, coordination,

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

Pro Natura, section Jura bernois	Participation au Comité, bureau, commission « nature et paysage » Participation directe aux projets nature et paysages du Parc très impliqué depuis la création du Parc. Le secrétaire régional est vice-président du Parc.
Station ornithologique suisse de Sempach	co-financement, soutien conceptuel et suivi de divers projets.
Fonds suisse pour le paysage	co-financement et conseils
Centre suisse de cartographie de la flore	Échange de données
Centre suisse de cartographie de la faune	Relevés entomologiques dans le hotspot Frinvillier – Orvin, échange de données
Sauvegarde des Oiseaux Rares et des Boisements Utiles à leur Survie (Sorbus), Neuchâtel	Participation à la commission « nature et paysage » Collaboration technique pour le projet « Grand Tétrás ». Partenariat qui va en se renforçant.
Association « Espace Val-de-Ruz »	Partenaire sur projet
Ecoforum, Neuchâtel	Société faitière pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois Contacts indirects par son Président également membre du comité du Parc
Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage	Conseils, financement
Centre de coordination ouest pour les chauves-souris (CCO)	Coordination
Parc du Doubs	Développement conjoint de projet
Institut fédéral de recherches WSL et • Landschaftsbeobachtungsprogramm des Bundes	Conseils
Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises	Réalisation de mesures
Propriétaires forestiers	Participation aux diverses mesures et prise en compte des arbres désignés
Patrimoine bernois, section Jura bernois	Protection et mise en valeur du patrimoine bâti Participation à la commission « nature et paysage » Collaboration naissante et à renforcer
Chambres d'agriculture (CNAV et CAJB)	Information, coordination
Fondation rurale interjurassienne (FRI)	Information, coordination
Agriculteurs	Bénéficient de conseils sur leur exploitation, mettent en place des petites structures discutées avec les conseillers réseaux et participent à divers projets.
Propriétaires fonciers (notamment bourgeoisies, communes)	Participent à la mise en place de petites structures, mares, autres réalisations ou donnent leur accord.
Services des paiements directs des cantons de Berne et de Neuchâtel	Paiements, échanges de données et d'expériences
Pro Natura Neuchâtel	Participation à la commission « nature et paysage »
Fondation Orchidée	Participation Projet Sabot de Vénus
Parrains et marraines (photographes bénévoles de sites de leur choix)	partenaires
Services techniques des communes	Réalisation
Patrimoine Neuchâtelois	Protection et mise en valeur du patrimoine bâti Projets ponctuels
Paysagistes, autres entreprises :	Mandatés pour la mise en place de certaines structures (p.ex. mares
Berne Rando et Neuchâtel Rando	Conseil, coordination, réalisation
Conférence mennonite suisse	Coordination
Haute école bernoise, domaine architecture	Mandaté
Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds	Mandaté
Photographes professionnels (Heini Stücki, Roger Huber, Julien Heimann)	Mandaté
Mémoires d'Ici	partenaire, conseils
Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, département audiovisuel	Photos, conseils
Bibliothèque nationale suisse,	Photos, conseils
Centre Interrégional de perfectionnement de Tramelan	Exposition
Entreprises d'insertion (REGENOVE, VOLO, Al Evologia)	Réalisation de mesures
Service du chômage de Neuchâtel	Réalisation de mesures
Jardin botanique de Neuchâtel	Partenaire scientifique pour la botanique et aussi l'éducation à l'environnement Impliqué dans le projet « Sabot de Vénus »
Offices cantonaux de l'aménagement du territoire	Cadre des activités, conseils
Organisation de planification régionale Jb.B et RUN	Cadre des activités, conseils
Gardes forestiers	Réalisation de mesures, prise en compte des arbres-habitats identifiés comme importants
Fédération des chasseurs du district de Courtelary	Participation au comité et à la commission « nature et paysage »
Association pour la sauvegarde du Seyon et de ses affluents (APSSA)	Simple contact informel
Loterie romande, • Fondation Binding, Göhner et Gelbert	Financier et conseils
Centre de protection des oiseaux de Bienne (CEPOB)	Participation commission « nature et paysage » Organisation de journées thématiques (nuit de la chouette) Association à l'origine de l'idée de création d'un parc naturel régional
Parc jurassien de la Combe-Grède, Saint Imier	Association de gestion des réserves naturelles de la Combe-Grède et des Pontins Participation au comité et à la commission « nature et paysage »
Service des monuments historiques du canton de Berne	Conseil
Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel et Inventaire des Voies de communication historiques de Suisse	Conseil
WWF Neuchâtel	Association de protection de la nature Simple contact

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds	Photos, conseils
Pro Evologia	Exposition, conseil
Les services cantonaux	
Service des forêts du canton de Berne (service décentralisé Division forestière 8)	Soutien actif au projet en faveur du Grand Tétras et des pâturages boisés avec mobilisation des financements cantonaux existants
Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN, NE)	Projet Sabot de Vénus, réseau écologique des Vieux-Prés, contact pour l'information à la Combe Biosse
Promotion de la nature (BE)	Soutien aux projets Grand Tétras, végétation sommitale, Sabot de Vénus, réseaux écologiques avec mobilisation des financements cantonaux existants
Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire (OACOT, BE)	Office chargé des Parcs pour le canton de Berne Soutien à l'élaboration du plan directeur Chasseral Soutien aux projets réseaux écologiques (OQE) Conseil technique et juridique
Service de l'économie (Neco, NE)	Service chargé des Parcs pour le canton de Neuchâtel
Office de l'agriculture service des paiements directs (BE)	Données nécessaires pour les réseaux écologiques
Office de l'agriculture, Service des améliorations structurelles (BE)	Amélioration des chemins d'accès aux métairies, soutien financier, demande de la mise en place d'un concept de circulation
Service de l'agriculture NE	Fournitures de données
Office des transports publics (BE)	Concession pour le bus Nods Chasseral
Office des transports (NE)	Etude d'une liaison Val-de-Ruz – Saint-Imier
Office des Ponts et Chaussées	Reprise de la route de Chasseral en 2007, adaptation de la signalisation du stationnement et des places d'évitement
Direction de l'instruction publique (BE)	Echanges et informations avec les inspections scolaires du cycle primaire dans le cadre des classes découvertes Chasseral et des campagnes éducatives
Direction de l'instruction publique (NE)	Echanges et informations avec les inspections scolaires du cycle primaire dans le cadre des classes découvertes Chasseral et des campagnes éducatives
Service des Ponts et Chaussées (NE)	Autorisation de pose de panneaux
Office de la circulation routière (BE)	Autorisation de pose de panneaux, approbation technique du concept de signalisation des métairies
Inspection de la chasse (BE)	Contacts pour les projets Grand Tétras et Alouette Lulu ainsi que pour tout ce qui touche au dérangement de la faune
Office des Vins et des produits du terroir (NE)	Fournitures de données
Services archéologiques (BE)	Mise en valeur du site du Pont des anabaptistes
Offices fédéraux	
L'Office fédéral de l'environnement (OFEV)	Interlocuteur fédéral principal des Parcs car responsable de la mise en œuvre des parcs en Suisse. L'OFEV est également un acteur pour le Parc régional Chasseral par : <ul style="list-style-type: none"> • La gestion du district franc fédéral • La campagne de limitation des dérangements « protéger, c'est respecter » menée avec le Club alpin suisse • L'éducation à l'environnement (soutien financier au lancement de la campagne éducative du Parc en 2007)
Office fédéral de l'agriculture (OFAG)	Soutien à l'esquisse d'un projet aux Vieux-Prés dans le cadre de son dispositif de développement régional.
Office fédéral de la culture	soutien au développement d'un projet de patrimoine culturel à la vue des Alpes
OFROU	Signalétique
ARE	Projet modèle au Val de Ruz
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	Lancement de la création du Parc Régional Chasseral par l'octroi d'un soutien Regio + Soutien depuis 2010, par le dispositif Innotour et le réseau des Parcs suisses le développement d'offres spécifiques au Parc.
Recherche	
Ecole des Arts visuels de Bienne	Mise en œuvre Projet autour du patrimoine
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève	Mise en œuvre Projet autour du paysage
Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg	Mise en œuvre Projet sur le patrimoine
Haute école spécialisée bernoise, Architecture, bois et génie civil	Mise en œuvre Projet autour du patrimoine
Haute école des Arts de Berne	Mise en œuvre Projet autour du patrimoine
Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel	Mise en œuvre Projet autour du paysage
Institut de biologie de l'Université de Neuchâtel	Mise en œuvre Recherche sur le sabot de Vénus
Institut pour l'étude de la neige et des avalanches	Mise en œuvre Recherche gélinotte
Station ornithologique suisse de Sempach	Mise en œuvre Recherche gélinotte
Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne	Mise en œuvre Recherche gélinotte
Analyse de l'équipe d'évaluation	

Annexes
Objectifs légaux – Indicateurs et preuves

L-Osmnp : Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II)

La base de données complète peut être consultée en ligne à l'adresse <https://www.planland.ch/ibnl/>. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de tous les changements (positif ou négatif).

Chasseral	Negative		Sans changement			Positive		Nombre total
	-3	-2	-1	0	1	2	3	
1. Paysage d'ensemble perception generale			1%	99%				290
2. Géomorphologie, Geologie				98%	1%			1508
3. Biotopes, Biodiversité				92%	6%	2%	1%	1624
4. Elements historico-culturels			3%	92%	3%	2%		1160
5. Qualité du bâti	1%	8%	10%	79%	1%	1%		348
6. Atteintes majeures				99%				522
7. Autres atteintes			1%	98%				986
8. Morcellement du paysage par les dessertes		5%	14%	81%				58
Nombre total	3	36	97	6136	150	57	17	6496

Figure 4: Changements dans le Parc naturel Chasseral entre 2012 et 2019

Thèmes focaux

<i>F-CV-1 : Labels.....</i>	<i>84</i>
<i>F-CV-2a : Employés résidant dans le parc.....</i>	<i>85</i>
<i>F-CV-2b : Services sous-traités à des organisations et entreprises locales.....</i>	<i>86</i>
<i>F-CV-2c : Activités qui génèrent potentiellement une valeur ajoutée indirecte</i>	<i>87</i>
<i>F-CV-2d : Partenariats avec les marques régionales, et leurs organismes de gestion</i>	<i>88</i>
<i>F-CV-2e : Exemples de création de valeur ajoutée indirecte.....</i>	<i>89</i>
<i>F-CV-3 : Le point de vue des producteurs.....</i>	<i>91</i>
<i>F-MCA-1a : Types d'interaction</i>	<i>93</i>
<i>F-MCA-1b : Fréquence d'interaction</i>	<i>94</i>
<i>F-MCA-1c : Influence des acteurs.....</i>	<i>95</i>
<i>F-MCA-1d : Influence et concordance.....</i>	<i>96</i>
<i>F-MCA-2 : Exemples des collaborations.....</i>	<i>97</i>
<i>F-NeB-1a : Pâturages boisés</i>	<i>98</i>
<i>F- IES -2 : Actions générales du Parc pour augmenter la compréhension entre acteurs.....</i>	<i>99</i>
<i>F-NeB-1b : Actions générales du Parc pour augmenter la compréhension entre acteurs.....</i>	<i>100</i>
<i>F-UPR-1 : Aperçu des projets de recherche.....</i>	<i>101</i>
<i>F-UPR-1a : Liste de projets de recherche</i>	<i>102</i>
<i>F-UPR-2 : Effets des projets de recherche dans le parc.....</i>	<i>103</i>
<i>F-UPR-3 : Collaboration dans le domaine de la recherche</i>	<i>104</i>

L'évaluation a effectué une analyse approfondie dans les cinq domaines suivants : Chaînes de valeur (CV), mise en réseau et coopération des acteurs locaux (MCA), nature et biodiversité (NeB), impact de l'éducation et de la sensibilisation à la durabilité (IES), utilisation des projets de recherche (UPR). Ces thèmes et les questions associées ont été définis au cours de deux ateliers au début de l'évaluation et examinés dans le cadre de l'évaluation.

Annexes
Thèmes focaux

F-CV-1 : Labels

Thème	Chaînes de valeur	ID	F-CV-1
Question	Combien de produits et services ont reçu le label « Produits » ? Comment ces chiffres ont-ils évolué pendant la période d'évaluation ? Est-ce que la palette des produits et services avec le label est diversifiée		
Indicateurs	Évolution des produits labélisés Évolution des producteurs avec des produits labélisés Diversité des produits labélisés		
Méthode / Source	Chiffres tirés de la base de données du Parc		

Résultat

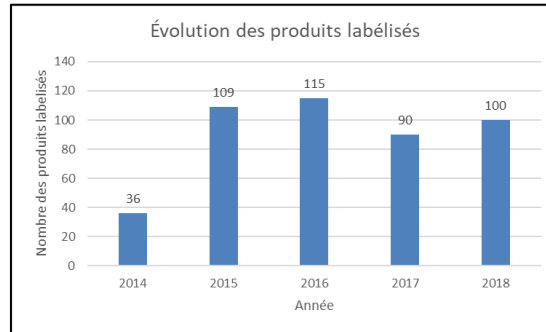


Figure 5: Figure 3 : Évaluation des produits labélisés

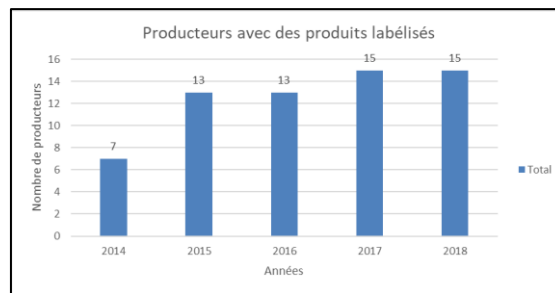


Figure 6 : Producteurs avec des produits labélisés

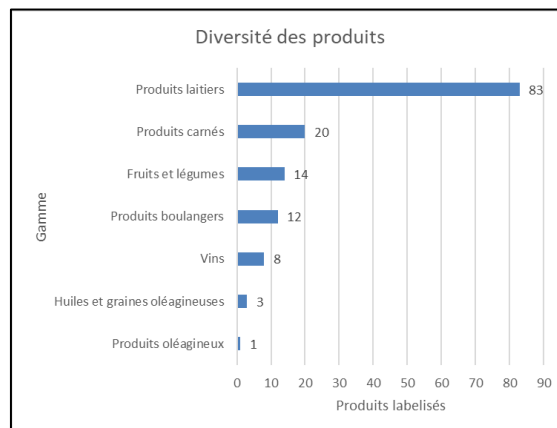


Figure 7 : Diversité des produits

Commentaires supplémentaires

Annexes
Thèmes focaux

F-CV-2a : Employés résidant dans le parc

Thème	Chaînes de valeur	ID	F-CV-2a
Question	Quelle est la valeur ajoutée générée directement par le parc ? (Attribution de contrats à des organisations et entreprises locales. Création d'emploi dans le parc)		
Indicateurs	Employés résidant dans le parc		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.		
Résultat			
360 % EPT. On peut même noter qu'une employée du Parc du Doubs habite dans le Parc Chasseral !			
Commentaires supplémentaires			

Annexes
Thèmes focaux

F-CV-2b : Services sous-traités à des organisations et entreprises locales

Thème	Chaînes de valeur	ID	F-CV-2b
Question	Quelle est la valeur ajoutée générée directement par le parc ? (Attribution de contrats à des organisations et entreprises locales. Création d'emploi dans le parc)		
Indicateurs	Vue d'ensemble de tous les services sous-traités à des organisations et entreprises locales		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.		
Résultat			
<p>Les projets créent de la valeur ajoutée économique directe par l'attribution de mandats et procurent donc du travail à des entreprises régionales, notamment forestières. Ces travaux sont estimés à 380'000 CHF / année en moyenne sur les trois derniers exercices.</p> <p>Par ailleurs, ces mandats apportent une valeur ajoutée à la valeur écosystémique de l'environnement proche et du paysage, ce qui se traduit par des bienfaits au niveau de l'agriculture, de la qualité de vie et de l'attractivité régionale.</p>			
Commentaires supplémentaires			

Annexes
Thèmes focaux

F-CV-2c : Activités qui génèrent potentiellement une valeur ajoutée indirecte

Thème	Chaînes de valeur	ID	F-CV-2c
Question	Quelle est la valeur ajoutée générée directement par le parc ? (Attribution de contrats à des organisations et entreprises locales. Création d'emploi dans le parc) Quelle est la valeur ajoutée générée par le parc d'une manière indirecte ? (P. ex. valeur ajoutée générée par des travaux bénévoles et des revenus en lien avec l'hébergement et la restauration)		
Indicateurs	Vue d'ensemble des activités qui génèrent potentiellement une valeur ajoutée indirecte		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.		
Résultat			
<p><u>Autres activités créant de la valeur ajoutée directe</u></p> <p>Ces activités créent un retour financier direct, pour le parc, d'un volume de 45'000 CHF par an sur les trois dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animations écoles : 150 CHF de participation par classe pour une septantaine de classes - Chantiers nature pour entreprises : participation à hauteur de 2'500 CHF par entreprise (entre 4 et 6 entreprises par année) - Evènements : visite spéciale pour les femmes entrepreneurs de la région (5'000), présentation, sortie sur mesure etc. - Vente de bons du terroir (à noter qu'un bon sur deux n'est pas utilisé...) - Billets de bus (8'000) <p><u>Activités du Parc créant une valeur ajoutée indirecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'existence même du Parc est une valeur ajoutée indirecte. Il souligne la qualité de la région et est un outil de marketing (voir Google Maps) - La promotion ciblée qu'il mène crée de la valeur économique indirecte pour des acteurs régionaux → Promotion ciblée - Métairies : promotion via les « assiettes Chasseral » (pas de chiffres disponibles...) - Lieux à découvrir : itinéraires culturels (p.ex. pont des anabaptistes) attirent spécifiquement quelques dizaines de visiteurs par année - Les « chantiers nature » nécessitent l'implication d'au moins deux professionnels par chantier, l'organisation d'une petite restauration et souvent un déplacement local. On estime les coûts d'un chantier nature à 100 CHF par personne et par jour. Près de 800 personnes sont concernées soient 80'000 CHF - Les événements rassemblent 1'500 personnes par an et on estime à 100 CHF le coût induit par personne, soit 150'000 CHF - Animations dans les écoles : on estime à 40 CHF le coût d'une animation pour un élève soit 40'000 CHF / an - Les sorties guidées ont un coût réel de 100 CHF par personne soit 10'000 CHF par an. - L'Extinction nocturne, pratiquée à ce jour par 5 localités, a généré une économie d'au moins 5'000 CHF par commune soir 25'000 CHF. - Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la patinoire de Tramelan est un projet participatif, largement conseillé par le Parc. Un fonds participatif a été créé. A ce jour il totalise 730'000 CHF. - Economie de CO2 grâce à l'utilisation de la ligne de bus de Nods à Chasseral au lieu de la voiture. Les économies de CO2 ne sont pas chiffrées mais pourrait être calculées - Plantation d'arbres : Cette activité induit des économies en CO2 qui n'ont pas encore été chiffrées. - L'étude du Parc pour la gestion de pâturages boisés, avec l'installation de 12 abreuvoirs, a généré un projet de 150'000 CHF les deux dernières années. 			
Commentaires supplémentaires			

Annexes
Thèmes focaux

F-CV-2d : Partenariats avec les marques régionales, et leurs organismes de gestion

Thème	Chaînes de valeur	ID	F-CV-2d
Question	Quelle est la valeur ajoutée générée directement par le parc ? (Attribution de contrats à des organisations et entreprises locales. Création d'emploi dans le parc) Quelle est la valeur ajoutée générée par le parc d'une manière indirecte ? (P. ex. valeur ajoutée générée par des travaux bénévoles et des revenus en lien avec l'hébergement et la restauration)		
Indicateurs	Description des partenariats avec les marques régionales, et leurs organismes de gestion		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.		
Résultat			
<p><u>Fondation Rurale Inter-Jurassienne (FRI) (équivalent d'Inforama)</u></p> <p>Cette organisation gère les marques régionales. Ainsi, lorsqu'un producteur veut labéliser un de ses produits, il doit d'abord le faire reconnaître par la FRI comme marque régionale. Cette reconnaissance initiale est soutenue financièrement par la FRI. Le producteur devra payer pour la certification supplémentaire comme « produits des Parcs », puis pour le renouvellement de la certification tous les 4 ans. Par ailleurs, le Parc et la FRI collaborent pour l'organisation de stands de producteurs sur divers marchés : présence partagée des produits, partage de coûts d'organisation, coordination conjointe avec les producteurs. La FRI apporte également son expertise technique sur les questions de distribution et de vente.</p> <p><u>Neuchâtel Vins et Terroir</u></p> <p>Cet organisme s'occupe spécifiquement de produits régionaux. Le partenariat sur ce thème fonctionne comme avec la FRI.</p>			
Commentaires supplémentaires			

F-CV-2e : Exemples de création de valeur ajoutée indirecte

Thème	Chaînes de valeur	ID	F-CV-2e
Question	Quelle est la valeur ajoutée générée par le parc d'une manière indirecte ? (P. ex. valeur ajoutée générée par des travaux bénévoles et des revenus en lien avec l'hébergement et la restauration)		
Indicateurs	Exemple de création de valeur ajoutée indirecte		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.		
Résultat	<p><u><i>Le Chemin des Anabaptistes</i></u></p> <p>Le Jura bernois a été une terre d'accueil pour des Anabaptistes chassés de l'Emmental au 16^{ème} et 18^{ème} siècles. Ils ont été autorisés par le Prince-Evêque de Bâle à s'installer sur les hauteurs Jurassiennes sans trop se mêler aux autres habitants. Leurs lieux de culte étaient ainsi des endroits perdus en forêts, au fond des gorges. Le lieu-dit « Pont des Anabaptistes » en était un.</p> <p>En 2007, cette histoire terrible est reconnue par le canton de Berne. Les Anabaptistes, qui cultivent par précaution le secret, osent peu à peu porter leur histoire sur la place publique. Au lieu-dit du Pont des Anabaptistes, ils souhaitent poser un nouveau « Pont ». Le Parc propose d'intégrer un tel ouvrage dans un chemin culturel « le Chemin des Anabaptistes » qui devrait passer par plusieurs endroits de mémoire dont les archives de la conférence mennonite suisse. En 2011, c'est chose faite.</p> <p>Le travail se poursuit par des remises en état paysagers de chemins historiques, par des replantations d'allées, des remises en état de murs et pierres sèches, et des restaurations de citernes. L'ensemble de cette démarche a mis en lumière cette histoire sombre du Canton de Berne. Des investissements d'environ 900'000 CHF (pont, mesures paysagères et matériel promotionnel) ont été consentis. Aujourd'hui plus de 200 personnes par an viennent spécifiquement pour découvrir cette histoire ou se rappeler de leur racine. Le pont des Anabaptistes est à présent un lieu de promenade.</p>		
	<p><u><i>Des Murs et des hommes.</i></u></p> <p>De Chasseral à la Vue des Alpes, deux hauts lieux du Parc, on trouve de longues portions de haut-plateaux oubliés marqués par une agriculture de montagnards venus ici gagner leur vie en paix.</p> <p>A la suite du Chemin des Anabaptistes, un itinéraire culturel a été établi pour réunir ces deux hauts lieux. Le coût des travaux s'élève à 100'000 CHF. Ils mettent en lumière un réseau de murs en pierres sèches, bordant des chemins sur des km. 36 km ont été répertoriés. Le Parc en a identifié les 2 km les plus marquants afin de les restaurer. Le chemin pédestre qui passait sur des routes goudronnées a été déplacé sur les itinéraires identifiés sur près de 3 km. Les murs ont peu à peu été restaurés avec notamment l'appui de requérants d'asile et de chômeurs.</p> <p>Une photographe professionnelle a pris des photos pendant les travaux...à tout hasard. En 2018, 40 photos sont rendues publiques sur des bâches accrochées le long d'un cheminement partant de la Vue des Alpes. Ces photos décorent la montée d'un télésiège pendant l'hiver 2018-2019 et au printemps les bâches seront transformées en sacs par l'entreprise d'insertion Volo.</p> <p>Pendant ce temps, la commune de Val de Ruz s'intéresse à une nouvelle mise en valeur touristique du site de la Vue des Alpes, notamment avec l'appui du Parc qui propose des activités événementielles sont le nom « arts en Vue » Les actions du Parc sont reconnues.</p> <p>Aujourd'hui le Parc a reçu le soutien de l'Office fédéral de la culture pour développer un projet de mise en valeur du paysage appelé Dialogue avec le paysage (prix de 100'000 CHF), des projets de passerelle enjambant la route nationale sont à l'étude avec l'école Suisse du Bois de Bienne, et deux agriculteurs se lancent dans un projet de développement régional de l'OFAG, l'un pour une fromagerie de montagne, l'autre pour de la vente directe à la ferme.</p> <p>A ce jour, 500'000 CHF ont été investis sur le terrain. Des millions sont en projet.</p>		
	<p><u><i>Laines d'Ici</i></u></p> <p>Laines d'Ici est une association créée au début des années 2000 avec pour but premier d'éviter que la laine des moutons du Jura soit considérée comme un déchet et brûlée. Aujourd'hui, Laines d'Ici est une filature moderne de laine installée à Evologia. Que s'est-il passé ?</p> <p>En 2005 Laines d'Ici contacte le Parc pour voir comment créer une mallette pédagogique sur la laine et étudier la mise en place éventuelle d'un sentier thématique. La collaboration opérationnelle avec le Parc s'arrête à des échanges de bons conseils. Laines d'Ici se concentre sur la récolte de laines et ouvre un petit magasin à Cernier qui vend des pelotes de laines transformées hors de la région et quelques chandails tricotés par ces dames. L'association est en contact avec d'autres structures de valorisation de la laine en Suisse.</p> <p>En 2015, Laine d'Ici souhaite valoriser davantage la laine brute récoltée. Un contact est établi avec la Haute école spécialisée du Tessin qui a appuyé la création d'une filature au Val Verzasca. Avec le soutien financier du Parc et du service de l'agriculture du canton de Neuchâtel, cette haute école réalise une étude de faisabilité pour une filature. Coût pour le Parc 6'000 CHF net de décaissement.</p>		

Annexes
Thèmes focaux

Sur cette base, le Parc accompagne de manière étroite l'association pour élaborer un business plan de transformation et de vente de produits, organise des voyages d'études pour l'association, apporte son appui pour l'élaboration d'un projet détaillé et l'aide à trouver des fonds. En 2017, Laines d'Ici peut inaugurer sa filature, fruit d'un investissement de plus de 360'000 CHF pour un chiffre d'affaires annuels de 100'000 CHF.

Sans le Parc, l'association n'aurait pas réussi à débloquer les financements d'investissements.

Commentaires supplémentaires	
------------------------------	--

F-CV-3 : Le point de vue des producteurs

Thème	Chaînes de valeur	ID	F-CV-3
Question	Quels sont les facteurs clés qui incitent les producteurs à solliciter le label ? Les attentes ont-elles été comblées ? Quels sont les défis/problèmes identifiés ? Que faut-il améliorer ? Quelle est la visibilité des produits labellisés chez les consommateurs potentiels ?		
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Types de produits qui intéressent la majorité de clientèle - Principaux freins actuels à l'intégration de produits régionaux dans l'assortiment magasins ou pour la confection des repas - Intérêt d'intégrer plus de produits régionaux dans l'assortiment magasin ou pour la confection des repas - Principales motivations pour proposer des (ou plus de) produits régionaux - Intérêt pour une approvisionnement via une plateforme de produits régionaux 		
Méthode / Source	Sondage auprès des clients (2019) menées par le parc <ul style="list-style-type: none"> - Magasins / épiceries - Restaurants - Service traiteur - Institution offrant de la restauration collective 		

Résultat

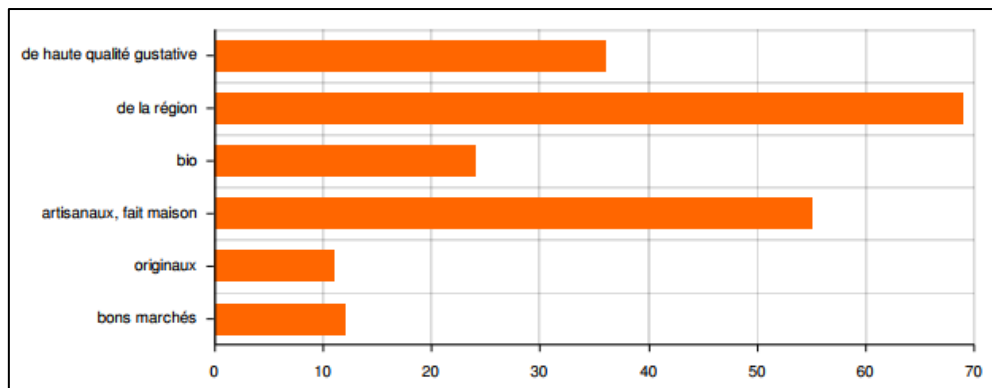


Figure 8 : Selon vous, quels types de produits intéressent la majorité de votre clientèle ? Des produits... (n = 81)

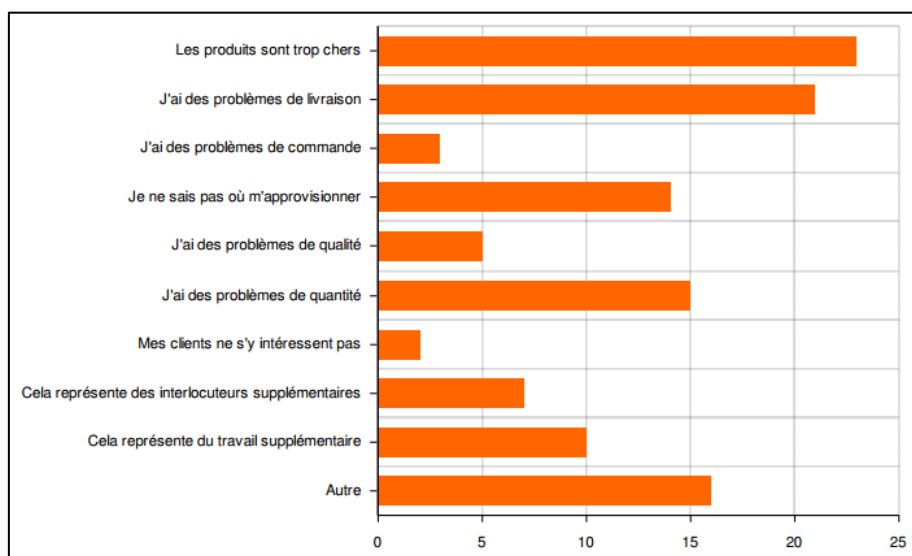


Figure 9 : Selon vous, quels sont les principaux freins actuels à l'intégration de produits régionaux dans votre assortiment magasins ou pour la confection de vos repas ?

Annexes
Thèmes focaux

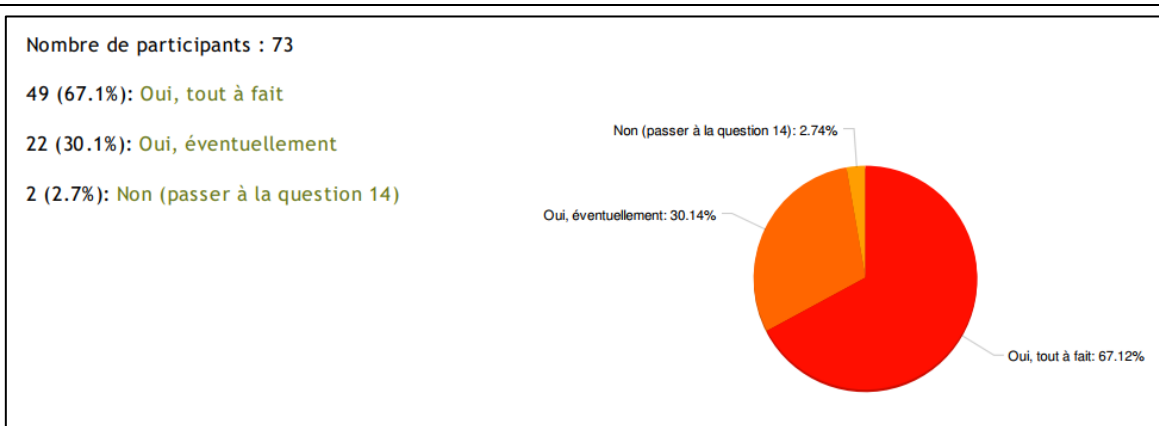


Figure 10 : À l'avenir, seriez-vous intéressé par l'intégration de plus de produits régionaux dans votre assortiment magasin ou pour la confection de vos repas ?

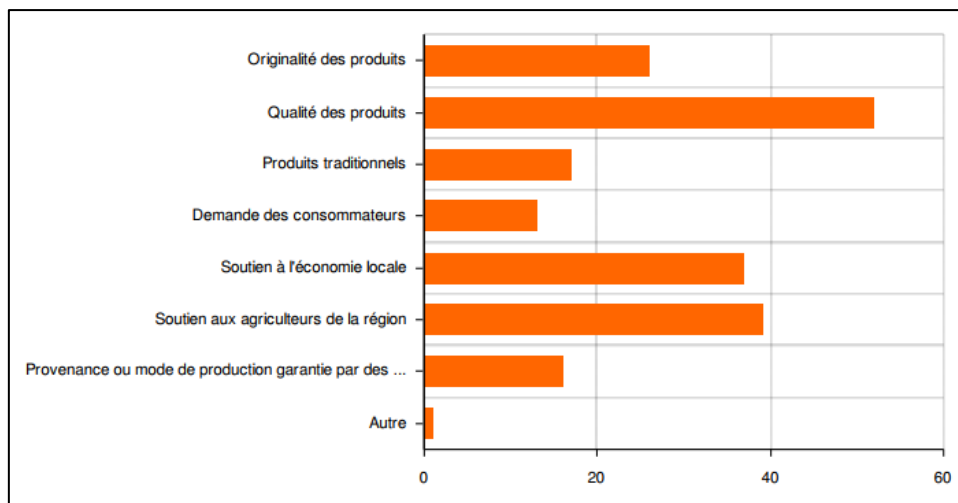


Figure 11 : Quelles seraient vos principales motivations pour proposer des (ou plus de) produits régionaux dans votre assortiment magasin ou dans vos repas ?

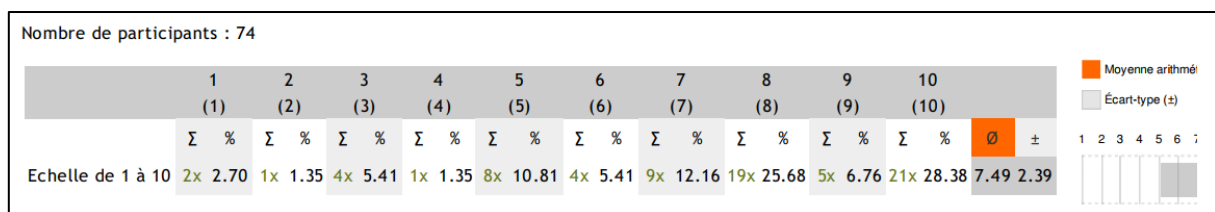


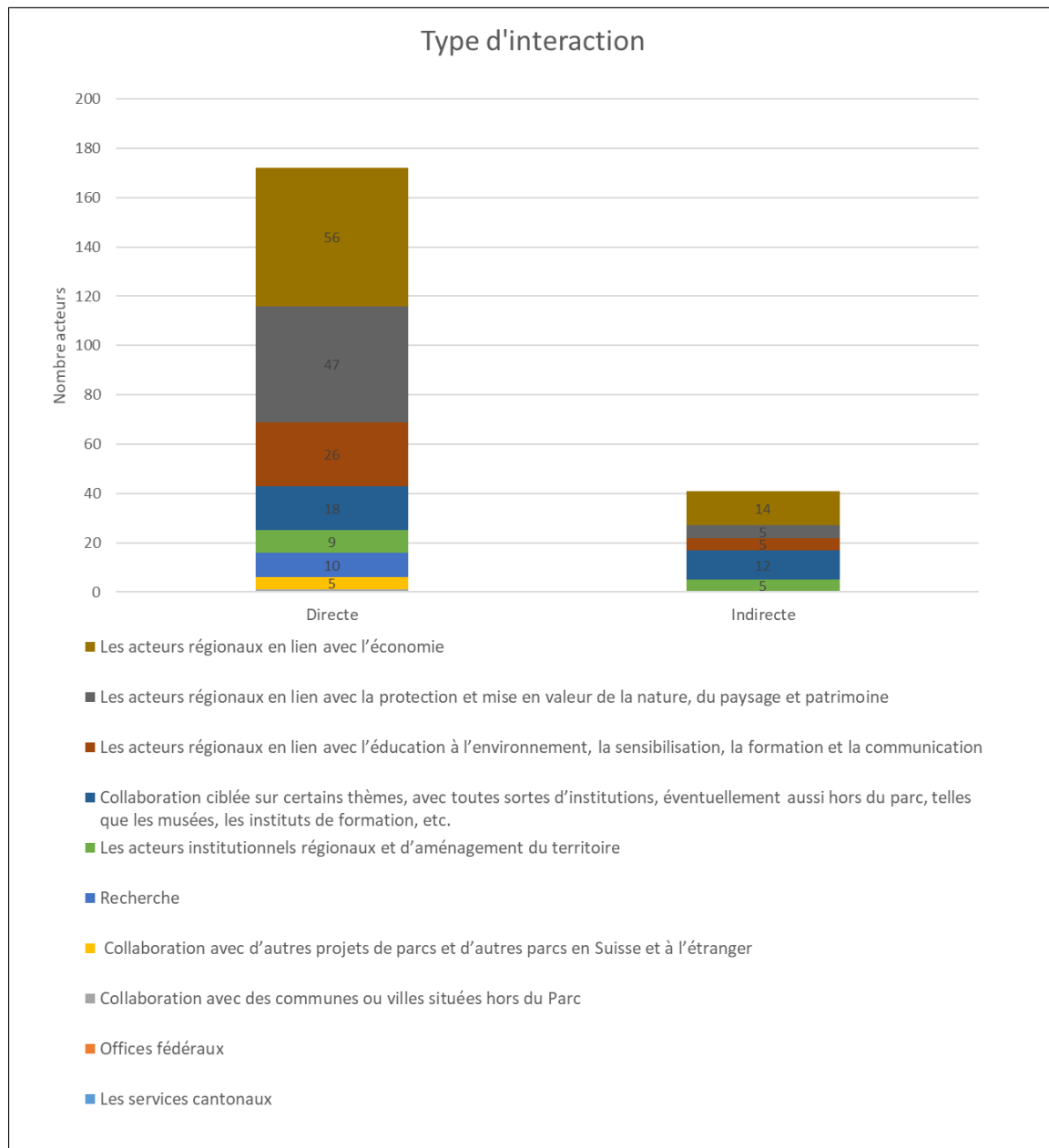
Figure 12 : Sur une échelle de 1 à 10 (1 : pas du tout intéressé ; 10 : très intéressé), quel serait votre intérêt pour vous approvisionner via une plateforme de produits régionaux ?

Commentaires supplémentaires

F-MCA-1a : Types d'interaction

Thème	Mise en réseau et coopération des acteurs locaux	ID	F-MCA-1a
Question	Avec quels acteurs (organismes, population, secteur privé, public, autorités, initiatives, ...) le parc est-il directement et indirectement lié ? A quoi ressemble l'échange avec les acteurs ? Quels sont les points forts (acteurs, type d'intégration) ? Quelles sont les faiblesses ? Où faut-il agir et à quoi cela pourrait-il ressembler ?		
Indicateurs	Type d'interaction avec les acteurs différents		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.		

Résultat

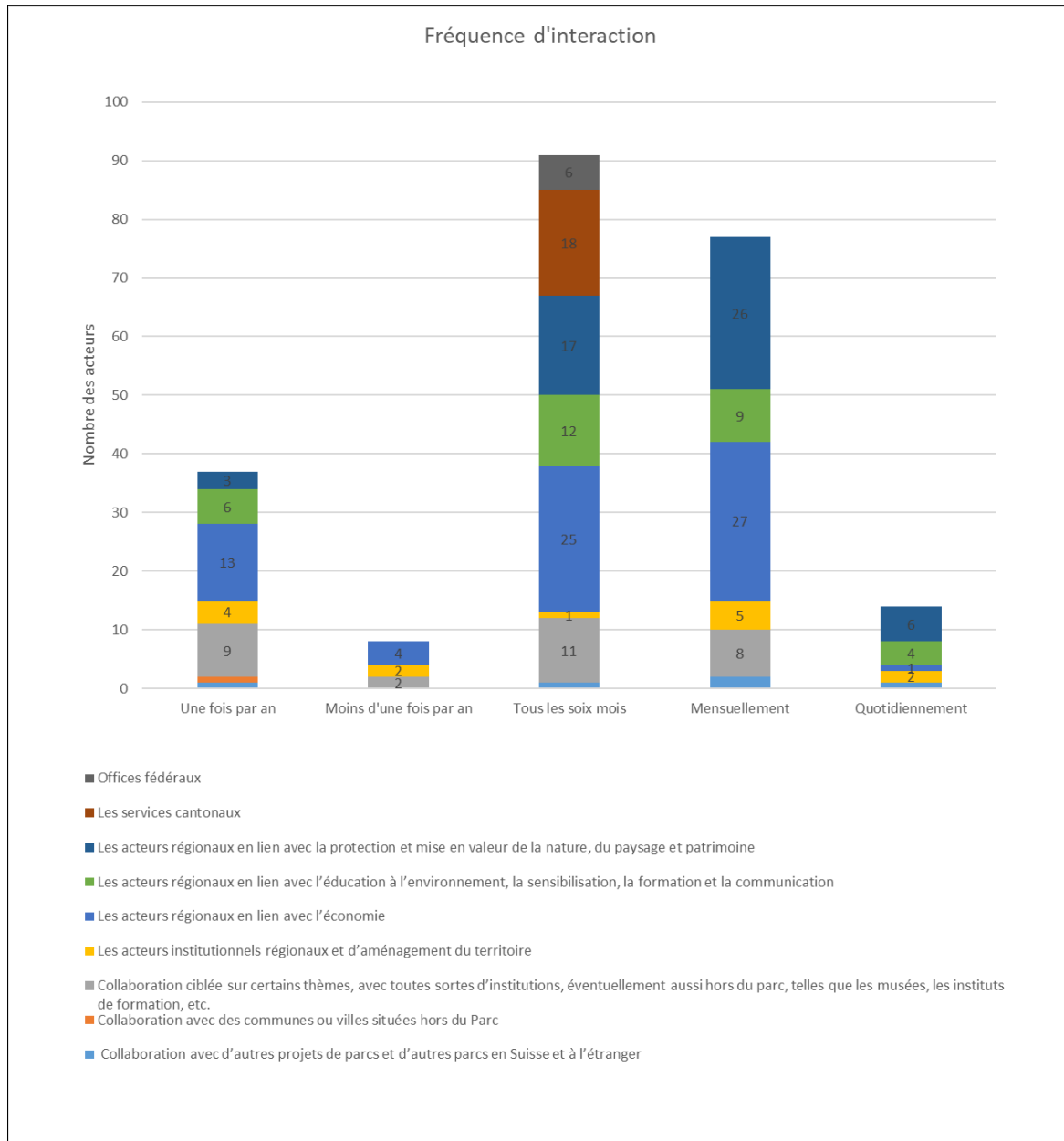


Commentaires supplémentaires

F-MCA-1b : Fréquence d'interaction

Thème	Mise en réseau et coopération des acteurs locaux	ID	F-MCA-1b
Question	Avec quels acteurs (organismes, population, secteur privé, public, autorités, initiatives, ...) le parc est-il directement et indirectement lié ? A quoi ressemble l'échange avec les acteurs ? Quels sont les points forts (acteurs, type d'intégration) ? Quelles sont les faiblesses ? Où faut-il agir et à quoi cela pourrait-il ressembler ?		
Indicateurs	Fréquence d'interaction avec les acteurs différents		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.		

Résultat



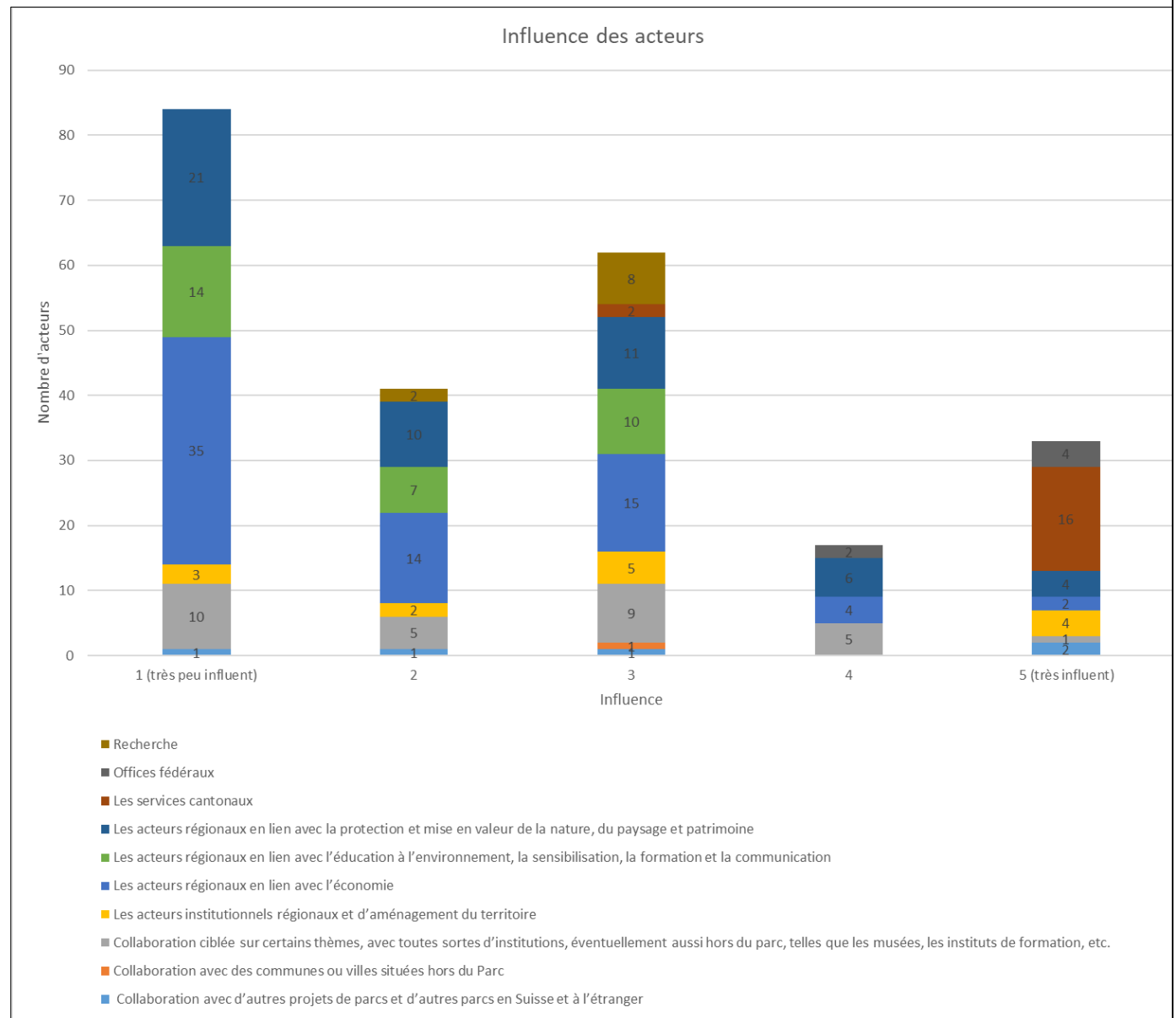
Commentaires supplémentaires

Annexes
Thèmes focaux

F-MCA-1c : Influence des acteurs

Thème	Mise en réseau et coopération des acteurs locaux	ID	F-MCA-1c
Question	Avec quels acteurs (organismes, population, secteur privé, public, autorités, initiatives, ...) le parc est-il directement et indirectement lié ? A quoi ressemble l'échange avec les acteurs ? Quels sont les points forts (acteurs, type d'intégration) ? Quelles sont les faiblesses ? Où faut-il agir et à quoi cela pourrait-il ressembler ?		
Indicateurs	Influence des acteurs		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.		

Résultat



Commentaires supplémentaires	
------------------------------	--

F-MCA-1d : Influence et concordance

Thème	Mise en réseau et coopération des acteurs locaux	ID	F-MCA-1d
Question	Avec quels acteurs (organismes, population, secteur privé, public, autorités, initiatives, ...) le parc est-il directement et indirectement lié ? A quoi ressemble l'échange avec les acteurs ? Quels sont les points forts (acteurs, type d'intégration) ? Quelles sont les faiblesses ? Où faut-il agir et à quoi cela pourrait-il ressembler ?		
Indicateurs	Influence et concordance		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.		

Résultat

Nombre des acteurs	Concordance				
	2 (grande concordance)	1	0 (neutre ou variable)	-1	-2 (grande discordance)
5 (très influent)	13	4	16	0	0
4	7	7	3	0	0
3	10	21	26	0	5
2	6	12	22	0	1
1 (très peu influent)	13	8	57	6	0

Figure 13 : Influence et concordance

On pourrait établir une stratégie de partenariat / mise en réseau sur la base de ce tableau :

- Grande concordance + beaucoup d'influence = Sécuriser les acquis
- Grande concordance + peu d'influence = Aider les partenaires à s'organiser / se mettre en groupe afin d'augmenter leur capacité à influencer.
- Grande discordance + beaucoup d'influence = Persuader.
- Grande discordance + peu d'influence = Oublier

Commentaires supplémentaires

F-MCA-2 : Exemples des collaborations

Thème	Mise en réseau et coopération des acteurs locaux	ID	F-MCA-2
Question	Avec quels acteurs (organismes, population, secteur privé, public, autorités, initiatives, ...) le parc est-il directement et indirectement lié ? A quoi ressemble l'échange avec les acteurs ? Quels sont les points forts (acteurs, type d'intégration) ? Quelles sont les faiblesses ? Où faut-il agir et à quoi cela pourrait-il ressembler ?		
Indicateurs	Description de deux études de cas (une positive et une négative) qui décrivent la collaboration entre le parc et d'autres acteurs		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.		
Résultat	<p><u>Cas 1 Plan directeur de la nouvelle commune de Val de Ruz</u></p> <p>Origine de la participation du Parc au processus : La commune de Val de Ruz a fusionné le 1 janvier 2013, réunissant ainsi 15 localités et 17'000 habitants. En 2014 la commune est retenue comme projet modèle par l'ARE avec le titre co-citoyenneté : une intégration innovante et ambitieuse de la population pour une urbanisation durable réussie. Les employés du Parc sont invités à participer aux 4 groupes de travail mis en place (découvrir, entreprendre, habiter et paysage-agriculture-nature). Le parc peut faire valoir sa connaissance des thématiques et se faire reconnaître comme tel.</p> <p>Attente du Parc, attente des autres parties : L'engagement du parc est important en temps. Mais il est indispensable qu'il soit bien intégré dans la construction de cette nouvelle commune. Le conseil communal de Val de Ruz découvre ainsi le Parc. Très vite, il intègre la Charte dans les réflexions communales. Par ailleurs il considère que le Parc est un cadeau dans le panier de la fusion. Les autres acteurs, notamment le service d'aménagement du territoire, voire même l'AREC, sont étonnés de cette présence.</p> <p>Intégration des remarques du Parc : Le Parc peut faire valoir les atouts paysagers de la commune, qui sont également mis en avant par les autres participants qui voient le Val de Ruz comme un grand jardin. Le Parc avance notamment les expériences soutenues par le Fonds suisse du paysage sous le nom de « Franges urbaines ». Cette notion est également une manière élégante d'aborder la limite bâtie et non bâtie et donc de la question des zones à bâtir communales. L'approche proposée permet d'illustrer dans le paysage et pas que sur la carte cette limite. Elle met également en débat la question des dents creuses en zone à bâtir, des zones agricoles qui ne sont pas en surface d'assolement.</p> <p>A retenir : Des pistes de développement des « franges urbaines » sont développées dès 2016 avec des actions concrètes en 2017 et 2018. La terminologie « franges urbaines » est intégrée dans le vocabulaire du Val de Ruz. On notera qu'en mai 2019, les habitants de Val de Ruz ont accepté en votation le gel de 12 ha de terrain à bâtir.</p> <p><u>Cas 2 Plan sectoriel pour le VTT</u></p> <p>Origine de la participation du Parc au processus : Le parc a développé les premiers itinéraires VTT balisés dans le Jura bernois en 2004. En 2017 est lancée la question d'une offensive de qualité de ces itinéraires dans toute la Suisse</p> <p>Nature de la participation (rôle, compétences) : Des séances de travail sont développées sur le Jura bernois et sur Neuchâtel. Le Parc y participe en apportant essentiellement son regard en matière de conflits possibles avec la nature. Il se base à cet effet sur sa carte interne de zones de sensibilité et sa connaissance fine du territoire acquise au fil du temps.</p> <p>Attente du Parc, attente des autres parties : Pour le parc il s'agit essentiellement de limiter les impacts négatifs que pourraient avoir ces itinéraires. Il est sollicité en amont du processus pour limiter les tensions potentielles avec les services cantonaux concernés ainsi que les diverses associations notamment de protection de la nature.</p> <p>Intégration des remarques du Parc : Les remarques du Parc ont été intégrées sans difficulté parce qu'elles s'appuient sur des éléments objectifs et non pas de principes.</p> <p>A retenir : Les nouvelles planifications sont sous toit dans le Jura bernois. La procédure de consultation – information n'a pas donné lieu à des changements significatifs d'itinéraires.</p>		
Commentaires supplémentaires			

Annexes
Thèmes focaux

F-NeB-1a : Pâturages boisés

Thème	Nature et biodiversité	ID	F-NeB-1a
Question	Quelles actions concrètes le parc a-t-il menées ? Les actions sont-elles pertinentes et efficaces ? Quel est l'apport du Parc pour mettre autour de la table les représentants des différents intérêts pour des pâturages particuliers ? Quel est l'apport du Parc pour désamorcer les conflits potentiels entre les différents intérêts autour des pâturages boisés de manière générale, dans les outils de planification p.ex. ou par la connaissance par des acteurs clés ou le public ?		
Indicateurs	Actions et travaux du parc concernant les pâturages boisés		
Méthode / Source	Exemples fournies par le parc.		
Résultat			
<p>Les pâturages boisés couvrent environ 1/3 du Parc. Le premier enjeu est de maintenir ces surfaces, qui sont une forme de gestion traditionnelle et qui sont très importantes pour le paysage. Les pâturages boisés peuvent être menacés par une évolution soit vers la forêt fermée (quand il y a trop peu de bétail et trop peu de coupes de bois / buissons), soit vers un pâturage sans arbres (quand il y a trop de bétail / trop de coupes de buissons). L'enjeu est de garantir l'équilibre entre ces deux extrêmes par une gestion adaptée. Le Parc essaie de soutenir des actions qui vont dans ce sens.</p> <p>En général, des intérêts pas toujours faciles à combiner se réunissent sur les pâturages boisés : agriculteurs, forestiers, protection de la nature, tourisme, etc. Faire discuter ces acteurs, apaiser les conflits et essayer de les mettre d'accord est un des buts du Parc pour les pâturages boisés. Le deuxième enjeu est la biodiversité : les pâturages boisés sont des surfaces qui ont traditionnellement été utilisées de manière extensive (puisqu'il reste des arbres, buissons etc.). Ils ont donc aussi une biodiversité élevée : prairies sèches et maigres ou humides notamment, espèces particulières et emblématiques comme l'alouette lulu (Heidelerche). L'enjeu est de maintenir ces habitats et espèces.</p> <p>Le parc mène des travaux sur trois axes : 1) le concret et terre-à-terre, 2) les expertises, conseils de gestion et résolutions de conflits, et 3) la coordination générale.</p> <p>1) Le plus facile, le concret et terre-à-terre : toutes les mesures (co-)financées et menées par la Parc:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupes sur paysages boisés - Plantations d'arbres isolés et entretien de plantations (p.ex. en réserves forestières) - Abreuvoirs - Soins aux pâturages par les chantiers - Mesures Lulu - Création de mares et autres mesures ZPP (Zone communale de Protection du Paysage) Tramelan et autres - Murs de pierres sèches <p>2) Les expertises, conseils de gestion, résolutions de conflits, liés à un objet précis et débouchant sur des conséquences concrètes, mais ces dernières n'étant pas financées / réalisées par le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupes de travail PGI (Plan de gestion intégrée) - Etudes complémentaires aux PGI débouchant sur des recommandations de gestion - Conseils spécifiques pour coupes gélinotte à Nods p.ex. - Visites de terrain avec agriculteurs réseau et gardes forestiers (2011 et 2012 je crois) <p>3) Si nécessaire, coordination générale autour de la problématique, communication, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CPBJB (commission des pâturages boisés du Jura bernois, nommée par le conseil exécutif et dont nous sommes membres) - Observatoire du paysage en PB - Sorties liées au PB - Formation des guides - Mesures « pâturages boisés » dans les réseaux écologiques et les projets CQP 			
Commentaires supplémentaires			

Annexes
Thèmes focaux

F- IES -2 : Actions générales du Parc pour augmenter la compréhension entre acteurs

Thème	Impact de l'éducation et de la sensibilisation à la durabilité	ID	F- IES -2																																																																
Question	Les enseignants et les parties prenantes sont-ils satisfaits de l'offre de sensibilisation et d'éducation du Parc ?																																																																		
Indicateurs	Satisfaction des enseignants et les parties prenantes avec de l'offre de sensibilisation et d'éducation du Parc																																																																		
Méthode / Source	Données fournies par le parc.																																																																		
Résultat	<p align="center">Parc régional Chasseral: Satisfaction "Graines des chercheurs"</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)</th> <th>Nombre de réponses 2016</th> <th>Nombre de réponses 2017</th> <th>Nombre de réponses 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>6</td><td>5</td><td>4</td><td>6</td></tr> <tr><td>5</td><td>3</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>4</td><td>1</td><td>0</td><td>1</td></tr> <tr><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>Moyen</td><td>5.44</td><td>5.50</td><td>5.45</td></tr> </tbody> </table> <p align="center">Parc régional Chasseral: Satisfaction "Animations écoles"</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)</th> <th>Nombre de réponses 2016</th> <th>Nombre de réponses 2017</th> <th>Nombre de réponses 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>6</td><td>13</td><td>19</td><td>10</td></tr> <tr><td>5</td><td>5</td><td>2</td><td>11</td></tr> <tr><td>4</td><td>1</td><td>2</td><td>4</td></tr> <tr><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>Moyen</td><td>5.63</td><td>5.74</td><td>5.24</td></tr> </tbody> </table>			Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)	Nombre de réponses 2016	Nombre de réponses 2017	Nombre de réponses 2018	6	5	4	6	5	3	4	4	4	1	0	1	3	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	Moyen	5.44	5.50	5.45	Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)	Nombre de réponses 2016	Nombre de réponses 2017	Nombre de réponses 2018	6	13	19	10	5	5	2	11	4	1	2	4	3	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	Moyen	5.63	5.74	5.24
Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)	Nombre de réponses 2016	Nombre de réponses 2017	Nombre de réponses 2018																																																																
6	5	4	6																																																																
5	3	4	4																																																																
4	1	0	1																																																																
3	0	0	0																																																																
2	0	0	0																																																																
1	0	0	0																																																																
Moyen	5.44	5.50	5.45																																																																
Note (1 = très mauvais; 6 = très bien)	Nombre de réponses 2016	Nombre de réponses 2017	Nombre de réponses 2018																																																																
6	13	19	10																																																																
5	5	2	11																																																																
4	1	2	4																																																																
3	0	0	0																																																																
2	0	0	0																																																																
1	0	0	0																																																																
Moyen	5.63	5.74	5.24																																																																
Commentaires supplémentaires																																																																			

Annexes
Thèmes focaux

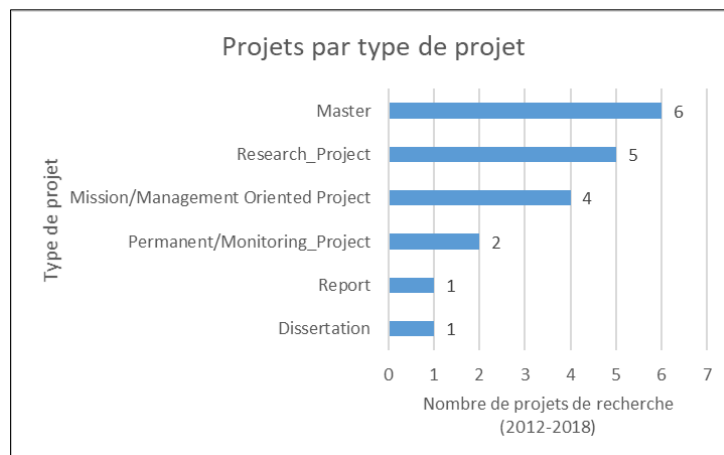
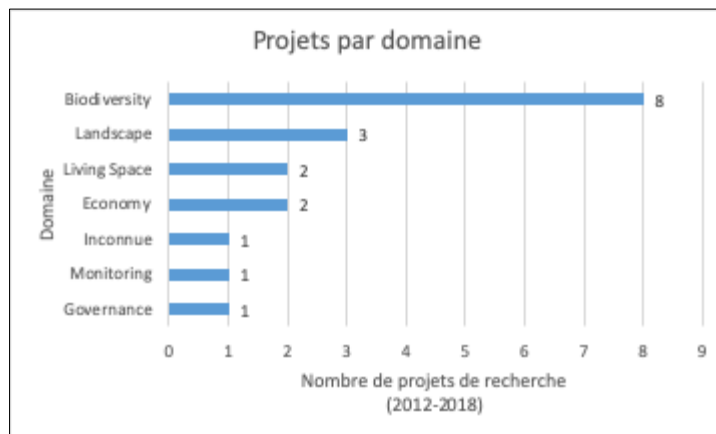
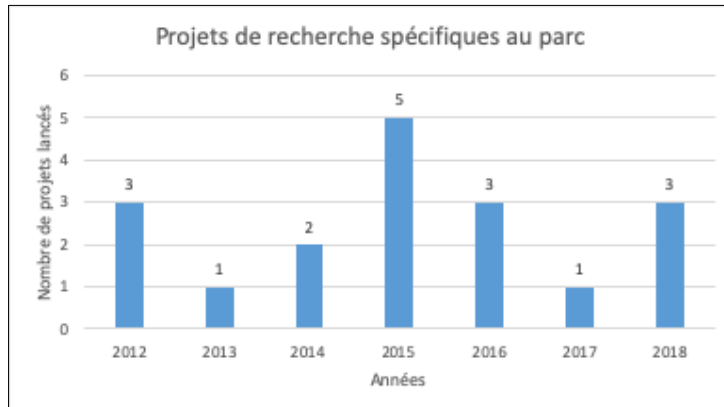
F-NeB-1b : Actions générales du Parc pour augmenter la compréhension entre acteurs

Thème	Nature et biodiversité	ID	F-NeB-1b
Question	Quelles actions concrètes le parc a-t-il menées ? Les actions sont-elles pertinentes et efficaces ? Quel est l'apport du Parc pour mettre autour de la table les représentants des différents intérêts pour des pâturages particuliers ? Quel est l'apport du Parc pour désamorcer les conflits potentiels entre les différents intérêts autour des pâturages boisés de manière générale, dans les outils de planification p.ex. ou par la connaissance par des acteurs clés ou le public ?		
Indicateurs	Actions générales du Parc pour augmenter la compréhension entre acteurs		
Méthode / Source	Exemples fournies par le parc.		
Résultat	<p>Uniquement les actions liées à aucun pâturage particulier, mais qui concernent la thématique en général ou TOUS les pâturages boisés du Parc (réseaux écologiques et projets qualité du paysage).</p> <p>Les actions concrètes et les expertises / conseils / planifications localisées sont documentées dans les couches SIG.</p> <p><u>Réseaux écologiques et Qualité du paysage</u></p> <p>Depuis 2007, le Parc est très engagé dans les projets régionaux liés à ces outils de la politique agricole.</p> <p>Il est actuellement porteur de projet de 2 projets de réseaux écologiques neuchâtelois et du projet de qualité du paysage Chasseral NE. Côté bernois, il préside le « Service de coordination régionale » qui suit et organise le projet réseau écologique et qualité du paysage dans la partie bernois du Parc. Il participe aussi au « Begleitgruppe Vernetzung » du canton de Berne.</p> <p>Dans les projets qualité du paysage et réseau, des mesures existent pour les pâturages boisés. La définition de ces mesures (exigences) et leur communication auprès des agriculteurs ont été largement influencées par le Parc.</p> <p>En particulier en début de période, ces projets ont permis de réduire les conflits liés à la déduction du boisement de la surface SAU en pâturage boisé, intervenue autour des années 2000-2005.</p> <p><u>Commission de pâturages boisés du Jura bernois CPBJB</u></p> <p>La CPBJB réunit tous les groupes d'intérêts autour des pâturages boisés : forestiers, agriculteurs, nature, tourisme et Parc Chasseral. Elle a pour mission de promouvoir le maintien des pâturages par des prises de position, des propositions, des actions de communication et joue le rôle d'expert cantonal pour ce sujet.</p> <p>Le Parc a un siège dans la commission (siège à titre consultatif jusqu'en 2016, à part entière depuis). Il participe activement à ses activités : séances, mais surtout informations et communications aux agriculteurs.</p> <p><u>Formation des guides et accompagnateurs + JbT</u></p> <p>Une journée de formation a été réalisée pour divers guides et accompagnateurs en moyenne montagne et les employés de Jura bernois tourisme en 2011. Elle a permis de les sensibiliser à la problématique et aux difficultés de gestion des pâturages boisés</p>		
Commentaires supplémentaires			

F-UPR-1 : Aperçu des projets de recherche

Thème	Utilisation des projets de recherche (UPR)	ID	F-UPR-1
Question	Quels projets de recherche ont-ils été réalisés ?		
Indicateurs	Nombre de projets de recherche spécifiques au parc Nombre de projets de recherche par domaine Nombre de projets de recherche par type de projet		
Méthode / Source	Compilation des projets de recherche sur la base de données « Recherche sur les parcs Suisses » (https://naturwissenschaften.ch/organisations/parkforschung)		

Résultat




Commentaires supplémentaires

Annexes
Thèmes focaux

F-UPR-1a : Liste de projets de recherche

Thème	Utilisation des projets de recherche (UPR)		ID	F-UPR-1a
Question	Quels projets de recherche ont-ils été réalisés ?			
Indicateurs	Liste de projets de recherche menées entre 2012 et 2018			
Méthode / Source	Compilation des projets de recherche sur la base de données « Recherche sur les parcs Suisses » (https://naturwissenschaften.ch/organisations/parkforschung)			
Résultat				
Chef de projet	Titre	Type de projet	Année de départ	Domaine
Clivaz Christophe	L'utilisation des médias sociaux par les parcs suisses d'importance nationale : le cas du Parc régional Chasseral	Master	2015	
Fuerst Romain	Facteurs de succès de la réimplantation de sabots de Vénus <i>Cypripedium calceolus</i> dans le Parc régional Chasseral en 2018	Research Project	2018	Biodiversity
Gerber Anatole	Relevé de présence de la Gélinotte des bois <i>Bonasa bonasia</i> dans le Parc régional Chasseral	Mission / Management oriented Project	2012	Biodiversity
Gerber Anatole	Relevé et marquage d'arbres-habitats dans le Parc régional Chasseral	Mission / Management oriented Project	2018	Biodiversity
Guesdon-Annan Géraldine	Parc Chasseral - projets divers en domaine architecture	Mission / Management oriented Project	2012	Landscape
Guesdon-Annan Géraldine	Les représentations sociétales du paysage dans un parc naturel (PATRIVAL)	Research Project	2018	Living Space
Ingold Karin	Crafting Acceptance? Formen institutioneller Parkregime und deren Einfluss auf die Akzeptanz von Regionalen Naturpärken in der Schweiz	Report	2014	Governance
Liechti Karina	Wirkungskontrolle Regionale Naturpärke Schweiz	Master	2013	Monitoring
Lierdemann Emmanuel	Prise en compte des arbres-habitats dans la gestion du boisement des pâturages boisés	Bachelor	2019	Landscape
Maeder Thor	Infrastructure écologique Doubs-Chasseral	Research Project	2016	Biodiversity
Matthey Laurent	Produits et services d'alpage de l'Arc jurassien	Master	2012	Economy
Mollet Pierre	Monitoring und Förderung Haselhuhn	Permanent / Monitoring Project	2016	Biodiversity
Piguet Etienne	Le Parc naturel régional : un milieu innovant en zone rurale ? Création de chemins équestres sur le massif de Chasseral.	Master	2015	Economy
Rasmann Sergio	From fundamental questions to practical conservation actions : a study of the pollination system, populations genetics and mycorrhizal associations in <i>Cypripedium calceolus</i> (Orchidaceae)	Dissertation	2015	Biodiversity
Rechsteiner Christian	Habitat modeling for Hazel grouse – developing a management tool for the Parc régional Chasseral	Master	2015	Biodiversity
Schori Marc	Multiple detachments during thin-skinned deformation of the Swiss Central Jura: a kinematic model across the Chasseral	Research Project	2015	Landscape
Spaar Reto	Pilotprojekt ökologische Infrastruktur in Naturpärken	Mission / Management oriented Project	2016	Biodiversity
Spaar Reto	Girobroyage – Fléau des pâturages du Jura	Research Project	2017	Landscape
Stauffer Christian	Grundlagenentwicklung für eine Umsetzungshilfe zum Schweizer "Rahmenkonzept Bildung für Pärke"	Master	2014	Living Space
Commentaires supplémentaires				

F-UPR-2 : Effets des projets de recherche dans le parc

Thème	Utilisation des projets de recherche (UPR)	ID	F-UPR-2
Question	Quelles ont été leurs influences directes et indirectes dans le périmètre du parc ? (Mise en œuvre des résultats scientifiques, rétroaction dans les projets, projets de suivi)		
Indicateurs	Description détaillée d'un projet de recherche exemplaire, illustrant le projet de recherche et ses résultats et leur rétroaction dans les projets.		
Méthode / Source	Communiqué de presse du parc (01.03.2016)		
Résultat	<p><i>Communiqué de presse - 01.03.2016</i></p> <p>Excellent bilan des deux expositions d'architecture</p> <p>Plus de mille personnes ont visité les deux expositions d'architecture organisées en janvier et février à Saint-Imier et Cernier. Les visiteurs ont pu découvrir une centaine de maquettes présentant des projets architecturaux pour ces deux sites et ont pu participer aux nombreuses soirées à thème organisées avec les partenaires locaux autour de l'avenir architectural de notre région. Le bilan dépasse les objectifs fixés.</p> <p>Pendant un mois, un regard novateur et inspirant été porté sur notre région. Des cabanes en pierres sèches sur les crêtes du Jura aux espaces-détente futuristes au Mont-Soleil en passant par des projets de densification au Val-de-Ruz, les thématiques abordées en 2015 par les étudiants de la HES Berthoud étaient variées.</p> <p>L'intérêt marqué pour la thématique a été grandissant tout au long des expos et de nombreux visiteurs auraient souhaité voir les expositions se prolonger. Au final, ce sont quelque 1200 personnes qui ont été enregistrées sur les lieux.</p> <p>Les discussions ont été nourries lors de conférences-débats, de journées thématiques, de projections de film, de sorties commentées. Au total, 800 personnes ont participé à ces 9 soirées au cours desquelles les autorités communales et de nombreux partenaires se sont investis.</p> <p>Une centaine d'enfants de Saint-Imier et environs et plus de 130 du Val-de-Ruz ont participé à des ateliers de découverte centrés sur l'architecture, l'histoire et l'avenir de leur localité. Ils ont été fascinés par les maquettes présentées.</p> <p>Huit prix ont été décernés par deux jurys réunissant 16 professionnels de la région. Cinq concernent des projets de développement touristique, un l'ancien abattoir de Saint-Imier et deux autres prix la densification urbaine au Val-de-Ruz.</p> <p>Plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude pour développer de nouveaux projets sur la thématique de l'architecture et de l'urbanisme. La réflexion va se poursuivre en concertation avec les communes et les nombreux partenaires que le Parc a pu développer tout au long de ces expositions.</p> <p>De nombreux partenaires régionaux (Mémoires d'Ici, le Ceff santé-social, les communes de Saint-Imier et Cernier et Evologia notamment) se sont engagés dans le montage et le bon déroulement de cette double exposition. Celle-ci a bénéficié du soutien de la Loterie romande, via la commission neuchâteloise de répartition du bénéfice, des Services techniques de la ville de Saint-Imier, de Sonceboz SA, de la Clientis – Caisse d'Epargne de Courtelary ainsi que de la Société des ingénieurs et des architectes (SIA).</p>		
			
	<p><i>Figure 14: Exposition "Le Val-de-Ruz comme cadre de vie» présenté dans les serres de la Ville de Neuchâtel à Cernier.</i></p>		
Commentaires supplémentaires			

F-UPR-3 : Collaboration dans le domaine de la recherche

Thème	Utilisation des projets de recherche (UPR)	ID	F-UPR-2
Question	Quelles ont été leurs influences directes et indirectes dans le périmètre du parc ? (Mise en œuvre des résultats scientifiques, rétroaction dans les projets, projets de suivi)		
Indicateurs	Exemple d'une collaboration dans le domaine de la recherche		
Méthode / Source	Exemples fournies par le parc.		
Résultat	<p style="text-align: center;"><u>Collaboration avec la HEP-BEJUNE</u></p> <p>Journée de la rentrée</p> <ul style="list-style-type: none"> Journée dans la nature pour tous les étudiants de première année de la HEP-Béjune en filière formation pour le primaire (donc futurs enseignants de l'école primaire des cantons de Neuchâtel, Jura et partie francophone de Berne). Cela représente environ 130 étudiants. En 2019, une sortie guidée sera organisée depuis Les Prés-d'Orvin jusqu'à Chasseral lors d'un après-midi. La sortie est guidée par les animateurs pédagogiques du Parc Chasseral Contenu animé par les guides : présentation du Parc Chasseral, 1 ou 2 activités pédagogiques de découverte de la biodiversité proposée aux classes d'écoles, présentation des activités du Parc Chasseral pour les écoles primaires. <p>Module d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> Quelques étudiants (entre 2 à 8 étudiants par année) de la HEP participent au projet « Graines de chercheurs énergie ». Dans le cadre du cours « Module d'ouverture » de la HEP, site de la Chaux-de-Fonds, pour les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année. Ces étudiants assistent à la formation du Parc Chasseral pour les enseignants inscrits au projet énergie en début d'année scolaire Ces étudiants aident ensuite les enseignants à animer une activité en classe sur le thème de l'efficacité énergétique. Le matériel est fourni par le Parc Chasseral <p>Cours démarche de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Une personne de l'équipe du Parc Chasseral intervient pendant 3 périodes dans le cours « Enseignement par projet ». Pour les étudiants de 3^{ème} année du site de la Chaux-de-Fonds <p>Camp de géographie</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Parc Chasseral collabore avec la HEP pour préparer le programme d'une semaine de camp de géographie dans la région, puis anime une partie du programme. Pour les étudiants de 2^{ème} année de toute la HEP-Béjune Objectif général : présenter la diversité de paysages de la région aux étudiants, et présenter les deux Parcs régionaux Doubs et Chasseral. Activité animée par le Parc Chasseral : activité pédagogique sur le paysage et les liens Homme-paysage à destination des élèves du primaire, présentations des projets à destination des classes du primaire. 		
Commentaires supplémentaires			

Autres indicateurs

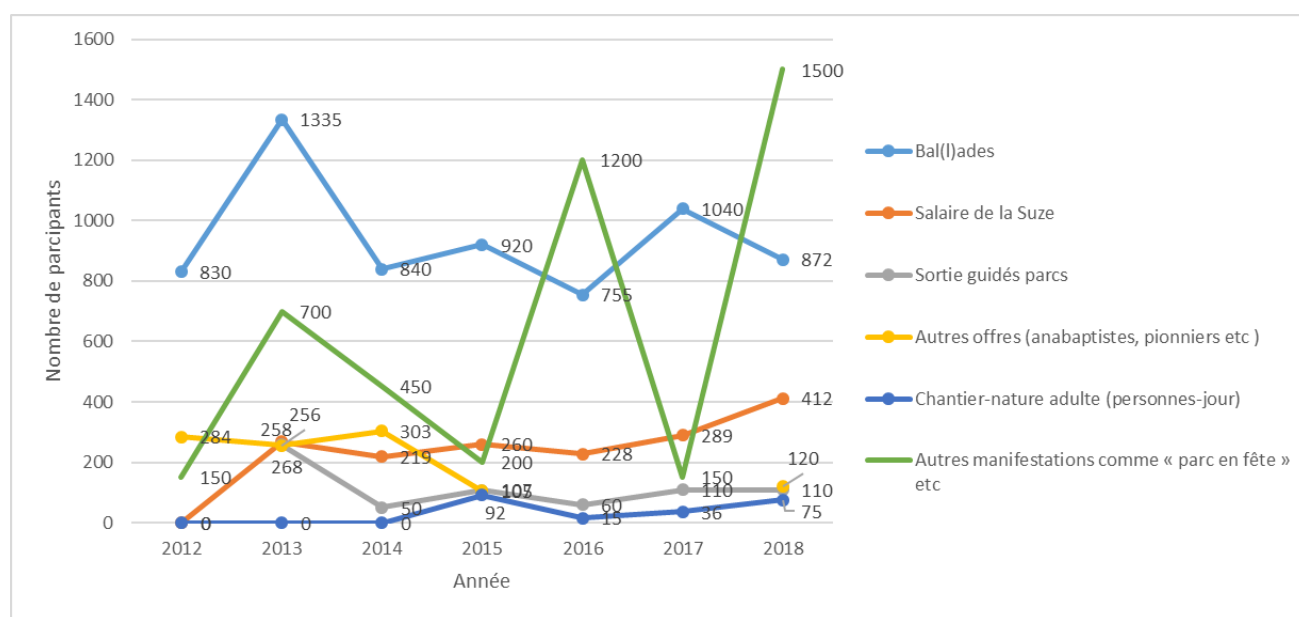
<i>S-B-a-1a : Le nombre de personnes qui prennent part aux offres</i>	<i>106</i>
<i>S-B-c-1a : Développer les transports publics et la mobilité douce</i>	<i>107</i>

Annexes
Autres indicateurs

S-B-a-1a : Le nombre de personnes qui prennent part aux offres

Le nombre de personnes qui prennent part aux offres					ID	S-B-a-1a
Effets visés	SBa1 : La quantité et la qualité des prestations de services augmentent nettement.					
Indicateurs	SBa1a : Le nombre de personnes qui prennent part aux offres					
Valeur à atteindre	Augmentation du nombre de personnes qui prennent part aux offres					
Pertinence de l'indicateur	Elevée		Moyenne	x	Faible	
Méthode / Sources	Données fournies par le parc.					

Résultats



La valeur à atteindre a été surpassée	x	... atteinte	... pas ou pas encore atteinte	... clairement pas atteinte
Marge de manœuvre pour atteindre les objectifs	x	Elevée	Moyenne	Faible	Absente
Commentaires supplémentaires					

S-B-c-1a : Développer les transports publics et la mobilité douce

Objectifs stratégiques	S-B-c Développer les transports publics et la mobilité douce	ID	S-B-c																																
Effets attendus	S-B-c-1 Augmentation de l'utilisation des offres de transports publics																																		
Indicateurs	Fréquentations du bus Nods – Chasseral																																		
Méthode / Sources	Évolution de la fréquentation des passagers de la ligne Nods – Chasseral.																																		
Résultats																																			
<div style="text-align: center;"> <table border="1"> <caption>Fréquentations du bus Nods - Chasseral</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre de passagers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2004</td><td>135</td></tr> <tr><td>2005</td><td>120</td></tr> <tr><td>2006</td><td>146</td></tr> <tr><td>2007</td><td>444</td></tr> <tr><td>2008</td><td>600</td></tr> <tr><td>2009</td><td>760</td></tr> <tr><td>2010</td><td>1'043</td></tr> <tr><td>2011</td><td>1'704</td></tr> <tr><td>2012</td><td>1'825</td></tr> <tr><td>2013</td><td>1'731</td></tr> <tr><td>2014</td><td>2'296</td></tr> <tr><td>2015</td><td>2'099</td></tr> <tr><td>2016</td><td>2'270</td></tr> <tr><td>2017</td><td>2'526</td></tr> <tr><td>2018</td><td>3'309</td></tr> </tbody> </table> </div> <p>Par ailleurs on peut noter que les offres proposées par le Parc sont accessibles en transport public. C'est une condition nécessaire pour que l'on fasse la promotion d'une sortie guidée dans notre brochure de découverte.</p>				Année	Nombre de passagers	2004	135	2005	120	2006	146	2007	444	2008	600	2009	760	2010	1'043	2011	1'704	2012	1'825	2013	1'731	2014	2'296	2015	2'099	2016	2'270	2017	2'526	2018	3'309
Année	Nombre de passagers																																		
2004	135																																		
2005	120																																		
2006	146																																		
2007	444																																		
2008	600																																		
2009	760																																		
2010	1'043																																		
2011	1'704																																		
2012	1'825																																		
2013	1'731																																		
2014	2'296																																		
2015	2'099																																		
2016	2'270																																		
2017	2'526																																		
2018	3'309																																		
Commentaires supplémentaires																																			

Groupe de suivi

Le groupe de suivi de l'évaluation était composé de représentants de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) du canton de Berne, des Parcs naturels bernois et du Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement, Université de Berne (CDE) ainsi que d'autres acteurs.

- Andreas Friedli : OACOT, Canton de Berne
- Fabien Vogelsperger : Parc régional Chasseral
- Christoph Kauz : Parc naturel Gantrisch
- Norbert Schmid : Parc naturel Diemtigtal
- Dr. Astrid Wallner : Académie suisse des sciences naturelles SCNAT
- Andreas Bernasconi : Pan Bern AG
- Prof. Dr. Thomas Hammer : CDE, Université de Berne
- Roger Bär : CDE, Université de Berne

Déroutement de l'évaluation

Le déroulement de l'évaluation se base sur les « lignes directrices relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional » (OFEV 2014). La procédure comportait trois volets : (A) Initiation et focalisation ; (B) Analyse et évaluation ; et (C) Synthèse et perspectives. Ces trois parties ont encore été subdivisées en un total de huit groupes : 1) la concrétisation de la planification de l'évaluation, 2) l'orientation de l'évaluation du parc, 3) l'analyse globale de l'environnement et du développement, 4) les exigences juridiques, 5) les objectifs stratégiques, 6) l'évaluation participative, 7) la synthèse par parc et 8) la synthèse entre parcs. Une description détaillée des trois parties de l'évaluation, des groupes cibles et des étapes de travail concrètes avec les méthodes prévues se trouve dans les tableaux suivants.

Part A: Initiation et focalisation	
Objectifs	Étapes de travail
<p>1. Concrétisation de la planification de l'évaluation : fixer des objectifs et des méthodes, un calendrier et des responsabilités, mettre en place des groupes de travail dans les parcs.</p>	<p>1.1 Initiation : finalisation des questions contractuelles ; information générale sur le processus à venir ; mise en place d'une plateforme de communication simple ; préparation de la réunion de lancement.</p> <p>1.2 Séance de lancement : première réunion du Groupe de suivi (représentants de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), des parcs participants et de la CDE) pour examiner, réviser et concrétiser le plan d'évaluation et déterminer la composition des groupes de travail dans les trois parcs.</p> <p>1.3 Suivi : préparation d'un plan de projet détaillé basé sur les résultats de la réunion de lancement ; rédaction et distribution d'une orientation (y compris le calendrier) au(x) groupe(s) de travail et d'accompagnement.</p>
<p>2. Focalisation de l'évaluation du parc : sélection des domaines thématiques pour une évaluation approfondie</p>	<p>2.1 Sélection préparatoire : revue des documents pertinents (chartes, plan d'aménagement cantonal, loi sur la protection de la nature et du patrimoine, ordonnance sur les parcs, points forts des parcs suisses, etc.) Consultation sélective avec les représentants des parcs et du canton.</p> <p>2.2 Information : livraison des documents préparés aux groupes de travail et au groupe d'accompagnement pour la préparation de la sélection participative suivante des thèmes focaux (voir 2.3).</p> <p>2.3 Atelier de focalisation : consolidation des thèmes et des critères collectés ; évaluation des critères ; hiérarchisation et sélection définitive des thèmes principaux. Cette étape a consisté en un atelier participatif, dirigé par le CDE, avec la participation des groupes de travail respectifs des parcs (un atelier avec tous les parcs). Comme méthode, le CDE utilise une analyse décisionnelle multicritères spécialement développée. L'atelier abordera également la question de savoir si les thèmes focaux doivent être spécifiques à un parc ou s'étendre sur plusieurs parcs.</p> <p>2.4 Documentation et information : le processus de sélection a été documenté et préparé par écrit sous une forme courte et claire et a été proposé aux groupes de travail pour consultation sur la plateforme de communication.</p>

Part B: Analyse et évaluation

Objectifs

Étapes de travail

3. Analyse globale de l'environnement et du développement : évaluation des développements et des influences à l'intérieur et autour du parc et comment ils ont changé la situation pour les autorités du parc.

3.1 Développements et influences : identification des développements et des influences pertinentes à l'intérieur et autour du parc grâce à des discussions d'experts avec les équipes de direction des parcs, certains membres des autorités du parc et les autorités cantonales, dans les domaines de l'environnement, de la société et de l'économie.

3.2 Besoin d'adaptation : estimation / évaluation de l'impact de ces développements et influences sur la procédure d'évaluation et détermination de tout besoin d'adaptation dans la procédure d'évaluation.

3.3 Objectifs stratégiques : analyse des effets sur les objectifs stratégiques des parcs respectifs et sur le renouvellement de la charte et détermination de la nécessité d'agir.

Les étapes 3.2 et 3.3 consistent en des consultations bilatérales avec les gestionnaires du parc.

4. Exigences légales : analyse de la conformité aux exigences légales

4.1 Inventaire et indicateurs : établissement d'un inventaire des exigences légales et définition d'indicateurs pour chaque exigence. Les indicateurs standard existants ont été utilisés.

4.2 Évaluation et analyse : analyse de la conformité aux exigences légales avec les « Directives pour l'évaluation de la charte d'un parc naturel régional » (OFEV 2018). Utilisation d'indicateurs standard et de lignes directrices et d'outils existants fournis par le gouvernement fédéral (p. ex. qualité de la nature et du paysage : instrument d'évaluation) ou les parcs (p. ex. valeur ajoutée touristique). En fonction des exigences légales, les données requises ont été rendues accessibles au moyen de documents et de bases de données existants ou collectées par le biais d'enquêtes d'experts. Les données recueillies ont été analysées qualitativement et (lorsque cela était raisonnable et possible) statistiquement.

5. Objectifs stratégiques : analyse de l'atteinte des objectifs stratégiques du parc et des activités du parc

5.1 Collecte des données : l'évaluation de la réalisation des objectifs stratégiques a suivi les « Lignes directrices pour l'évaluation de la Charte d'un parc naturel régional » (OFEV 2018). Les données sont collectées sur les éléments suivants : objectifs stratégiques du parc, principales activités du parc, impacts à l'aide d'indicateurs spécifiques au parc, impacts à l'aide d'indicateurs standard, évaluations des impacts, coûts d'investissement, responsabilités, pertinence et validité, ainsi que preuve de la mise en œuvre de l'objectif légal selon le Päv. Des sources similaires à celles de la section 4.2 (y compris les sondages en ligne) sont utilisées pour la collecte des données.

5.2 Analyse : selon l'indicateur, des évaluations statistiques ou des analyses qualitatives du contenu ont été utilisées pour l'évaluation.

6. Évaluation participative de la réalisation des exigences légales et des objectifs stratégiques

6.1 Communication des résultats préliminaires : les analyses de 5 et 6 ont été combinées, consolidées, révisées et illustrées. Le document qui en résultera sera distribué sous forme imprimée aux membres du Groupe de suivi et des groupes de travail, accompagné d'instructions pour leur permettre de mieux comprendre et préparer l'atelier d'évaluation (6.3).

6.2 Préparation des ateliers : préparation d'un atelier par parc. Préparation des présentations, structuration du processus, en particulier travail de groupe, préparation logistique.

6.3 Atelier d'évaluation : le CDE, en collaboration avec les groupes de travail dans les parcs, a organisé un atelier participatif d'une journée pour examiner les résultats et évaluer la réalisation des exigences légales et des objectifs stratégiques. L'atelier comprenait : a) une présentation des résultats, b) un travail de groupe structuré par thèmes principaux pour examiner les résultats et identifier les actions nécessaires et c) des décisions en plénière sur les ajustements et l'achèvement des résultats.

Part C: Synthèse et perspectives

Objectifs

Étapes de travail

7. Synthèse spécifique au parc : synthèse de la nécessité d'agir et d'adapter et présentation d'un plan d'action en vue du renouvellement de la charte et de la prochaine phase d'exploitation.

7.1 Synthèse préparatoire : résumé des résultats basés sur les résultats de l'évaluation du parc, l'analyse globale de l'environnement et du développement, l'évaluation des exigences légales et des objectifs stratégiques.

7.2 Atelier de synthèse : un atelier d'une journée a été organisé dans chaque parc. Sur la base d'une analyse SWOT réalisée lors des ateliers, un plan de procédure pour le renouvellement de la charte du parc a été élaboré.

7.3 Ébauche : les résultats des ateliers et les autres parties analytiques et participatives de l'évaluation ont été consignés dans des rapports de synthèse propres au parc. Au cœur de ces ébauches de rapports se trouvent des plans de procédure et des recommandations spécifiques aux parcs pour la conception de la charte pour la prochaine période d'exploitation.

7.4 Rapports de synthèse spécifiques au parc : les projets ont été distribués aux autorités du parc et au canton pour examen et contrôle. Sur la base de leurs commentaires, ils sont consolidés et révisés.

8. Synthèse transversale du parc basée sur les thèmes focaux des résultats spécifiques au parc

8.1 Analyse : sur la base d'une analyse SWOT ou de la procédure proposée dans la « Charte d'évaluation - Instruments et outils pour l'exécution environnementale – Parcs » (Landplan), les forces, faiblesses, opportunités et risques des plans d'action soumis ont été identifiés et discutés avec le groupe de soutien dans le contexte des influences externes émergentes et des tendances régionales.

8.2 Ébauche : sur la base des rapports de synthèse spécifiques au parc et de l'analyse, une première ébauche d'un rapport de synthèse regroupant ces derniers a été élaborée. Ce travail a été effectué en consultation régulière avec le groupe d'accompagnement.

8.3 Évaluation de la synthèse et de la version finale : le groupe de suivi examine et évalue le projet. Le CDE a révisé le rapport en conséquence.

Ateliers

Atelier1 (évaluation)

Date : jeudi, 13 juin 2019

Heure : 8h30 à 16h45

Lieu : Savagnières

Objectifs :

- Évaluer la mise en œuvre des objectifs légaux
- Évaluer les effets attendus (objectifs stratégiques)
- Évaluer les thèmes de la focalisation
- Identifier les lacunes dans les données
- Définir les mesures supplémentaires à prendre

Parc régional Chasseral :

- Anatole Gerber (projets nature)
- Saralina Thiévent (produits du terroir, développement régional)
- Aline Brüngger (éducation au développement durable)
- Fabien Vogelsperger (directeur)

Externe :

- Andreas Bernasconi (Pan Bern)
- Andreas Friedli (OACOT, Canton de Berne)
- Albrecht Ehrensperger (CDE, Universität Bern)
- Roger Bär (CDE, Universität Bern)

Atelier 2 (synthèse)

Date : jeudi, 29 août 2019

Heure : 8h30 à 16h30

Lieu : Bureau du Parc régional Chasseral, Place de la Gare 2, CH-2610 Saint-Imier

Objectifs :

- Vérifier l'évaluation des effets attendus (objectifs stratégiques)
- Identifier les mesures et adaptations nécessaires
- Définir les mesures supplémentaires à prendre

Parc régional Chasseral :

- Michel Walthert (président)
- Fabien Vogelsperger (directeur)
- Anatole Gerber (projets nature)
- Saralina Thiévent (produits du terroir, développement régional)
- Aline Brüngger (éducation au développement durable)

Externe :

- Astrid Wallner (Académie suisse des sciences naturelles SCNAT)
- Albrecht Ehrensperger (CDE, Universität Bern)
- Roger Bär (CDE, Universität Bern)

Calendrier de l'évaluation

Teil	Ziele	2018												2019											
		08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12							
Teil A: Initiierung und Fokussierung	1. Konkreisierung der Evaluationsplanung	1.1 Initiierung	1.2 Auftragsklärung	1.3 Nachbereitung																					
	2. Fokussierung der Partikevaluation	2.1 Vorzubereitende Auswahl	2.2 Informationsrunde	2.3 Fokussierungs-Workshop	2.4 Dokumentation und Information																				
	3. Übergeordnete Umfeld und Entwicklungsanalyse	3.1 Entwicklungsziele und Einfluss	3.2 Anpassungsbedarf	3.3 Strategische Ziele	3.4																				
Teil B: Analyse und Beurteilung	4. Gezielte Anforderungen	4.1 Inventar und Indikatoren	4.2 Evaluation und Analyse	4.3	4.4																				
	5. Strategische Ziele	5.1 Datensammlung	5.2 Analyse	5.3	5.4																				
	6. Partizipative Beurteilung	6.1 Kommunikation vor. Resultate	6.2 Workshops-Vorbereitung	6.3 Beurteilungs-Workshop	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.9	6.10	6.11	6.12	6.13	6.14	6.15	6.16	6.17							
Teil C: Synthese und Ausblick	7. Partizipative Synthese	7.1 Vorzubereitende Synthese	7.2 Synthese-Workshops	7.3	7.4	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	7.10	7.11	7.12	7.13	7.14	7.15	7.16	7.17							
	8. Partizipative Synthese	8.1 Analyse	8.2 Entwurf	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10	8.11	8.12	8.13	8.14	8.15	8.16	8.17							
	9. Partizipative Synthese	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	9.6	9.7	9.8	9.9	9.10	9.11	9.12	9.13	9.14	9.15	9.16	9.17							

- Workshops**
 - 2.3 Fokussierungs-Workshop
 - 6.3 Beurteilungs-Workshop
 - 7.2 Synthese-Workshops
- Begleitgruppenentzungen**
 - 1.2 Auftragsklärung
 - 2.2, 3.3 & 4.1 Besprechung Umfeld- und Entwicklungsanalytischer & Inventar- und Indikatoren
 - 3.2, 4.2, 5.2, 6.2, 7.2, 8.2, 9.2, 10.2, 11.2, 12.2, 13.2, 14.2, 15.2, 16.2, 17.2, 18.2, 19.2, 20.2, 21.2, 22.2, 23.2, 24.2, 25.2, 26.2, 27.2, 28.2, 29.2, 30.2, 31.2, 32.2, 33.2, 34.2, 35.2, 36.2, 37.2, 38.2, 39.2, 40.2, 41.2, 42.2, 43.2, 44.2, 45.2, 46.2, 47.2, 48.2, 49.2, 50.2, 51.2, 52.2, 53.2, 54.2, 55.2, 56.2, 57.2, 58.2, 59.2, 60.2, 61.2, 62.2, 63.2, 64.2, 65.2, 66.2, 67.2, 68.2, 69.2, 70.2, 71.2, 72.2, 73.2, 74.2, 75.2, 76.2, 77.2, 78.2, 79.2, 80.2, 81.2, 82.2, 83.2, 84.2, 85.2, 86.2, 87.2, 88.2, 89.2, 90.2, 91.2, 92.2, 93.2, 94.2, 95.2, 96.2, 97.2, 98.2, 99.2, 100.2
 - 6.2 Workshopsvorbereitung
 - 8.1 Analyse
- Produkte**
 - 1.3 Nachbereitung
 - 2.4 Vorzubereitende Auswahl und Workshopprogramm
 - 3.2 Resultate
 - 6.1 Vorläufige Resultate
 - 7.1 Vorzubereitende Synthese und Workshopprogramm
 - 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 7.17, 7.18, 7.19, 7.20, 7.21, 7.22, 7.23, 7.24, 7.25, 7.26, 7.27, 7.28, 7.29, 7.30, 7.31, 7.32, 7.33, 7.34, 7.35, 7.36, 7.37, 7.38, 7.39, 7.40, 7.41, 7.42, 7.43, 7.44, 7.45, 7.46, 7.47, 7.48, 7.49, 7.50, 7.51, 7.52, 7.53, 7.54, 7.55, 7.56, 7.57, 7.58, 7.59, 7.60, 7.61, 7.62, 7.63, 7.64, 7.65, 7.66, 7.67, 7.68, 7.69, 7.70, 7.71, 7.72, 7.73, 7.74, 7.75, 7.76, 7.77, 7.78, 7.79, 7.80, 7.81, 7.82, 7.83, 7.84, 7.85, 7.86, 7.87, 7.88, 7.89, 7.90, 7.91, 7.92, 7.93, 7.94, 7.95, 7.96, 7.97, 7.98, 7.99, 800.2
 - 8.2 Entwurf partizipativer Synthese
 - 8.3 Finale partizipative Synthese